

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006



DOCUMENTATION
pour la 36^e session de l'Assemblée en 2007

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2006		I-1
PARTIE II : RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....		II-1
PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS		
État I	État des recettes et des dépenses et changements des soldes des fonds	III-1
État II	État de l'actif, du passif et soldes des fonds.....	III-2
État III	État de l'encaisse.....	III-3
État IV	État des crédits	III-4
État V	État de l'excédent budgétaire cumulé.....	III-5
Tableau A	Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États contractants.....	III-6
Tableau B	Autres fonds spéciaux de l'OACI	III-9
Tableau B.1	Fonds pour le soutien de la coopération technique	III-10
Tableau C	Fonds du Programme de coopération technique	III-11
Tableau C.1	Programme des Nations Unies pour le développement — Tableau de la situation des fonds.....	III-12
Tableau C.1.1	Programme des Nations Unies pour le développement — Dépenses par pays et par région.....	III-13
Tableau C.2	Fonds d'affectation spéciale et Accords de services de gestion — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-14
Tableau C.3	Fonds du Service des achats d'aviation civile — Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-16
Tableau D	Autres fonds d'affectation spéciale gérés pour le compte de tiers — Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-17
Tableau D.1	Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.....	III-18
Tableau E	Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation — Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-20
Note aux états financiers.....		III-21
PARTIE IV : ANNEXES		
Annexe A	Comptes/fonds spéciaux d'activités de production de recettes et de recouvrement des coûts	IV-4
Annexe B	Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	IV-5
Annexe C	Autres fonds spéciaux de l'OACI — Autres fonds.....	IV-6
Annexe D	État des crédits et des dépenses au taux budgétaire par grand programme — 2006	IV-7
Annexe E	Réunions 2006 — État des dépenses.....	IV-8
PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006....		V-1
PARTIE VI : RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES		VI-1

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2006

1. Les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 présentent les résultats du fonctionnement de l'OACI et la performance financière de projets et d'activités administrés par l'OACI pour le compte de tiers. La structure et la présentation du présent rapport ainsi que des états financiers qui l'accompagnent sont cohérentes avec celles qui ont été adoptées pour l'exercice 2005. Les fonds dont il est fait rapport dans les états financiers ont été regroupés pour faire la distinction entre ceux qui sont utilisés pour les activités opérationnelles de l'OACI et ceux qui sont administrés pour le compte de tiers. D'importants changements sont prévus à l'avenir au fur et à mesure que les institutions des Nations Unies passeront à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'OACI compte appliquer ces normes à partir de 2008.

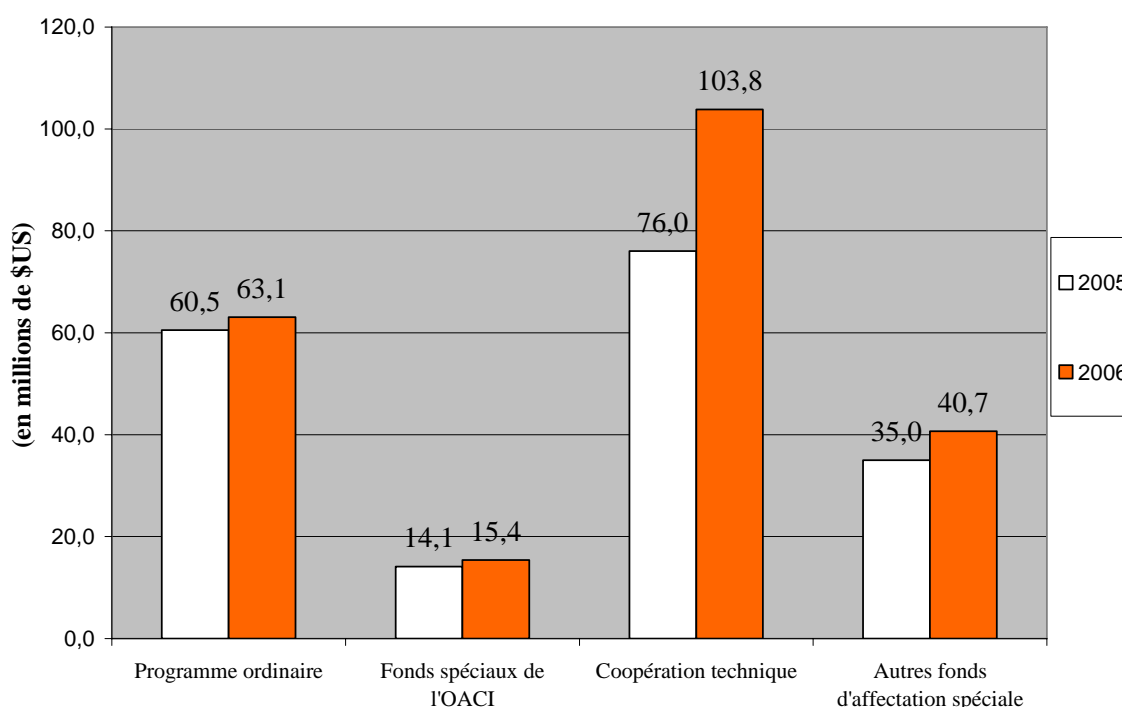
2. Le volume des opérations financières de l'OACI, exprimées en termes de dépenses effectuées, est indiqué ci-dessous en regard de chaque fonds ou groupe de fonds, et un résumé est présenté dans la Figure 1. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II. L'État IV présente les crédits et les dépenses par grand programme pour le Fonds général du Programme ordinaire. Les États III et V indiquent les mouvements de trésorerie et les excédents pour tous les groupes de fonds. Le rapport présente aussi les faits saillants des activités financières de l'OACI en 2006. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport, dans les états financiers et dans les Notes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

	Montant total des dépenses hors frais d'administration (en milliers de dollars des États-Unis)	
	2006	2005
Les dépenses relatives aux fonds de l'OACI comprennent :		
1. Les fonds du Programme ordinaire, sous forme de crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil ;	63 118	60 458
2. D'autres fonds spéciaux, notamment le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, les comptes spéciaux pour les activités productrices de recettes et les activités avec recouvrement des coûts, ainsi que d'autres fonds et comptes spéciaux ;	15 390	14 118
3. Le Programme de coopération technique comprend :		
a) Les fonds d'affectation spéciale et les fonds des Accords de services de gestion fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI ;	96 331	63 565
b) Les fonds du Service des achats d'aviation civile fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte ;	2 802	7 141
c) Les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, essentiellement mis à la disposition du PNUD par les gouvernements au titre d'arrangements de partage des coûts ;	4 582	5 181

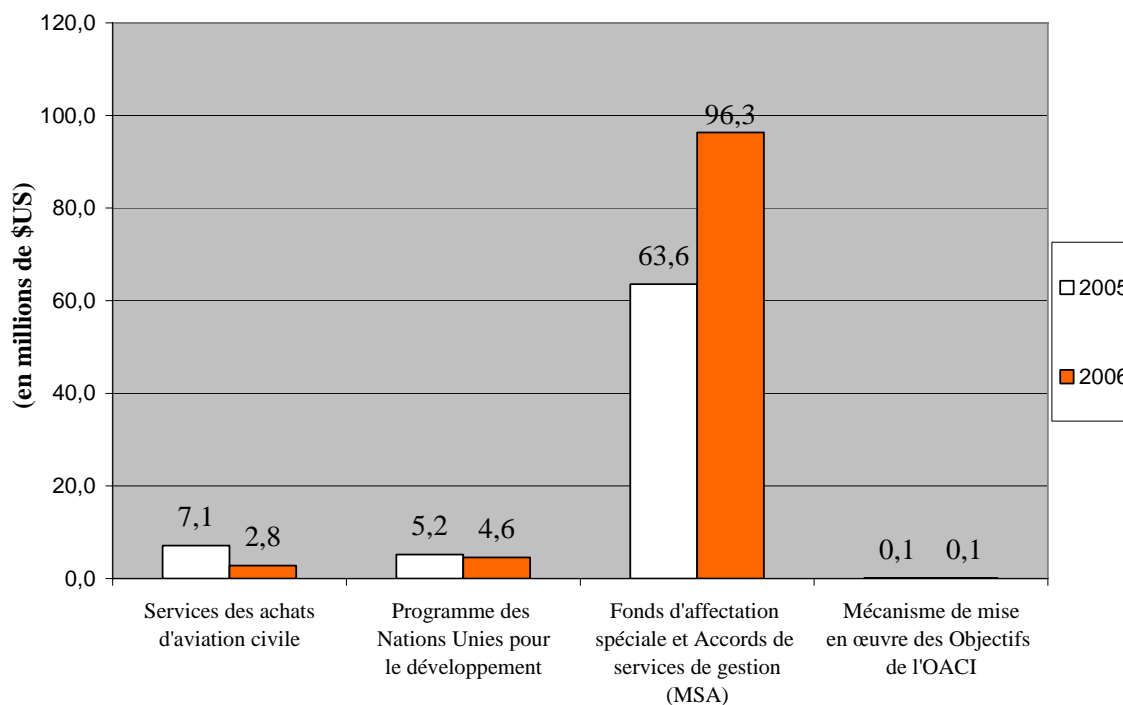
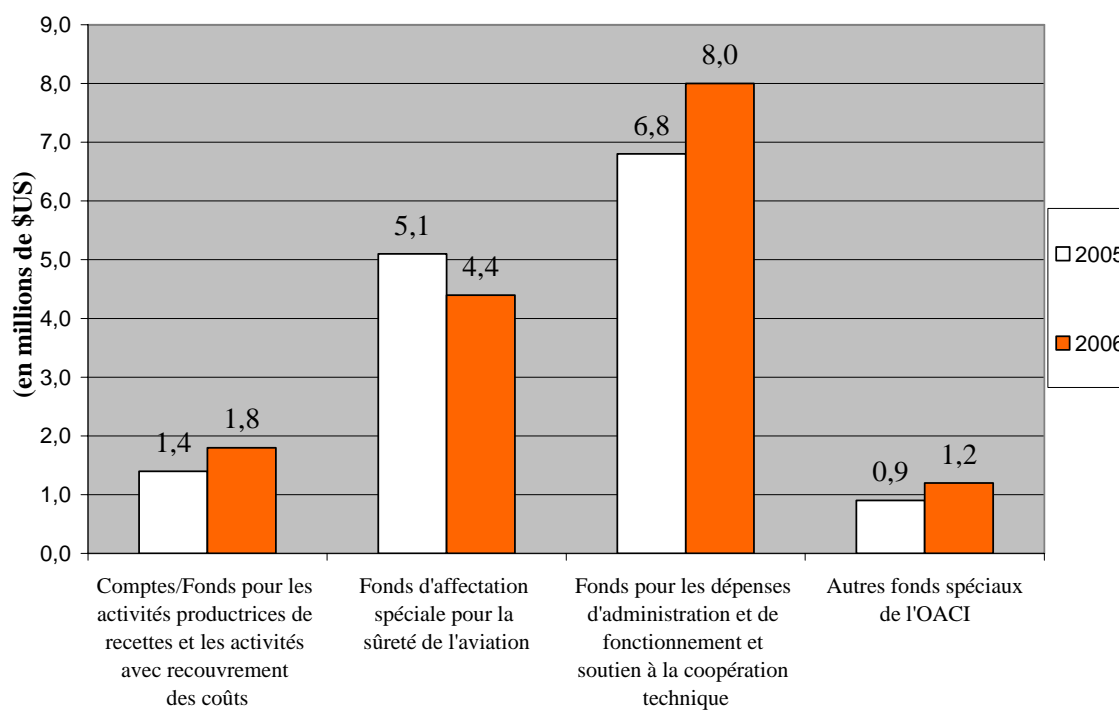
d) Le Mécanisme de mise en œuvre des Objectifs de l'OACI ;	132	140
4. L'OACI maintient des fonds pour des activités dont elle assure la gestion ou l'administration pour le compte de tiers, notamment les Accords de financement collectif, le Compte du Registre international, la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation et le Répertoire de clés publiques.	<u>40 696*</u>	<u>35 064</u>
Total	<u>223 051</u>	<u>185 667</u>

3. Une comparaison des dépenses totales, en millions de dollars des États-Unis, pour toutes les activités de l'OACI au cours des deux dernières années est présentée dans les figures ci-dessous.

FIGURE 1 : DÉPENSES TOTALES — TOUS LES GROUPES DE FONDS



* Ce montant ne comprend pas les subventions de l'IFFAS accordées aux fonds d'affectation spéciale ou aux Accords de services de gestion inclus au paragraphe 3 ci-dessus.

FIGURE 2 : FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**FIGURE 3 : SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI**

4. PROGRAMME ORDINAIRE

4.1 Crédits

4.1.1 À sa 35^e session en 2004, au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A35-22, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 65 820 \$ pour l'année 2006. Les détails des crédits, des virements, des dépenses réelles et des soldes non utilisés des crédits par grand programme figurent à l'État IV, page III-4. Les dépenses réelles sont exprimées au taux de change des contrats d'achats à terme conclus pour les dollars canadiens et les euros et au taux de change opérationnel des Nations Unies pour les transactions effectuées dans d'autres devises. Le résultat budgétaire pour 2006, exprimé en milliers de dollars, se résume comme suit :

Crédits initiaux	65 820 \$
Crédits reportés de 2005	6 400
Augmentation des crédits	1 030
Crédits reportés à 2007	<u>(9 965)</u>
Crédits révisés	63 285
Total des dépenses	<u>63 118</u>
Solde non utilisé des crédits	<u>167 \$</u>

4.1.2 Report de 2005. En application du paragraphe 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé le report de crédits non utilisés d'un montant de 6 400 \$ de l'exercice financier 2005 à l'exercice 2006 (C-DEC 176/14).

4.1.3 Augmentation des crédits. En 2005, conformément au paragraphe 5.2, alinéa c), du Règlement financier, le Conseil a approuvé des crédits supplémentaires de 1 460 \$ pour 2005-2006-2007, crédits provenant de l'excédent des recettes accessoires de 2004, c'est-à-dire de l'excédent des recettes réelles de 2004 sur les prévisions des recettes de 2004 approuvées par le Conseil (C-DEC 176/14). Sur ce montant approuvé, 460 \$ sont affectés à l'exercice 2005, pour divers projets prévus au titre du Grand Programme II : Navigation aérienne et du Grand Programme III : Transport aérien. Il est prévu d'utiliser le solde de 1 000 \$ en 2006 et 2007, pour le Grand Programme III : Transport aérien, pour faciliter l'intégration du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) au Programme ordinaire, à concurrence de 500 \$ par an. De plus, le Conseil a approuvé le virement de 1 060 \$ des réserves du Plan d'action AVSEC au Programme ordinaire pour l'intégration d'éléments du Plan d'action AVSEC dans le budget du Programme ordinaire en 2006 et 2007 (C-DEC 176/8). Conformément au paragraphe 5.2, alinéa a), du Règlement financier, la moitié de cette somme, soit 530 \$, a été ajoutée au Grand Programme III : Transport aérien pour l'exercice 2006.

4.1.4 En 2006, conformément au paragraphe 5.10 du Règlement financier, le Conseil a approuvé des virements de crédits totalisant 1 088 \$ des grands programmes : Navigation aérienne, Transport aérien, Affaires juridiques et Soutien administratif aux grands programmes suivants : Politique générale — 143 \$ et Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion — 945 \$ (C-DEC 179/17).

4.1.5 Report à 2007. En application du paragraphe 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé un report de crédits de 2006 à 2007 (C-DEC 179/17). Ces crédits, totalisant 9 965 \$, découlent

du report d'éléments ou d'activités du Programme. Ce total comprend 1 814 \$ pour le Grand Programme VII : Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion, dont 1 693 \$ proviennent du report d'activités concernant le nouveau projet de système de planification des ressources et la mise en application des normes comptables internationales pour le secteur public. Il comprend aussi 1 371 \$ pour le Grand Programme VIII : Programme universel d'audits de supervision de la sécurité résultant du virement de crédits non utilisés requis pour l'approche systémique globale de la réalisation des audits de supervision de la sécurité pendant le triennat 2005-2007. Au titre du Grand Programme V : Programmes régionaux et autres programmes, le report de la rénovation des locaux du Bureau régional de Dakar intervient pour 449 \$. Au titre du Grand Programme IV : Affaires juridiques, 234 \$ prévus pour certaines réunions sont reportés à 2007.

4.1.6 En 2006, un certain nombre de dépenses générales de fonctionnement concernant notamment l'acquisition de matériel informatique, de logiciels et d'équipement ont été reportées dans le cadre de l'effort global visant à contenir les coûts afin de financer des hausses de frais de personnel qui étaient prévues dans le budget du triennat 2005-2007, mais ne s'étaient pas concrétisées à la fin de 2006. Enfin, 257 \$ des crédits reportés concernent les projets financés par les excédents de recettes accessoires qui avaient été approuvés en 2005 (C-DEC 176/14) et qui se poursuivront jusqu'en 2007.

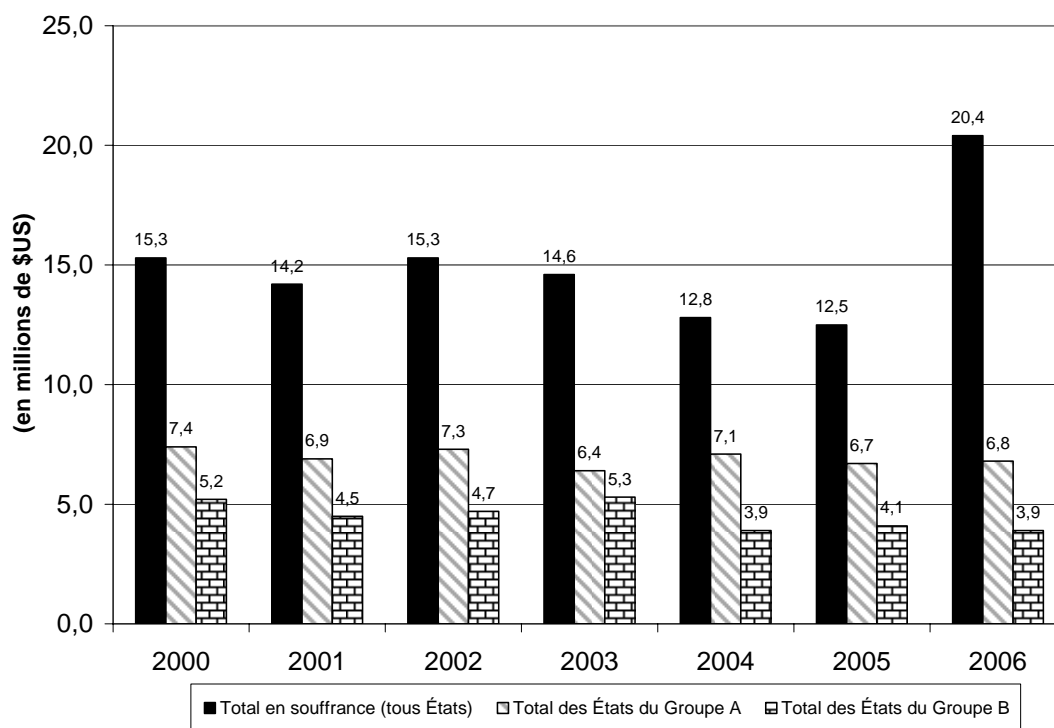
4.1.7 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'est élevé à un total de 63 285 \$.

4.2 Recettes

4.2.1 Les crédits pour l'exercice 2006 approuvés par l'Assemblée à sa 35^e session devaient être financés par des contributions à verser par les États contractants d'un montant de 60 407 \$ et par des recettes accessoires de 5 413 \$ pour un total de 65 820 \$. La répartition des recettes effectives totalisant 67 574 \$ est présentée dans l'État I.

4.2.2 **Contributions.** Durant l'année 2006, des contributions totalisant 50 944 \$ ont été reçues et un solde de 9 499 \$ restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'année en cours. Au début de l'année, 12 530 \$ étaient dus par des États au titre de 2005 et des exercices antérieurs ; un montant de 1 627 \$ a été reçu, laissant un solde à percevoir de 10 903 \$. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 20 402 \$ au 31 décembre 2006. Les détails sont présentés dans le Tableau A. Le pourcentage de perception des contributions pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était en moyenne de 92 %. La Figure 4 illustre la situation des contributions calculées à recevoir des États contractants à la fin de chaque exercice depuis 2000.

FIGURE 4
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
AU 31 DÉCEMBRE



4.2.3 Sur les 20 402 \$ de contributions en souffrance au 31 décembre 2006, 7 572 \$ étaient dus par des États représentés au Conseil.

	Nombre d'États 2006	Montant dû au 31 décembre 2006	Nombre d'États 2005	Montant dû au 31 décembre 2005
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	32	6 824 \$	34	6 719 \$
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	7	3 879 \$	8	4 104 \$
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	11	738 \$	10	616 \$
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'année en cours	<u>23</u>	<u>8 450 \$</u>	<u>20</u>	<u>580 \$</u>

	Nombre d'États 2006	Montant dû au 31 décembre 2006	Nombre d'États 2005	Montant dû au 31 décembre 2005
Total partiel	73	19 891 \$	72	12 019 \$
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	=	<u>511</u> \$	=	<u>511</u> \$
Total des contributions en souffrance	<u>73</u>	<u>20 402</u> \$	<u>72</u>	<u>12 530</u> \$

4.2.4 Au 31 décembre 2006, 32 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des années antérieures. La note du Tableau A indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2006.

4.2.5 Les **recettes accessoires** prévues au budget pour la période s'élevaient à 5 413 \$ par rapport à des recettes réelles de 7 131 \$; elles comprenaient les éléments suivants :

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget 2006	Réelles 2006	Différence
Ventes de publications	3 800	4 228	428
Droits de reproduction de publications	500	507	7
Revenus de placements – Intérêts	320	828	508
Loyers	575	673	98
Publicités dans le Journal	88	71	(17)
Autres recettes	130	824	694
Total	5 413	7 131	1 718

4.2.6 Les principales contributions reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les fonds spéciaux pour 2006 sont résumées ci-après :

(en milliers de dollars des États-Unis)

État contractant	Fonds du Programme ordinaire		Fonds spéciaux			Total
	Contributions reçues	Contributions en nature (loyers)	AVSEC	Contributions		
				Autres	En nature	
Canada	1 504	12 493	226		91	14 314
Japon	8 735		721		4	9 460
États-Unis d'Amérique	7 551		1 194	129	42	8 916
France	3 069	626	256	498	102	4 440
Allemagne	4 283				13	4 296
Royaume-Uni	3 383		178		16	3 577
Italie	2 157		189		4	2 461
République de Corée	1 456		310	136	5	1 907
Espagne	1 250		114		5	1 369
Pays-Bas	1 130				9	1 139
Total	34 518	13 119	3 188	763	291	51 879

4.3 Dépenses au taux budgétaire par rapport au budget

4.3.1 L'Annexe D présente les crédits approuvés par rapport aux dépenses. Les dépenses qui figurent dans l'Annexe D diffèrent de celles qui sont indiquées dans l'État des crédits, à l'État IV, dans la mesure où les opérations en dollars canadiens sont indiquées dans l'Annexe D au taux de change budgétaire de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

4.4 Dépenses des réunions

4.4.1 Le budget approuvé pour les réunions en 2006 s'élevait à 724 \$, tandis que les dépenses réelles, qui sont indiquées dans l'Annexe E, ont été de 302 \$.

4.5 Excédent

4.5.1 Au 31 décembre 2006, le total de l'excédent, indiqué dans l'État V, s'élevait à 17 414 \$ contre 16 264 \$ en 2005. Ce montant correspond aux contributions à recevoir des États contractants de 20 402 \$ et à un déficit de trésorerie de 2 988 \$ au 31 décembre 2006 (excédent de 3 734 \$ au 31 décembre 2005). Une augmentation de 7 872 \$ des contributions à recevoir en 2006 par rapport à 2005 (État III) a contribué au déficit de trésorerie de 2006.

4.6 Encaisse

4.6.1 L'encaisse du Fonds général au 31 décembre 2006 s'élevait à 17 996 \$ (y compris le solde du Fonds de roulement), et elle est indiquée dans l'État II. Le Conseil n'a pas modifié le niveau du Fonds de roulement durant le triennat comme l'y autorisait l'Assemblée dans sa Résolution A35-28.

4.7 Achat à terme de devises

4.7.1 Les crédits budgétaires de l'OACI et les contributions à payer par les États contractants pour financer ces crédits sont approuvés en dollars des États-Unis, mais une grande partie des dépenses sont soit effectuées en dollars canadiens et en euros, soit touchées par les fluctuations de ces devises. Le budget et les contributions calculées pour le triennat 2005 à 2007 ont été établis au taux de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US. Afin de réduire au minimum les risques et de protéger le budget contre les conséquences de fluctuations potentielles des taux de change, on a procédé à l'achat à terme de dollars canadiens et d'euros avec l'approbation du Conseil. L'objectif de stabiliser les dépenses liées au dollar canadien et les dépenses en euros à un niveau compatible avec le budget a été atteint.

5. AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI

5.1 Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)

5.1.1 Le Fonds AOSC est utilisé pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, des fonds d'affectation spéciale et des MSA. Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés dans le Tableau B.1 et les comparaisons budgétaires sont présentées dans le tableau suivant :

FIGURE 5
TABLEAU DES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET
DE FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
DU BUDGET APPROUVÉ, DÉPENSES ET SOLDE NON UTILISÉ
DU BUDGET APPROUVÉ (2006)

	Soumis à l'Assemblée	Budget révisé 2006 ²	Dépenses/ Recettes 2006	Solde du budget approuvé
Crédits/Dépenses				
Grand Programme X	6 051 ¹	8 045	8 069	(24)
Recettes	5 763	8 234	8 203	
Excédent/(Déficit) des recettes sur les dépenses	(288)	189	134	

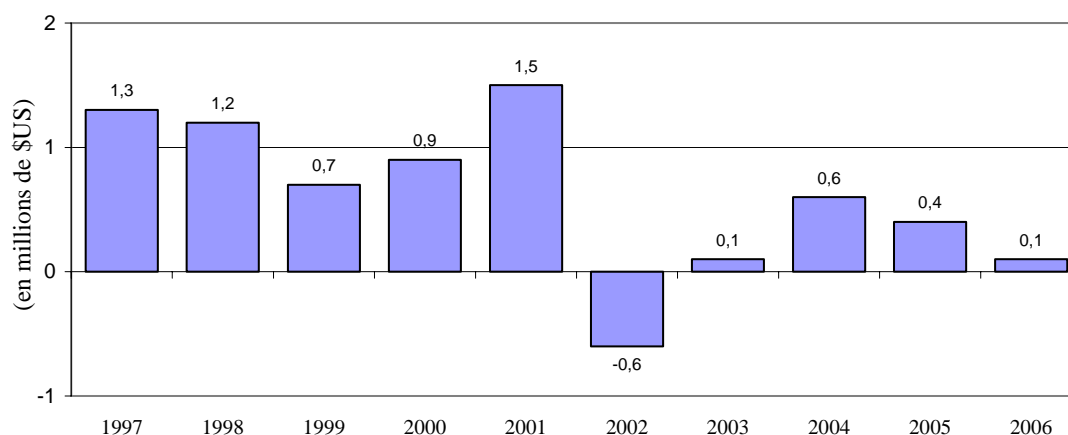
¹ Approuvé par l'Assemblée (A35-22)

² Noté par le Conseil à sa 179^e session (C-DEC 179/13).

5.1.2 Comme l'indique la Figure 5, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, qui s'élèvent à 6 051 \$ pour l'exercice 2006 et les prévisions de recettes pour l'exercice qui se chiffrent à 5 763 \$. Au cours de l'exercice, en application du paragraphe 9.5 du Règlement financier, le Secrétaire général a soumis au Conseil une actualisation des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2006 dans la note C-WP/12734. Les prévisions de dépenses révisées pour 2006 s'élevaient à 8 045 \$ et les prévisions de recettes à 8 234 \$.

5.1.3 Les dépenses totales du Programme de coopération technique se sont élevées à 103 847 \$ en 2006, contre 76 027 \$ en 2005. Il y a eu une augmentation du recouvrement des frais généraux d'administration et des coûts de soutien, qui constituent la principale source de recettes du Fonds AOSC. En 2006, comme en 2005, une portion importante des recettes du Fonds AOSC a été réalisée sur la mise en place d'équipements pour lesquels sont effectués des paiements directement par les gouvernements aux fournisseurs et n'apparaissent donc pas comme dépenses dans le Programme de coopération technique. Les recettes du Fonds AOSC pour 2006 étaient de 8 203 \$, ce qui représente une augmentation de 1 050 dollars (15 %) par rapport à 2005, donc supérieure de 2 440 \$ au budget indicatif de recettes soumis à la 35^e session de l'Assemblée. Par contre, les dépenses réelles du Fonds AOSC se sont élevées à 8 069 \$, par rapport au budget indicatif de 6 051 \$ soumis à la 35^e session de l'Assemblée. Les dépenses réelles incluent des gains de change de 717 \$ non prévus au budget. Le Fonds AOSC a pleinement recouvert ses coûts pour l'exercice 2006 et a réalisé des recettes nettes de 134 \$. La Figure 6 illustre la tendance observée en matière d'excédent (déficit) annuel au cours des dix dernières années.

FIGURE 6
EXCÉDENT ET DÉFICIT DU FONDS AOSC AU 31 DÉCEMBRE**



** Les montants ci-dessus ne comprennent pas les dépenses relatives à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la Direction de la coopération technique.

5.1.4 Lors de la 35^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de la coopération technique soit soumise au Conseil pour examen. Le Conseil a examiné cette question et il a chargé le Secrétaire général d'affecter progressivement les coûts identifiables au Fonds AOSC et le Programme ordinaire, selon le cas, afin de réduire au minimum le niveau de financement croisé entre ces fonds. En 2006, des dépenses de 259 \$ relatives au soutien du Programme ordinaire qui avaient été imputées au Fonds AOSC l'ont été au Programme ordinaire, tandis qu'un montant de 549 \$ des dépenses de soutien au Programme de coopération technique imputé au Programme ordinaire l'a été au Fonds AOSC. Le virement net de dépenses pour 2006, à savoir 290 \$, a été porté au compte sous réserve de l'approbation par le Conseil d'une nouvelle politique de recouvrement des coûts.

5.1.5 Un montant de 2 000 \$ provenant de l'excédent du Fonds AOSC a été viré au Fonds TIC en 2006 afin de financer une partie du coût de la modernisation du système financier de l'OACI, conformément à la Résolution A35-32.

5.2 Le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation

5.2.1 Au paragraphe 5 du dispositif de la Résolution A35-10, l'Assemblée demande instamment au Conseil de veiller à la durabilité à long terme du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation en incluant progressivement et dès que possible ses besoins de financement dans le budget du Programme ordinaire. En 2006, aux huitième et quatorzième séances de sa 176^e session, le Conseil :

- a approuvé le virement de 1,06 million \$ de la réserve du Plan d'action AVSEC au Fonds général en 2006 pour financer l'intégration de certains éléments du Plan d'action AVSEC dans le budget du Programme ordinaire en 2006 et 2007 ;
- a, conformément au paragraphe 5.2, alinéa a), du Règlement financier de l'OACI, alloué pour les exercices 2006 et 2007 un montant de 0,53 million \$ par an pour l'intégration d'une partie du Plan d'action AVSEC, principalement le Programme universel d'audits de sûreté (USAP), dans le budget du Programme ordinaire ;
- a approuvé pour 2006 et 2007 des crédits de 0,5 million \$ par an provenant de l'excédent des recettes accessoires pour faciliter l'intégration de l'USAP dans le Programme ordinaire.

5.2.2 L'augmentation de 1 030 \$ des crédits de 2006 est indiquée dans l'État des crédits (État IV).

6. FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (FONDS NON PROPRES À L'OACI)

6.1 Les fonds du Programme de coopération technique sont présentés au Tableau C.

6.2 Le Règlement financier et les Règles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) stipulent que les agences d'exécution, qui sont des organisations de la famille des Nations Unies, sont tenues de transmettre à l'Administrateur du PNUD les comptes afférents aux fonds qui leur ont été alloués par l'Administrateur du PNUD ainsi que le rapport correspondant de leur Commissaire aux comptes pour présentation au Conseil d'administration du PNUD. Les comptes pour 2006 portant sur les projets du PNUD exécutés par l'OACI sont présentés au Tableau C.1 des états financiers de l'Organisation et le rapport du Commissaire aux comptes englobe en conséquence les comptes des projets du PNUD. Ces comptes sont présentés à l'Assemblée pour approbation et soumission ultérieure à l'Administrateur du PNUD.

7. AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE (FONDS NON PROPRES À L'OACI)

7.1 Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)

Au 31 décembre 2006, le solde des fonds de l'IFFAS s'établissait à 2 818 \$, contre 2 185 \$ à la fin de 2005. En 2006, une subvention de 95 \$ a été approuvée par l'Organe directeur de l'IFFAS. Un prêt de 298 \$ approuvé en 2005 demeure en instance d'acceptation. Les opérations sont indiquées dans le Tableau E des états financiers.

7.2 **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)**

Ce fonds a été créé par le Conseil en 2005 (C-DEC 174/1). L'OACI sera chargée de la supervision de l'élaboration d'un projet destiné à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine, ce qui comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques sous les auspices de l'OACI pour assurer la gestion de l'échange de clés électroniques en vue du décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques. En 2006, six États ont contribué au Fonds du RCP. En attendant l'approbation du Protocole d'accord sur le RCP par le Conseil, les États qui ont contribué ont demandé que l'OACI divise le projet et le contrat RCP avec l'exploitant en deux phases. La Phase 1 porte sur le développement, la mise en œuvre et la construction de l'infrastructure du RCP. La Phase 2 sera celle de l'exploitation du RCP et sera mise en œuvre une fois que le Protocole d'accord sera approuvé. Les opérations sont indiquées dans le Tableau D des états financiers.

7.3 **Accords de financement collectif**

L'OACI supervise l'exploitation des services de navigation aérienne fournis par les Gouvernements du Danemark et de l'Islande, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage et de contributions à payer par les gouvernements contractants. De plus, l'OACI est chargée de l'administration des fonds relatifs aux services fournis par le Royaume-Uni pour surveiller l'application du minimum de séparation verticale dans les Régions de l'Atlantique Nord, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage. Les fonds sont reçus du Royaume-Uni et distribués par l'OACI pour le Fonds du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude de l'Atlantique Nord et pour le Fonds de la redevance administrative pour le financement collectif, tandis que les fonds des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande sont reçus directement par les parties concernées. Les opérations sont indiquées dans le Tableau D des états financiers.

8. **CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2006**

Le Règlement financier oblige le Secrétaire général à tenir les dossiers comptables nécessaires et de soumettre des états financiers qui indiquent les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale durant l'exercice financier et leurs positions respectives à la fin de l'exercice, ainsi que la situation des crédits prévus dans le budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus dans le budget par l'Assemblée. Il est également tenu de fournir tous les renseignements utiles pour indiquer la situation financière actuelle de l'Organisation.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans le présent rapport. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS), et ils incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe.

Le Commissaire aux comptes a vérifié les états financiers, y compris les tableaux et les notes, et son rapport indique la portée de ses vérifications et son opinion sur les états financiers.

Les états financiers figurant dans le présent rapport annuel sont certifiés.

(signé)

Richard J. Barr
Sous-Directeur chargé des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), j'approuve et soumet par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers, des tableaux et des annexes pour l'exercice 2006.

(signé)

Taïeb Chérif
Secrétaire général

Montréal, Canada
le 14 mai 2007

PARTIE II : RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention de l'Assemblée de
l'Organisation de l'aviation civile internationale

L'état de l'actif, du passif et des soldes des fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au 31 décembre 2006, ainsi que les états des recettes et des dépenses et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie, de l'excédent accumulé et des crédits au titre du Fonds général du Programme ordinaire, et les tableaux qui les accompagnent pour l'exercice clos à cette date, ont été vérifiés par mes soins. La responsabilité de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Ma responsabilité consiste à exprimer un avis sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui sont conformes aux normes internationales en matière de vérification. Ces normes exigent que je conçoive et exécute la vérification en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune inexactitude importante. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments fournis à l'appui des montants et des divulgations des états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des prévisions importantes faites par le Secrétaire général, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. J'estime que ma vérification fournit une base raisonnable pour l'avis de vérification.

À mon avis, ces états financiers présentent correctement, dans tous les aspects importants, la situation financière de l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 2006 ainsi que les résultats de ses opérations et des changements des soldes de fonds, des flux de trésorerie, de l'excédent accumulé et des crédits au titre du Fonds général du Programme ordinaire pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). Comme l'exige le Règlement financier, je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J'estime en outre que les transactions de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui ont été portées à ma connaissance durant ma vérification des états financiers ont été, dans tous les aspects importants, conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Conformément aux dispositions de l'article XIII du Règlement financier, j'ai également rédigé un rapport circonstancié sur ma vérification des comptes de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

(signé)

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes

Montréal, Canada
le 11 mai 2007

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET CHANGEMENTS DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds OACI		Programme de coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affection spéciale (cf. Tableaux D et E)		Règlement		Total			
		2006		2005		2006		2005		2006		2005		2006		2005	
		2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
RECETTES																	
Contributions fixées (Tableaux A et D)		60 443	58 516	3 828	3 713	60 443	58 516	125 342	88 536	400	489	60 843	59 005	130 140	93 828	1 233	
Contributions				1 043	1 105	1 043	1 105	95	516	970	1 579	1 043	1 233				
Contributions réservées																	
Autres recettes		4 228	4 494			4 228	4 494										
Vente de publications																	
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations		47	4	7 806	6 196	7 853	6 200	8 990	13 433	34 984	36 156	4 228	4 494	8 990	13 433	13 433	
Frais d'administration/recettes provenant de redevances d'usage		828	335	1 013	639	1 841	974	4 587	3 208	372	197	34 984	36 156	34 984	36 156	36 156	
Recettes d'intérêts		2 028	1 473	2 725	2 914	4 753	4 387	1 059	1 673		150	6 800	4 379	6 800	4 379	4 379	
Recettes accessoires												5 812	6 210	5 812	6 210	6 210	
TOTAL DES RECETTES		67 574	64 822	16 415	14 567	83 989	79 389	140 073	107 366	36 726	38 699	252 840	218 738	252 840	218 738	218 738	
DÉPENSES																	
Traitement, salaires et frais communs de personnel		54 272	52 651	12 328	11 206	66 600	63 857			1 161	574	67 761	64 431	67 761	64 431	64 431	
Dépenses générales d'exploitation		5 787	5 556	847	876	6 634	6 432			46	34	6 680	6 466	6 680	6 466	6 466	
Déplacements		2 161	1 394	1 306	1 762	3 467	3 156			23	44	3 490	3 200	3 490	3 200	3 200	
Matériel		422	330	90	62	512	392	60 000	38 809			60 512	39 201	60 512	39 201	39 201	
Réunions		289	350			289	350					289	350	289	350	350	
Frais d'experts et autres dépenses du personnel																	
Sous-traitance				47	4	47	4										
Formation																	
Frais généraux d'administration		187	177	819	212	1 006	389	1 248	1 026	39 109	33 984	39 109	33 984	39 109	33 984	33 984	
Coûts des services										95	516	2 109	2 121	2 109	2 121	2 121	
Subventions										357	428	1 971	1 472	1 971	1 472	1 472	
Autres	15													(7 853)	(6 200)	1 472	
TOTAL DES DÉPENSES		63 118	60 458	15 437	14 122	78 555	74 580	111 653	82 223	40 791	35 580	223 051	185 667	223 051	185 667	185 667	
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		4 456	4 364	978	445	5 434	4 809	28 420	25 143	(4 065)	3 119	29 789	33 071	29 789	33 071	33 071	
SOLDE DES FONDS																	
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent		210	172	86	16	296	188										
Virements sur/provenant d'autres fonds (État V)		49	377	(49)	(377)	(4 503)	(367)	(6 619)	(3 963)	(54)		242	188	242	188	188	
Remboursement de contributions/virements des soldes des fonds		(4 503)	(367)	23 651	(11)	63 993	59 374	45 906	24 726	12 184	9 065	(6 619)	(3 974)	(6 619)	(3 974)	(3 974)	
Ajustement de l'excédent mis en réserve pour l'actif dérivé		40 342	35 796									122 083	(3 367)	(4 503)	(3 367)	(3 367)	
Solde des fonds, début de l'exercice																	
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE		40 554	40 342	24 666	23 651	65 220	63 993	67 707	45 906	8 065	12 184	140 992	122 083	140 992	122 083	122 083	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF ET SOLDES DES FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Note	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de la coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableaux D et E)		Règlement		Total	
		2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
ACTIF															
Liquidités et dépôts à terme	3	17 996	22 609	22 442	20 868	40 438	43 477	121 116	94 712	6 762	7 530	168 316		145 719	
Comptes débiteurs :															
Contributions fixées à recevoir d'États contractants (Tableau A)	4	20 409	12 541	2 877	3 871	20 409	12 541	9 763	6 381	34	39	20 409	(13 836)	12 541	
Soldes inter-fonds	5	1 162	1 298	1 416	1 761	5 428	5 242	3 528	3 129	6 228	7 712	15 184		16 083	
Sommes à recevoir et avances	6	4 012	3 481	2 154	1 313	920	1 110	2 225	1 425			920		1 110	
Dépenses à recouvrer auprès d'organismes régionaux : CAFAC	7	71	112			2 225	1 425					2 225		1 425	
Autres actifs		6 106	10 609			6 106	10 609					6 106		10 609	
Actif dérivé		1 065	1 065			1 065	1 065					1 065		1 065	
Terrains et bâtiments (prix coûtant)															
TOTAL DE L'ACTIF		51 741	52 825	28 889	27 813	80 630	80 638	134 407	104 222	13 024	15 281	214 225	(13 836)	188 552	
PASSIF															
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)		1 732	3 477			1 732	3 477					1 732		3 477	
Engagements non liquidés		2 166	1 352	223	273	2 389	1 625	32 825	29 125	42	3	35 256		30 753	
Comptes créditeurs		3 265	4 677	1 278	982	4 543	5 659	24 178	21 541	65	74	28 786		27 274	
Montants dus à des organismes régionaux : CEAC et CLAC	6	1 086	950			1 086	950	7 543	6 337	671	359	1 086	(11 589)	950	
Soldes inter-fonds		2 938	2 027	2 684	2 866	5 622	4 893								
Crédits aux gouvernements contractants qui assurent des services (Tableau D)															
Autres soldes et crédits				38	41	38	41	2 154	1 313	4 181	2 661	4 181		2 661	
TOTAL DU PASSIF		11 187	12 483	4 223	4 162	15 410	16 645	66 700	58 316	4 959	3 097	73 233	(11 589)	66 469	
SOLDE DES FONDS															
Représenté par :															
Fonds engagés pour les terrains et les bâtiments		1 065	1 065			1 065	1 065					1 065		1 065	
Crédits reportés (État IV)		9 965	6 400			9 965	6 400					9 965		6 400	
Excédent cumulatif (État V)		17 414	16 264	24 401	21 308	41 815	37 572	67 707	45 906	7 658	11 872	117 180		95 350	
Fonds de roulement		6 004	6 004			6 004	6 004					6 004		6 004	
Excédent réservé	7	6 106	10 609	265	2 343	6 371	12 952			407	312	6 778		13 264	
SOLDE TOTAL DES FONDS		40 554	40 342	24 666	23 651	65 220	63 993	67 707	45 906	8 065	12 184	140 992		122 083	
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS		51 741	52 825	28 889	27 813	80 630	80 638	134 407	104 222	13 024	15 281	214 225	(13 836)	188 552	

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

Note	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de coopération technique		Autres fonds d'affectation spéciale		Total		
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	
LIQUIDITÉS PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION : Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I) (Augmentation) diminution des contributions à recevoir (Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs (Augmentation) diminution des autres actifs (Augmentation) diminution des soldes inter-fonds à recevoir Augmentation (diminution) des contributions reçues par anticipation Augmentation (diminution) des engagements non liquidés Augmentation (diminution) des comptes créditeurs Augmentation (diminution) des soldes inter-fonds à payer Moins : Recettes sur intérêts Autres soldes et crédits (Augmentation) diminution de l'actif dérivé Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	4 456 (7 868) (341)	4 364 259 1 257	978 345 (841)	445 (1 020) 229	5 434 (7 868) 4	4 809 259 237	28 420 (399)	25 143 (568)	(4 065) 1 484	3 119 650	29 789 (7 868) 1 089	33 071 259 319	
		41 (59)	(494)	994 (2 358)	1 130 (1 745)	(2 852) 482	(3 382)	1 051	5		62	(2 247) (1 745)	170 482
		136 (1 745)	482 (702)	994 (50)	(2 358) (417)	1 130 764	(3 382) (1 119)	1 051	5		62	(2 247) (1 745)	170 482
		814 (1 276)	(702) 1 630	(50) 296	(417) 677	764 (980)	3 700 2 637	5 180 (12 123)	39	39	3	4 503 1 648	4 064 (9 802)
		911 (828)	(3 198) (335)	(182) (1 013)	1 353 (639)	729 (1 841)	1 206 (4 587)	3 432 (3 208)	312	312	152	2 247 (6 800)	1 739 (4 379)
				(3)	13	(3)	841	(229)		1 520	(1 390)	4 503 (4 503)	367 (367)
		4 503 (4 503)	367 (367)	(3)	13	(3)	841	(229)		1 520	(1 390)	4 503 (4 503)	367 (367)
		(5 700)	3 204	524	(1 717)	(5 176)	28 436	18 678	(1 086)		2 413	22 174	22 578
	ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION												
	ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT : Produits d'intérêts	828	335	1 013	639	1 841	4 587	3 208	372		197	6 800	4 379
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT	828	335	1 013	639	1 841	4 587	3 208	372		197	6 800	4 379	
ENCAISSE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT : Redressement des engagements d'exercices précédents Virements sur/provenant d'autres fonds Remboursement de contributions	210 49	172 377	86 (49)	16 (377)	296	188	(6 619)	(3 963)	(54)		242 (6 619)	188 (3 974)	
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	259	549	37	(372)	296	177	(3 963)	(3 963)	(54)		(6 377)	(3 786)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(4 613)	4 088	1 574	(1 450)	(3 039)	2 638	17 923	(768)		2 610	22 597	23 171	
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, DÉBUT DE L'EXERCICE	22 609	18 521	20 868	22 318	43 477	40 839	76 789	7 530		4 920	145 719	122 548	
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME, FIN DE L'EXERCICE	17 996	22 609	22 442	20 868	40 438	43 477	94 712	94 712	6 762	7 530	168 316	145 719	

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME ORDINAIRE — FONDS GÉNÉRAL
ÉTAT DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

Grand Programme	Crédits					Dépenses			Solde	
	Montants originaux (A.35-2.2)	Montants reportés de l'exercice précédent \a	Augmentation des crédits \b	Virements entre Grands Programmes \c	Montants reportés à l'exercice suivant \d	Montants révisés	Décaissements	Engagements non liquidés		Total
I - Politique générale et direction	1 114	145		143	(322)	1 080	1 017	63	1 080	
II - Navigation aérienne	9 227	707		(169)	(1 011)	8 754	8 458	296	8 754	
III - Transport aérien	5 403	535	1 030	(254)	(745)	5 969	5 729	200	5 929	40
IV - Affaires juridiques	1 119	260		(24)	(488)	867	866	1	867	
V - Programmes régionaux et autres programmes	16 355	1 937		(312)	(2 126)	15 854	15 165	689	15 854	
VI - Soutien administratif	25 731	1 229		(329)	(2 088)	24 543	23 784	642	24 426	117
VII - Finances, Relations extérieures / Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 844	457		945	(1 814)	3 432	3 221	210	3 431	1
VIII - Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	3 027	1 130			(1 371)	2 786	2 712	65	2 777	9
TOTAL	65 820	6 400	1 030		(9 965)	63 285	60 952	2 166	63 118	167

\a Approuvés par le Conseil à ses 176^e et 178^e sessions (C-176/14 et C-178/12). Rég. fin. 5.6.

\b Approuvés par le Conseil à sa 176^e session (C-176/8 et C-176/14).

\c Approuvés par le Conseil à sa 179^e session (C-179/17). Rég. fin. 5.10.

\d Approuvés par le Conseil à sa 179^e session (C-179/17). Rég. fin. 5.6.

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTAT DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULATIF
 AU 31 DÉCEMBRE 2006
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Note	Programme ordinaire Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds spéciaux de l'OACI (cf. Tableau B)		Total partiel Fonds OACI		Fonds de Programme de coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableaux D et E)		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULATIF												
Excédent budgétaire cumulatif, début de l'exercice	16 264	15 773	21 308	19 775	37 572	35 548	24 726	11 872	8 728	95 350	69 002	
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	4 456	4 364	978	445	5 434	4 809	25 143	(4 065)	3 119	29 789	33 071	
Transactions non comptabilisées dans l'état des recettes/dépense:												
Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	78	28	86	16	164	44		(54)		110	44	
Passés par profits et pertes	(48)	(74)	(48)		(48)	(74)				(48)	(74)	
Annulation des engagements non liquidés de l'exercice précédent	180	218	180	218	180	218				180	218	
Crédits reportés de l'exercice précédent	6 400	1 978	6 400	1 978	6 400	1 978				6 400	1 978	
Crédits reportés à l'exercice suivant	(9 965)	(6 400)			(9 965)	(6 400)	(3 963)			(9 965)	(6 400)	
Remboursement de contributions				(11)		(11)					(3 974)	
Virements sur/provenant d'autres fonds	49	377	(49)	(377)	2 000	2 000				2 000	25	
Virements sur/provenant de l'excédent mis en réserve :			2 000					(95)		(95)		
Réserve du/au Fonds AOSC / Financement collectif												
Excédent de liquidités mis en réserve			78	1 460	78	1 460				78	1 460	
Vers et provenant du Plan de mesures incitatives de l'excédent mis en réserve												
Excédent budgétaire cumulatif à la fin de l'exercice	17 414	16 264	24 401	21 308	41 815	37 572	45 906	7 658	11 872	117 180	95 350	
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE MIS EN RÉSERVE												
Mis en réserve dans le Programme ordinaire pour l'actif dérivé												
Solde de début	10 609	10 976			10 609	10 976				10 609	10 976	
Transferts vers/provenant du) Programme ordinaire	(4 503)	(367)			(4 503)	(367)				(4 503)	(367)	
Solde fin d'exercice	6 106	10 609			6 106	10 609				6 106	10 609	
Excédent des fonds AOSC / Financement collectif mis en réserve												
Solde de début			2 000	2 000	2 000	2 000				2 312	2 337	
Viré vers/provenant de la réserve			(2 000)		(2 000)					(1 905)	(25)	
Solde fin d'exercice										407	2 312	
Crédits du Programme ordinaire reportés												
Solde de début	6 400	1 978			6 400	1 978				6 400	1 978	
Viré au Programme ordinaire pour l'exercice en cours	(6 400)	(1 978)			(6 400)	(1 978)				(6 400)	(1 978)	
Crédits reportés à l'exercice futur	9 965	6 400			9 965	6 400				9 965	6 400	
Solde fin d'exercice	9 965	6 400			9 965	6 400				9 965	6 400	
Mis en réserve dans le Plan de mesures incitatives pour les arriérés de longue date												
Solde de début			343	1 803	343	1 803				343	1 803	
Transféré vers/provenant de la réserve			(78)	(460)	(78)	(460)				(78)	(460)	
Dépenses			265	343	265	343				265	343	
Solde fin d'exercice												
Excédent mis en réserve à la fin de l'exercice	16 071	17 009	265	2 343	16 336	19 352		407	312	16 743	19 664	
Capital accordé pour le terrain et les bâtiments	1 065	1 065			1 065	1 065				1 065	1 065	
Fonds de roulement	6 004	6 004			6 004	6 004				6 004	6 004	
SOLDE TOTAL DES FONDS	40 554	40 342	24 666	23 651	65 220	63 993	45 906	8 065	12 184	140 992	122 083	

Les notes et les tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers

Tableau A

III-6

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général			Solde des contributions à recevoir pour 2006	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2006	Contributions 2006	Contributions reçues pour 2006					
AFGHANISTAN	0,06	36	9	27			27	
AFRIQUE DU SUD	0,43	260	260					
ALBANIE	0,06	36		36			36	
ALGÉRIE	0,07	42	42					
ALLEMAGNE	7,09	4 283	4 283					
ANDORRE	0,06	36	36					
ANGOLA	0,06	36	16	20				
ANTIGUA-ET-BARBUDA	0,06	36		36	472	1	509	
ARABIE SAOUDITE	0,70	423	423					
ARGENTINE	0,72	435	435					
ARMÉNIE	0,06	36	36					
AUSTRALIE	1,61	973	973					979
AUTRICHE	0,71	429	429					
AZERBAÏDJAN	0,06	36	36					
BAHAMAS	0,06	36	36					11
BAHREÏN	0,06	36	36					
BANGLADESH	0,08	48	48					
BARBADE	0,06	36		36			36	
BÉLARUS (*)	0,06	36		36	129		165	
BELGIQUE	0,81	489	489					
BELIZE	0,06	36	36					
BÉNIN (*)	0,06	36	36			152	152	
BHOUTAN	0,06	36	36					
BOLIVIE	0,06	36	35	1			1	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,06	36	36					
BOTSWANA	0,06	36	36					
BRÉSIL	1,37	828	828					551
BRUNÉI DARUSSALAM	0,06	36		36			36	
BULGARIE	0,06	36	36					
BURKINA FASO	0,06	36	36			158	158	
BURUNDI	0,06	36	36			20	20	
CAMBODGE (*)	0,06	36		36	219		255	
CAMEROUN	0,06	36	36					
CANADA	2,49	1 504	1 504					
CAP-VERT	0,06	36	36					
CHILI	0,30	181	181					
CHINE	1,84	1 111	1 111					
CHYPRE	0,06	36	36					
COLOMBIE	0,23	139	139					
COMORES (*)	0,06	36	36			463	463	
CONGO (*)	0,06	36	36			364	364	
COSTA RICA	0,06	36	36					
CÔTE D'IVOIRE (*)	0,06	36	36			122	122	
CROATIE	0,06	36	36					
CUBA	0,06	36	36					
DANEMARK	0,55	332	332					
DJIBOUTI	0,06	36		36	490		526	
ÉGYPTE	0,18	109	109					
EL SALVADOR (*)	0,06	36		36	162		198	
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,50	302	302					
ÉQUATEUR	0,06	36	36					
ÉRYTHRÉE	0,06	36		36			36	
ESPAGNE	2,07	1 250	1 250					21
ESTONIE	0,06	36	36					
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	25,00	15 102	7 551	7 551			7 551	
ÉTHIOPIE	0,06	36	36					
FÉDÉRATION DE RUSSIE	0,61	368	368					
FIDJI	0,06	36	36					
FINLANDE	0,45	272	272					
FRANCE	5,08	3 069	3 069					
GABON	0,06	36	36			80	80	
GAMBIE	0,06	36		36	272		308	
GÉORGIE	0,06	36	36		402		402	
GHANA	0,06	36	36					
GRÈCE	0,43	260	260					

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général					Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2006	Contributions 2006	Contributions reçues pour 2006	Solde des contributions à recevoir pour 2006	Solde des contributions à recevoir pour 2006				
GRENADE	0,06	36	36			217		217	
GUATEMALA	0,06	36	36						
GUINÉE	0,06	36	36			187		187	
GUINÉE-BISSAU	0,06	36	36			585	1	586	
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,06	36	36						
GUYANA	0,06	36	28	8				8	
HAÏTI	0,06	36		36		66		102	
HONDURAS	0,06	36	15	21				21	
HONGRIE	0,12	72	72						
ÎLES COOK	0,06	36	36			104		104	
ÎLES MARSHALL	0,06	36		36		34		70	
ÎLES SALOMON	0,06	36	20	16		144		160	
INDE	0,45	272	272						
INDONÉSIE	0,24	145	140	5				5	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0,15	91		91				91	
IRAQ	0,06	36		36		1 117		1 153	
IRLANDE	0,36	217	217						
ISLANDE	0,06	36	36						
ISRAËL	0,52	314	69	245				245	
ITALIE	3,57	2 157	2 157						
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	0,09	54	11	43				43	
JAMAÏQUE	0,06	36	36						1
JAPON	14,46	8 735	8 735						
JORDANIE	0,06	36	36						
KAZAKHSTAN	0,06	36	36						15
KENYA	0,06	36	36						10
KIRGHIZISTAN (*)	0,06	36		36		260		296	
KIRIBATI	0,06	36		36		4		40	
KOWEÏT	0,18	109	109						
LESOTHO	0,06	36	36						
LETTONIE	0,06	36	36						
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)						511		511	
L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,06	36	36						
LIBAN	0,06	36	36						
LIBÉRIA	0,06	36	36			256		256	
LITUANIE	0,06	36		36				36	
LUXEMBOURG	0,35	211	211						
MADAGASCAR	0,06	36	36						
MALAISIE	0,50	302	302						
MALAWI (*)	0,06	36		36		168		204	
MALDIVES	0,06	36	36						
MALI	0,06	36	36			126		126	
MALTE	0,06	36	36						
MAROC	0,08	48	5	43				43	
MAURICE	0,06	36	36						36
MAURITANIE (*)	0,06	36	36			243		243	
MEXIQUE	1,11	671	671						
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	0,06	36		36		43		79	
MONACO	0,06	36	36						
MONGOLIE	0,06	36	36						
MOZAMBIQUE	0,06	36	36						
MYANMAR	0,06	36		36		3		39	
NAMIBIE	0,06	36		36				36	
NAURU	0,06	36		36		329		365	
NÉPAL	0,06	36	36						
NICARAGUA	0,06	36	36						
NIGER	0,06	36	36			57		57	
NIGÉRIA	0,06	36	36						
NORVÈGE	0,53	320	320						
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,34	205	205						
OMAN	0,09	54	54						
OUGANDA	0,06	36	36						
OUZBÉKISTAN	0,06	36	36						
PAKISTAN	0,14	85	85						
PALAOS	0,06	36		36		66		102	

Tableau A
(suite)

III-8

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

États contractants Résolutions A35-24 et A35-22A	Fonds général					Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2006	Contributions 2006	Contributions reçues pour 2006	Solde des contributions à recevoir pour 2006	Solde des contributions à recevoir pour 2006				
PANAMA	0,06	36	36						
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,06	36		36				36	
PARAGUAY	0,06	36	36						
PAYS-BAS	1,87	1 130	1 130						
PÉROU	0,09	54	54						
PHILIPPINES	0,18	109	24	85				85	
POLOGNE	0,36	217	217						
PORTUGAL	0,42	254	254						
QATAR	0,13	79	79						
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0,06	36		36				36	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (*)	0,06	36	36			321		321	
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2,41	1 456	1 456						
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (*)	0,06	36		36		315		351	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	0,06	36	36						
RÉPUBLIQUE DE MODOLVA	0,06	36	36			139		139	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0,06	36	36						
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	0,06	36	36						
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,15	91	91						
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0,06	36	36						
ROUMANIE	0,06	36	36						
ROYAUME-UNI	5,60	3 383	3 383						
RWANDA	0,06	36	36			63		63	
SAINTE-LUCIE	0,06	36	36						
SAINTE-KITTS-ET-NEVIS	0,06	36		36		3		39	
SAINT-MARIN	0,06	36	1	35				35	
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	0,06	36	36						
SAMOA	0,06	36	36						
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (*)	0,06	36		36		462		498	
SÉNÉGAL	0,06	36	36						23
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	0,06	36	36						
SEYCHELLES (*)	0,06	36		36		156		192	
SIERRA LEONE	0,06	36	36			279		279	
SINGAPOUR	1,26	761	761						
SLOVAQUIE	0,06	36	36						
SLOVÉNIE	0,06	36	36						
SOMALIE	0,06	36		36		543	1	580	
SOUDAN	0,06	36		36		35		71	
SRI LANKA	0,07	42	40	2				2	
SUÈDE	0,76	459	459						
SUISSE	1,13	683	683						
SURINAME (*)	0,06	36		36		125		161	
SWAZILAND	0,06	36		36				36	
TADJIKISTAN	0,06	36		36		126		162	
TCHAD	0,06	36	36			257		257	
THAÏLANDE	0,57	344	344						
TIMOR-LESTE (2)	0,06	36		36		9	4	49	
TOGO	0,06	36	36						
TONGA	0,06	36	36						
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0,06	36	36						
TUNISIE	0,06	36	36						
TURKMÉNISTAN	0,06	36	36						
TURQUIE	0,40	242	242						
UKRAINE	0,06	36	36						
URUGUAY	0,06	36	36			25		25	
VANUATU	0,06	36		36		24		60	
VENEZUELA	0,14	85	85						85
VIET NAM	0,06	36	36						
YÉMEN	0,06	36	36						
ZAMBIE	0,06	36	36						
ZIMBABWE	0,06	36		36				36	
TOTAL **	100,06	60 443	50 944	9 499	10 903	7	20 409	1 732	

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

Note 2 : Nouvel État contractant (C-DEC 176/2).

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2006.

** Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds/comptes spéciaux pour des activités génératrices de recettes et en partage des coûts (cf. Annexe A)	Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (cf. Annexe B)	Fonds du Programme universel OACI de supervision de la sécurité	Fonds de soutien à la coopération technique (cf. Tableau B.1)	Autres fonds propres à l'OACI (cf. Annexe C)	TOTAL	
						2006	2005
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions	73	2 612	640		503	3 828	3 713
Contributions réservées		1 043				1 043	1 105
Autres recettes							
Recettes des frais d'administration				7 806		7 806	6 196
Recettes d'intérêts	95	398	12	251	257	1 013	639
Activités génératrices de recettes et partage des coûts	2 238					2 238	1 903
Recettes accessoires		341		146		487	1 011
TOTAL DES RECETTES	2 406	4 394	652	8 203	760	16 415	14 567
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel	1 090	3 004	447	7 045	742	12 328	11 206
Dépenses générales de fonctionnement	502			345		847	876
Déplacements	65	1 113		112	16	1 306	1 762
Matériel	25	32		27	6	90	62
Frais généraux d'administration		37			10	47	4
Divers (Note 15)	114	158		545	2	819	212
TOTAL DES DÉPENSES	1 796	4 344	447	8 074	776	15 437	14 122
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	610	50	205	129	(16)	978	445
SOLDE DES FONDS							
Ajustement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	1	134		(51)	2	86	16
Virements sur/provenant d'autres fonds		(530)		(2 000)	2 481	(49)	(377)
Remboursement de contributions	2 039	8 395	109	8 070	5 038	23 651	23 578
Solde des fonds, début de l'exercice							(11)
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	2 650	8 049	314	6 148	7 505	24 666	23 651
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS							
ACTIF							
Liquidités et dépôts à terme	2 298	8 508	357	4 146	7 133	22 442	20 868
Comptes débiteurs							
Soldes inter-fonds	237	342		1 822	476	2 877	3 871
Sommes à recevoir et avances	430	276	84	609	17	1 416	1 761
Autres éléments d'actif				2 154		2 154	1 313
TOTAL DE L'ACTIF	2 965	9 126	441	8 731	7 626	28 889	27 813
PASSIF							
Engagements non liquidés	44	107		62	10	223	273
Comptes créditeurs	159	290	75	704	50	1 278	982
Soldes inter-fonds	112	680	52	1 779	61	2 684	2 866
Autres soldes de crédits et provisions				38		38	41
TOTAL DU PASSIF	315	1 077	127	2 583	121	4 223	4 162
SOLDE DES FONDS							
Représenté par :							
Excédent cumulatif	2 650	8 049	314	6 148	7 240	24 401	21 308
Excédent réservé					265	265	2 343
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	2 650	8 049	314	6 148	7 505	24 666	23 651
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	2 965	9 126	441	8 731	7 626	28 889	27 813

TABLEAU B.1

III-10

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	SOUTIEN DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE			
	Fonds pour l'efficience/ efficacité de la TCB	Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement	TOTAL	
			2006	2005
RECETTES ET DÉPENSES				
RECETTES				
Autres recettes				
Recettes des frais d'administration		7 806	7 806	6 196
Intérêts		251	251	142
Recettes accessoires		146	146	815
TOTAL DES RECETTES		8 203	8 203	7 153
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel		7 045	7 045	6 276
Dépenses générales de fonctionnement		345	345	261
Déplacements		112	112	208
Matériel		27	27	
Divers (Note 15)	5	540	545	28
TOTAL DES DÉPENSES	5	8 069	8 074	6 773
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(5)	134	129	380
SOLDE DES FONDS				
Redressement des recettes de l'exercice précédent		(92)	(92)	
Redressement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent		41	41	12
Virements sur/provenant d'autres fonds	102	(2 102)	(2 000)	
Solde des fonds au début de l'exercice	122	7 948	8 070	7 678
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	219	5 929	6 148	8 070
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme		4 146	4 146	4 913
Comptes débiteurs				
Soldes inter-fonds	219	1 603	1 822	3 526
Sommes à recevoir et avances		609	609	785
Autres éléments d'actif		2 154	2 154	1 313
TOTAL DE L'ACTIF	219	8 512	8 731	10 537
PASSIF				
Engagements non liquidés		62	62	50
Comptes créditeurs		704	704	447
Soldes inter-fonds		1 779	1 779	1 929
Autres soldes de crédits et provisions		38	38	41
TOTAL DU PASSIF		2 583	2 583	2 467
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulatif	219	5 929	6 148	6 070
Excédent mis en réserve				2 000
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	219	5 929	6 148	8 070
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	219	8 512	8 731	10 537

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Programme des Nations Unies pour le développement (cf. Tableau C.1)	Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion (cf. Tableau C.2)	Fonds du Mécanisme de mise en œuvre des Objectifs de l'OACI	Fonds du service des achats d'aviation (cf. Tableau C.3)	TOTAL	
					2006	2005
RECETTES ET DEPENSES						
RECETTES						
Contributions		124 215	115	1 012	125 342	88 536
Contributions réservées		95			95	516
Autres recettes						
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	8 990				8 990	13 433
Recettes d'intérêts		4 287	10	290	4 587	3 208
Recettes accessoires		995	4	60	1 059	1 673
TOTAL DES RECETTES	8 990	129 592	129	1 362	140 073	107 366
DEPENSES						
Matériel	(894)	58 442	1	2 451	60 000	38 809
Frais d'experts et autres dépenses de personnel	4 173	34 306	40		38 519	32 599
Contrats de sous-traitance	271	1 691		147	2 109	2 121
Formation	534	1 348	89		1 971	1 472
Frais généraux d'administration	438	7 263	9	96	7 806	6 196
Autres	498	544	2	204	1 248	1 026
TOTAL DES DEPENSES	5 020	103 594	141	2 898	111 653	82 223
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	3 970	25 998	(12)	(1 536)	28 420	25 143
SOLDE DES FONDS						
Virements sur/provenant d'autres fonds		(57)		57		
Remboursement de contributions		(6 619)			(6 619)	(3 963)
Solde des fonds, début de l'exercice	(3 993)	47 276	83	2 540	45 906	24 726
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	(23)	66 598	71	1 061	67 707	45 906
ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS						
ACTIF						
Liquidités et dépôts à terme	3 544	112 305	125	5 142	121 116	94 712
Comptes débiteurs						
Soldes inter-fonds	7 285	2 472	4	2	9 763	6 381
Sommes à recevoir et avances	3 419	107	2		3 528	3 129
TOTAL DE L'ACTIF	14 248	114 884	131	5 144	134 407	104 222
PASSIF						
Engagements non liquidés	382	32 384	12	47	32 825	29 125
Comptes créditeurs	13 627	6 535	32	3 984	24 178	21 541
Soldes inter-fonds	262	7 213	16	52	7 543	6 337
Autres soldes de crédits et provisions		2 154			2 154	1 313
TOTAL DU PASSIF	14 271	48 286	60	4 083	66 700	58 316
SOLDE DES FONDS						
Représenté par :						
Excédent cumulatif (déficit)	(23)	66 598	71	1 061	67 707	45 906
Excédent mis en réserve						
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	(23)	66 598	71	1 061	67 707	45 906
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	14 248	114 884	131	5 144	134 407	104 222

TABLEAU C.1

III-12

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
TABLEAU DE LA SITUATION DES FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2006	2005
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Solde du Fonds au début de l'exercice	(3 993)	(11 836)
À ajouter :		
Retrait de trésorerie du PNUD	9 259	14 300
Compte de compensation des projets		(444)
Recettes accessoires et ajustements de change	(261)	(402)
Divers, à débiter/rembourser au PNUD	(8)	(21)
	8 990	13 433
	4 997	1 597
À déduire :		
Dépenses de l'exercice (Tableau C.1.1)		
Projets		
Décaissements	4 200	4 749
Engagements non liquidés	382	432
Dépenses de soutien	438	409
	5 020	5 590
Total des dépenses	5 020	5 590
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	(23)	(3 993)
REPRÉSENTÉ PAR :		
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation	3 544	1 482
Montants dus par d'autres fonds	7 285	4 392
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	3 419	3 010
	14 248	8 884
Moins :		
Montants dus à d'autres fonds	262	519
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	13 627	11 926
Engagements non liquidés — Exercice en cours	382	432
	14 271	12 877
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	(23)	(3 993)

Certifié :

(signé)

 Richard J. Barr
 Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé :

(signé)

 Taïeb Chérif
 Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

<u>PAYS</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Botswana	1	(41)
Colombie	(248)	1
Équateur	457	1 433
Éthiopie	3	(1)
Guinée équatoriale	747	423
Indonésie	3	15
Liban		(5)
Pérou		(2)
Somalie	3 449	3 187
	<hr/>	<hr/>
Total — pays	4 412	5 010
 <u>RÉGION</u>		
Amérique latine et Caraïbes	170	171
	<hr/>	<hr/>
TOTAL PARTIEL	4 582	5 181
Coût de soutien du programme	438	409
	<hr/>	<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL	5 020	5 590
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

TABLEAU C.2

III-14

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 1.1.2006	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2006
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
AFGANISTAN MSA*	44	331	14	228	18			143
ALLEMAGNE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	70	119	5	125	15			54
ARABIE SAOUDITE (GCCC)	225			1 734	26	1 596		61
ARABIE SAOUDITE MSA *	4 405	3 653	664	3 351	335	(1 596)		3 440
ARGENTINE (DA)	212		10					222
ARGENTINE MSA *	2 252	5 965	289	6 651	407		(153)	1 295
BAHAMAS (DCA)	62		2			(15)		49
BANGLADESH	16		1					17
BARBADE	63		3	4	1			61
BHOUTAN MSA*		11		8	1			2
BOLIVIE	106	2 017		1 633	145	(2)	(71)	272
BOSNIE-HERZÉGOVINE	12		6	1				17
BOTSWANA		1 192	54	309	31			906
BRÉSIL (CART) MSA *	190		3	3		(176)		14
BRÉSIL (DAC) MSA *	1 482	6 849	487	6 017	290	184		2 695
BRÉSIL (DECEA) MSA *	3 003	2 104	549	3 944	188	5		1 529
BRÉSIL (INFRAERO) MSA *	133		27	93	4			63
BRÉSIL (ITCM) MSA *	(57)			3				(60)
BRÉSIL (SSA) MSA *	316		16			(13)		319
CHINE	33		2					35
CHYPRE MSA*		202	6	152	15			41
COLOMBIE MSA*	5	43		44	2			2
COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE ORIENTALE (REG.EIB) MSA*	735		33				(768)	
COSCAP (BAG) GROUPE DE L'ACCORD BANJUL MSA*	848	379	36	498	50			715
COSCAP (BAG) SUBVENTION IFFAS MSA*	126		6	126	6			2
COSCAP (CEI) SUBVENTION IFFAS MSA*			2	91	4	95		
COSCAP (CEMAC) RÉG. AFRIQUE CENTRALE MSA*		1 130	24					1 154
COSCAP (LAM) SUBVENTION CE MSA*	55		6	49	4			8
COSCAP (NA) SUBVENTION CE MSA*	(214)	252		70	4			(36)
COSCAP (SA) SUBVENTION CE MSA*	22	94	7	187	13			(77)
COSCAP (SA) SUBVENTION IFFAS MSA*	86		3	64	3			22
COSCAP (SEA) SUBVENTION IFFAS MSA*	85		3	46	2			40
COSCAP (UEMOA) MSA*	596	151	26	505	35			233
COSCAP (UEMOA) SUBVENTION IFFAS MSA*	103		5	63	3			42
COSTA RICA		15		4	1			10
COSTA RICA MSA*		150		1				149
CUBA MSA*	(116)	91		1				(26)
ÉGYPTE MSA*	683	296	36	533	53			429
ÉMIRATS ARABES UNIS MSA *	52		1	(21)			(74)	
FINLANDE MSA*	19	22		37	4			
GRÈCE MSA *	122	508	14	462	50			132
GUATEMALA MSA *	9 487	67 590	1 160	45 326	1 592		(87)	31 232
GUYANA (GTV)	11			3	1			7
HAÏTI	49	68	4	60	8			53
INDE MSA*	492	243	38	267	26			480
INTERRÉGIONAL (FONDS A. KOTAITE)		33	1					34
IRAQ	39							39
IRAQ MSA *	38		2					40
ITALIE (PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS)	23		2					25
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE MSA*	45		2					47
LESOTHO (CAD)	115		6					121
LETTONIE	23		1	5	1			18
LIBAN MSA *	449	1 083	33	579	58			928
MACAO	82		4			(14)		72
MAROC (ONDA)	61		3	(1)				65
MEXIQUE	27		2	(1)				30
MEXIQUE MSA*	0	62		61	3			(2)
MOZAMBIQUE MSA*		60	1					61
NIGÉRIA (FAAN) MSA *	189		6			(94)		101

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 1.1.2006	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2006
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
NIGÉRIA MSA*	551	49	26	312	31	37		320
NIGÉRIA (NAMA) MSA *	26		2	1				27
OMAN	169	287	17	256	25			192
PANAMA	4 154	8 152	728	8 939	406			3 689
PANAMA (DGAC) MSA *	205	1 594	20	693	61			1 065
PANAMA MSA*	97		5					102
PÉROU MSA*	1 535	4 782	6	4 901	401			1 021
PHILIPPINES	692	1 008	54	212	28	(25)		1 489
PHILIPPINES (TRAINAIR) MSA *	33		2	12	2			21
RÉGIONAL (AFRIQUE) MSA*	648		34	130	13			539
RÉGIONAL (AMÉRIQUE LATINE)	687	572	39	528	53	2		719
RÉGIONAL (ASIE)	520	442	26	333	33			622
RÉGIONAL (ASIE) MSA*	79	57	4	84	7	14		63
RÉGIONAL (ASIE DU SUD) (COSCAP)	647	488	37	325	42	35		840
RÉGIONAL (ASIE DU SUD-EST) (COSCAP)	415	168	22	268	35	25		327
RÉGIONAL (BOEING)	13	164	3	57	6	(95)		22
REGIONAL (BOEING) MSA*	99		8	52	6			49
RÉGIONAL (CAFAC) MSA*	519		24	176	23			344
RÉGIONAL (CASP-ASIE/PACIFIQUE)	239	449	17	258	26			421
RÉGIONAL (EGNOS)	584	25	28	444	33			160
RÉGIONAL ESPAGNE		59	2	31	2			28
RÉGIONAL (EUR) MSA*		58	2	25	2			33
RÉGIONAL (MID) MSA*	131	976	24	484	48			599
RÉGIONAL (MID RMA) MSA*		210	4					214
RÉGIONAL (REDDIG)	501	443	16	480	37			443
RÉGIONAL (SUBVENTION CE) MSA*	118		6	116	8			
RÉP. ARABE SYRIENNE (AÉROPORT AL-MEZZAH) MSA *	15		1					16
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE (DGAC) MSA *	116		6					122
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO MSA*	230	1 226	39	357	37			1 101
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO MSA*	11	15	1					27
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE MSA *	235	4	4	34	3			206
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE MSA *	25		7	2				30
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE MSA*	75		1	59	6			11
ROUMANIE MSA*	39		2	(1)				42
RUSSIE MSA*		91	3	67	7			20
RWANDA MSA*		91	2	43	4			46
SINGAPOUR	148	171	7	136	14			176
SOMALIE	4 178	4 096	270				(5 440)	3 104
SOUDAN (MAINTIEN DE LA PAIX) MSA*				15	1			(16)
SOUDAN MSA*	35		1					36
SRI LANKA	37			(9)	(1)	(35)	(1)	11
SRI LANKA MSA*		397	13	86	9			315
THAÏLANDE MSA*	2 544	70	82	1 939	193			564
THAÏLANDE (MTC)	16		1					17
UNMIK-KOSOVO MSA*	892	355	44	830	83			378
VENEZUELA MSA*	(1 308)	2 558	5	5	2 149			(899)
VIET NAM	13		1					14
CONTRATS FORFAITAIRES	207	538	15	305	30	15	(3)	437
AUTRES MSA ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE **	202	2	16	31	1		(22)	166
TOTAL	47 276	124 310	5 282	96 331	7 263	(57)	(6 619)	66 598

* Accord de services de gestion.

** Sommaire de 59 fonds ayant des soldes de fin d'exercice ou des opérations en cours d'exercice de moins de dix mille dollars.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars des États-Unis)

Fonds	Solde au 1.1.2006	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres fonds	Rembour- sement de contributions	Solde au 31.12.2006
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration			
AFGHANISTAN	33		2	4				31
BANGLADESH	219		11					230
BRÉSIL	5			2 106	21			(2 122)
CAP-VERT	200		9	148	8			53
CUBA	15	45	1	1	51			9
ÉTHIOPIE	49	31	69	24	(20)			145
INDE	21	174	3	166	10			22
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	11		1					12
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (CAD)	17		1	1				17
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (CAHI)	12		1	1				12
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (LAA)	19		1					20
LESOTHO	143		7					150
MACAO	7			3				4
MOZAMBIQUE	17		1					18
MYANMAR	602		30					632
NIGÉRIA			2	37	2	57		20
NIGÉRIA (NAMA)	42		2					44
PAKISTAN	21		1					22
PÉROU	67		3					70
RÉGIONAL — ÉTUDE CAEP	34		2					36
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	417		94	47	5			459
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	68		3					71
SOUDAN	83		8					91
SURINAME	6							6
TRINITÉ-ET-TOBAGO	8	38	32	106	10			(38)
UNMIK KOSOVO	401		54					455
URUGUAY		724	10	158	9			567
YÉMEN	22		1					23
AUTRES FONDS CAPS *	1		1					2
TOTAL	2 540	1 012	350	2 802	96	57		1 061

* Sommaire de huit fonds ayant des soldes de fin d'exercice et des opérations en cours d'exercice de moins de cinq mille dollars.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE GÉRÉS POUR LE COMPTE DE TIERS
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Registre international	Répertoire des clés publiques	Frais d'administration pour les Accords de financement collectif	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec le Danemark	Fonds de l'Accord de financement collectif conclu avec l'Islande	Fonds du Système de surveillance de l'altitude Atlantique Nord	TOTAL	
							2006	2005
RECETTES ET DÉPENSES								
RECETTES								
Contributions fixées				306	94		400	489
Contributions	200	85					285	800
Autres recettes								
Recettes des frais d'administration			479				479	480
Recettes d'intérêts	3	32	10	31	64	110	250	127
Redevances d'usage				5 702	28 417	386	34 505	35 676
Recettes accessoires								150
TOTAL DES RECETTES	203	117	489	6 039	28 575	496	35 919	37 722
DÉPENSES								
Traitements, salaires et frais communs de personnel (y compris honoraires d'experts)	149	680	301				1 130	498
Dépenses générales de fonctionnement	6						6	
Déplacements	3	4	11			5	23	44
Coûts des services								
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours				6 372	29 410	840	36 622	32 919
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent				(184)	2 260	411	2 487	1 065
Autres	17		285	47			349	420
TOTAL DES DÉPENSES	175	684	597	6 235	31 670	1 256	40 617	34 946
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	28	(567)	(108)	(196)	(3 095)	(760)	(4 698)	2 776
SOLDE DES FONDS								
Redressement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent		(54)					(54)	
Solde des fonds, début de l'exercice	47	709	15	1 466	5 821	1 941	9 999	7 223
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	75	88	(93)	1 270	2 726	1 181	5 247	9 999
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS								
ACTIF								
Liquidités et dépôts à terme	214	306	172	716	1 196	1 300	3 904	5 307
Comptes débiteurs								
Contributions à recevoir				15	2		17	
Avances aux gouvernements fournisseurs des services								2 065
Soldes inter-fonds			14	3	6	11	34	39
Comptes débiteurs et avances	1	1	100	1 012	5 026	71	6 211	5 647
TOTAL DE L'ACTIF	215	307	286	1 746	6 230	1 382	10 166	13 058
PASSIF								
Engagements non liquidés		42					42	3
Comptes créditeurs	1		64				65	74
Soldes inter-fonds	139	177	315				631	321
Crédits aux gouvernements contractants (Tableau D.1)				42	1 502		1 544	2 110
Crédits aux gouvernements fournisseurs de services				434	2 002	201	2 637	551
TOTAL DU PASSIF	140	219	379	476	3 504	201	4 919	3 059
SOLDE DES FONDS								
Représenté par :								
Excédent cumulé	75	88	(93)	1 137	2 452	1 181	4 840	9 687
Excédent mis en réserve				133	274		407	312
TOTAL DES SOLDES DES FONDS	75	88	(93)	1 270	2 726	1 181	5 247	9 999
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	215	307	286	1 746	6 230	1 382	10 166	13 058

TABLEAU D.1

III-18

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC LE DANEMARK POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

	(en milliers de couronnes danoises)				Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir (Crédits)
	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2006	Contributions reçues			
ALLEMAGNE		185			185	
BELGIQUE	(102)	(4)			(14)	(92)
CANADA	(65)	119			52	2
CUBA	(4)					(4)
DANEMARK		10			10	
ÉGYPTE		3			3	
ESPAGNE	(11)	11				
ÉTATS-UNIS		787			787	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(85)	16				(69)
FINLANDE	(21)	4				(17)
FRANCE		103			103	
GRÈCE	(29)	6				(23)
IRLANDE		32			32	
ISLANDE		35			35	
ITALIE		49			49	
JAPON	(31)	9				(22)
KOWEÏT	(3)	5			2	
NORVÈGE		4			4	
PAYS-BAS		80				80
ROYAUME-UNI		310			310	
SINGAPOUR	(40)	29				(11)
SLOVAQUIE		9			9	
SUÈDE		25			25	
SUISSE	(391)	1 827			1 592	82
	(62)	306			271	15
Équivalent en dollars des États-Unis						(238)
						(42)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC L'ISLANDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

	(en milliers de dollars des États-Unis)				Soldes à la fin de l'exercice À recevoir (Crédits)
	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2006	Contributions reçues (Remboursées)	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	
ALLEMAGNE	(159)	(2)		31	(130)
BELGIQUE		2		(2)	
CANADA	(211)	7	(195)	9	(3)
CUBA	(3)				(9)
DANEMARK	(12)	1		2	
ÉGYPTE	(5)			1	(4)
ESPAGNE	(13)				(13)
ÉTATS-UNIS	(861)	39		130	(692)
FÉDÉRATION DE RUSSIE	(30)				(30)
FINLANDE	(19)	1			(18)
FRANCE	(58)			17	(32)
GRÈCE	(23)	9			(23)
IRLANDE	(21)	(1)		5	(17)
ISLANDE	(42)	1		6	(35)
ITALIE	(13)	1		8	(4)
JAPON	(24)	1			(23)
KOWEÏT	(8)				(8)
NORVÈGE	(11)	2		1	(8)
PAKISTAN		5	3		
PAYS-BAS		1	1		2
ROYAUME-UNI	(473)	9		50	(414)
SINGAPOUR	(13)	9			(4)
SLOVAQUIE					
SUÈDE	(23)	2		1	(20)
SUISSE	(26)	7		4	(15)
	<u>(2 048)</u>	<u>94</u>	<u>(191)</u>	<u>263</u>	<u>2</u>
					<u>(1 502)</u>

III-19

TABLEAU D.1
(suite)

TABLEAU E

III-20

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

RECETTES ET DÉPENSES	FONDS GÉNÉRAL	PROGRAMME DES EXPERTS ASSOCIÉS	TOTAL	
			2006	2005
RECETTES				
Contributions	685		685	779
Contributions réservées				128
Autres recettes				
Recettes d'intérêts	119	3	122	70
TOTAL DES RECETTES	804	3	807	977
DÉPENSES				
Traitements, salaires et frais communs de personnel		31	31	76
Dépenses générales de fonctionnement	40		40	34
Subventions	95		95	516
Autres	8		8	8
TOTAL DES DÉPENSES	143	31	174	634
EXCEDENT (DEFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	661	(28)	633	343
SOLDE DES FONDS				
Solde des fonds, début de l'exercice	2 091	94	2 185	1 842
SOLDE DES FONDS, FIN DE L'EXERCICE	2 752	66	2 818	2 185
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS				
ACTIF				
Liquidités et dépôts à terme	2 792	66	2 858	2 223
TOTAL DE L'ACTIF	2 792	66	2 858	2 223
PASSIF				
Soldes inter-fonds	40		40	38
TOTAL DU PASSIF	40		40	38
SOLDE DES FONDS				
Représenté par :				
Excédent cumulatif	2 752	66	2 818	2 185
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	2 752	66	2 818	2 185
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	2 792	66	2 858	2 223

Certifié

(signé)

Richard J. Barr
Sous-Directeur chargé des finances

Approuvé

(signé)

Ruwantissa Abeyratne
Secrétaire par intérim, Organe directeur de l'IFFAS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

(en milliers de dollars des États-Unis)

1. Le mandat de l'Organisation

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies établie par la Convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 décembre 1944. Ses buts et ses objectifs sont d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS**a) Base de présentation**

Les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), qui constituent le cadre de la comptabilité et de l'information financière dans le système des Nations Unies.

Les états financiers sont présentés en milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire, et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

b) Groupement des fonds

Les comptes de l'Organisation sont tenus sur une base de « comptabilité de fonds », des fonds distincts étant établis pour les activités générales et spécifiques sous la gouverne du Conseil de l'OACI. Les fonds sont établis et administrés conformément au Règlement financier adopté par le Conseil et l'Assemblée.

Les fonds ont été regroupés pour les besoins de la présentation, et les états financiers sont présentés sur une base combinée après avoir éliminé tous les soldes, recettes et charges entre les fonds. Leur présentation sur une base combinée ne signifie pas que les différents fonds distincts peuvent être mélangés de n'importe quelle façon, car les ressources d'un fonds ne peuvent pas être utilisées pour les besoins d'un autre fonds.

Les **fonds de l'OACI** se composent du Fonds général, du Fonds de roulement, ainsi que d'autres fonds spéciaux, qui comprennent les fonds établis pour soutenir le Programme de coopération technique, des fonds/comptes spéciaux pour les activités de recouvrement des coûts ou des activités génératrices de recettes, et des activités financées par des contributions volontaires. Le Fonds général est financé par les contributions des États contractants conformément au barème de contributions déterminé par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par toutes les avances pouvant être faites à partir du Fonds de roulement. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée dans le but de consentir des avances selon des besoins au Fonds général et à d'autres fonds afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants.

Les autres fonds spéciaux comprennent les fonds établis pour soutenir le Programme de coopération technique, notamment le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC), créé en vertu des dispositions de l'Article IX du Règlement financier de l'OACI. Le Fonds AOSC est utilisé pour financer les dépenses d'administration et de fonctionnement des programmes de coopération technique. Il est essentiellement financé grâce aux frais généraux d'administration imputés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion, ainsi qu'au fonds du Service des achats d'aviation civile. S'ajoute également le Fonds pour l'efficacité/efficacités de la TCB, établi pour l'utilisation d'une partie de l'excédent annuel du Fonds AOSC de l'exercice précédent afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la Direction de la coopération technique.

Les fonds du **Programme de coopération technique** concernent les projets de coopération technique administrés par l'OACI pour le compte de tiers et financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds. Ils comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale, des Accords de services de gestion (MSA) et des Accords de service des achats d'aviation civile (CAPS). Les transactions financières relatives au programme du PNUD doivent se conformer aux directives de l'OACI et du PNUD. Les Fonds d'affectation spéciale et les MSA sont destinés à couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS sont destinés à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés contrats à prix forfaitaire avec des États contractants. Ces contrats diffèrent des MSA et des accords de Fonds d'affectation spéciale en ceci qu'ils sont à courte durée et pour un montant de contrat fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds pour les services d'administration et de fonctionnement (AOSC).

D'autres fonds d'affectation spéciale comprennent des fonds destinés à des activités spéciales gérées par l'OACI pour le compte de tiers, notamment :

- 1) Le **compte du Registre international**, auparavant désigné Compte de la Commission préparatoire du Registre international, a été établi par le Conseil en 2001. À sa 161^e session (C-DEC 161/9), le Conseil a accepté la responsabilité de guider et de superviser les travaux de la Commission préparatoire d'experts chargée d'effectuer les travaux préliminaires concernant la création de l'Autorité du Registre international et d'administrer les fonds qui seraient mis à la disposition de la Commission préparatoire. Le Protocole relatif au Registre international, entré en vigueur le 1^{er} mars 2006 (lettre LE 3/41-06/05), est un mécanisme autofinancé grâce aux redevances d'usage sur une base de recouvrement des coûts conformément à l'article XX, alinéa 3), du Protocole aéronautique. Le financement des travaux du Registre international est assuré par des contributions volontaires d'États et d'autres parties privées intéressées.
- 2) Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)** est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil (C-DEC 174/1) en 2005 pour rendre compte des activités d'un projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Il comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques sous l'égide de l'OACI pour gérer l'échange de clés électroniques pour le décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques.
- 3) Les **frais d'administration pour les Accords de financement collectif** ont été établis par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, par le biais de frais

d'administration, la totalité des coûts supportés par l'OACI pour les installations et les services assurés pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande. Ils sont également utilisés pour recouvrer les coûts de l'administration du Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord.

- 4) Les **Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande** concernent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande, et au Groenland par le Gouvernement du Danemark, dont les coûts sont recouverts par des redevances d'usage et des contributions à payer par des gouvernements contractants.
- 5) Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord** a été créé en 1995 pour rendre compte des transactions financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont recouverts par le biais de redevances d'usage imposées aux aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord.
- 6) Le **Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)** a été créé par le Conseil en 2002, conformément aux principes et directives contenus dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, en vue de financer des projets relatifs à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent pas autrement fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires.

c) **Comptabilisation des recettes**

1) **Contributions fixées**

Les recettes provenant des contributions fixées représentent une obligation juridique des États contractants, qui est comptabilisée comme recettes durant l'exercice pour lequel la contribution est prélevée. Aucune disposition n'est prévue pour les retards dans la perception des contributions fixées.

2) **Contributions et contributions réservées**

Les recettes provenant de telles contributions sont comptabilisées lorsque des liquidités sont reçues, sauf disposition contraire prévue par accord.

3) **Redevances d'usage**

Les recettes provenant des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) **Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses comprennent les montants pour des biens fournis et des services rendus, ainsi que les montants d'engagements juridiques découlant de commandes placées et de contrats accordés durant l'exercice financier pour lequel des fonds ont été prévus dans des budgets approuvés de l'année en cours.

Le montant relatif à l'engagement juridique en souffrance pour des biens et des services non encore reçus est indiqué comme passif pour des engagements non liquidés. Tout engagement non liquidé demeure entre douze et vingt-quatre mois après la fin de l'exercice financier de son établissement, et lorsqu'il n'est plus valide, il est annulé et crédité à l'excédent et indiqué comme redressement d'engagements non liquidés de l'exercice précédent.

En application des accords de financement collectif, les coûts des services pour l'année en cours sont estimés par les gouvernements qui fournissent les services et approuvés par le Conseil. Les redressements des coûts des services estimés sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont comptabilisés durant l'année du règlement.

e) **Devises étrangères**

Les transactions sont effectuées dans un certain nombre de devises. À l'exception de celles qui concernent d'autres fonds d'affectation spéciale, les transactions de l'exercice sont indiquées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel des Nations Unies à compter de la date des transactions et les soldes monétaires à la fin de l'exercice sont exprimés en dollars des États-Unis au taux opérationnel des Nations Unies à compter du 31 décembre. Les transactions des autres fonds d'affectation spéciale sont traduites conformément aux arrangements conclus par les parties.

L'Organisation conclut des instruments financiers dérivatifs sous forme de contrats d'achat à terme de devises pour gérer l'exposition des dollars canadiens et des euros aux taux de change étrangers afin de stabiliser les coûts au taux de change prévu dans le budget. La différence entre le taux opérationnel des Nations Unies et le taux du contrat d'achat à terme est imputée aux dépenses lorsque le contrat est exécuté. À la fin de l'exercice, tout gain ou toute perte non réalisé du fait de la différence entre le taux opérationnel des Nations Unies et le taux de change négocié dans les contrats d'achat à terme détenus pour des besoins de couverture et non encore exécutés, vendus ou échus à la fin de l'exercice, est enregistré comme actif ou passif par rapport aux dérivatifs et le montant correspondant est indiqué comme excédent mis en réserve.

Les bons de commande relatifs à des accords CAPS et MSA sont quelquefois libellés en monnaies autres que les dollars US. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations des monnaies, une politique de protection a été adoptée en 2003, par laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment de l'émission du bon de commande, dans les cas où la fluctuation de la monnaie pourrait avoir un impact important sur la situation financière. Un gain ou une perte de change est reconnu comme étant équivalent à la différence entre le taux de change des Nations Unies et le cours au comptant en vigueur à la date où les fonds sont achetés.

f) **Contributions en nature**

L'Organisation ne comptabilise pas les contributions en nature. La juste valeur estimative de ces contributions en nature est déclarée dans les notes aux états financiers.

g) **Indemnités de cessation d'emploi et prestations de retraite**

Les conditions de service des employés de l'Organisation prévoient qu'ils ont droit aux paiements de congés annuels non utilisés et à des prestations de cessation d'emploi et de retour dans les foyers qui sont fondées sur le nombre d'années de service. De plus, l'Organisation fournit certaines prestations de soins médicaux aux retraités qui remplissent les conditions requises. L'OACI ne constate pas dans ses comptes financiers les obligations pour des coûts d'assurance maladie pour les retraités, ni d'autres types de

paiements de fin de service payables aux membres du personnel qui quittent l'Organisation. L'OACI n'a donc pas créé de fonds de réserve pour financer ces obligations. Ces dépenses sont incluses dans le budget annuel selon la méthode de la capitalisation et les coûts réels engagés pendant chaque exercice financier sont indiqués comme dépenses de l'exercice en cours lorsque les membres du personnel quittent l'Organisation et que les paiements deviennent exigibles.

h) **Crédits**

Les crédits reportés à l'exercice suivant sont présentés dans l'excédent budgétaire mis en réserve.

i) **Biens durables**

Le coût des biens durables, qui comprennent l'ameublement, les véhicules, les ordinateurs et autres matériels de bureau, est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ces biens sont commandés. Les biens durables sont définis comme étant des biens dont le coût est de 5 000 \$ ou plus et dont la durée utile prévue est supérieure à un exercice. Le coût des biens durables porte sur les biens situés au siège de l'OACI à Montréal et de ceux qui se trouvent dans les sept bureaux régionaux. Ces biens et d'autres sont la propriété de l'Organisation, qui a pleine autorité sur leur acquisition, leur emplacement physique et leur aliénation.

3. LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 décembre 2006, le rendement moyen des dépôts à terme était de 5,24 % (4,26 % en 2005) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 58 jours (39 jours en 2005).

	2006	2005
Fonds en banque	79 516	50 182
Dépôts à terme	<u>88 800</u>	<u>95 537</u>
Total	<u>168 316 \$</u>	<u>145 719 \$</u>

Les fonds déposés en banque le sont sur une base de mise en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires sont placés sous forme de dépôts à terme.

4. CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS

Le classement chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 se résume comme suit :

III-26

Année	<u>2006</u>	<u>2005</u>
1982-2000	8 020 \$	8 391 \$
2001	448	517
2002	544	621
2003	604	655
2004	508	677
2005	<u>779</u>	<u>—</u>
Total des exercices antérieurs	10 903	10 861
Exercice en cours	<u>9 499</u>	<u>1 669</u>
Total des contributions à recevoir	20 402	12 530
Avances au Fonds de roulement à recevoir	<u>7</u>	<u>11</u>
Total	<u>20 409 \$</u>	<u>12 541 \$</u>

5. **COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES**

Le solde des comptes à recevoir se présente comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Employés	2 187	1 817
Institutions des Nations Unies	3 420	3 178
Redevances d'usage	6 198	5 629
Autres	<u>3 379</u>	<u>5 459</u>
Total	<u>15 184</u>	<u>16 083</u>

6. **DÉPENSES À RECOUVRER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉGIONAUX — CAFAC, CLAC ET CEAC, ET MONTANTS QUI LEUR SONT DUS**

L'OACI assure des services de secrétariat pour la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Les coûts y afférents sont imputés dans un premier temps sur le Fonds général et les dépenses doivent être remboursées par ces organismes régionaux.

Les montants nets à recouvrer auprès de ces organismes régionaux ou qui leur sont dus pour toutes opérations effectuées par l'OACI pour leur compte sont indiqués ci-après :

III-27

	<u>CAFAC</u>	<u>CLAC</u>	<u>CEAC</u>
Solde dû par (à) au 31 décembre 2005	1 088 \$	22 \$	(950) \$
Plus : paiements effectués en 2006	249	162	2 935
Moins : montants reçus en 2006	(417)	(253)	(3 002)
Solde dû par (à) au 31 décembre 2006	<u>920</u> \$	<u>(69)</u> \$	<u>(1 017)</u> \$

7. DÉRIVATIFS POUR LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE CHANGE

a) Achat à terme de devises

En 2004, l'OACI a conclu des contrats d'achat à terme pour l'achat de 170 163 \$Can pour le triennat 2005 à 2007 à un taux de change moyen de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US. En 2006, un total de 56 976 \$Can a été reçu à un coût réel de 43 191 \$US.

En 2006, 3 239 € ont été reçus à un coût réel de 3 994 \$US, pour protéger le budget de deux bureaux régionaux qui sont touchés par la variation du dollar US par rapport à l'euro.

Lorsqu'ils sont couverts par des contrats d'achat à terme, les décaissements sont indiqués au taux d'achat à terme plutôt qu'au taux opérationnel des Nations Unies. Les différences entre le taux d'achat à terme et le taux opérationnel des Nations Unies pour ce qui est des dollars canadiens achetés à terme se sont traduites par un crédit de 7 171 \$ en 2006 (3 839 \$ en 2005). Sur le montant total, un crédit de 6 454 \$ (3 455 \$ en 2005) est indiqué dans les dépenses du Programme ordinaire et un crédit de 717 \$ (384 \$ en 2005) est indiqué dans le Fonds AOSC sur la même base, calculés au prorata de l'utilisation des dollars canadiens et des euros achetés à terme.

La valeur nominale de référence des contrats d'achat à terme de dollars canadiens et d'euros en 2004, 2005 et 2006 pour livraison durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 3 décembre 2007 s'établit comme suit :

Année	Dollars canadiens	Dollars US	Taux moyen	EURO	Dollars US	Taux moyen
2007	56 007	42 445	1,32	3 239	3 994	0,826

Au 31 décembre 2006, le taux opérationnel des Nations Unies pour le dollar canadien et l'euro était respectivement de 1,16 (contre 1,17 en 2005) et de 0,760 (contre 0,845 en 2005). L'application de ces taux aux montants nominaux des contrats d'achat à terme détenus et non exécutés a permis d'aboutir à un gain non réalisé de 6 106 \$ (contre 10 609 \$ en 2005), qui est indiqué comme actif dérivatif et le montant correspondant comme excédent mis en réserve.

b) **Devises détenues pour la couverture des acquisitions du Programme de coopération technique**

En 2006, il n'a pas été acheté de devises pour couvrir des bons de commande du Programme de coopération technique. Des soldes de devises concernant les couvertures d'exercices précédents, d'un montant de 557 € et de 146 \$Can, étaient détenus au 31 décembre 2006.

8. **CONTRIBUTIONS EN NATURE**

a) **Programme ordinaire**

En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leur territoire respectif. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas inscrites dans les comptes mais sont présentées ci-après pour information.

La juste valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Canada	12 493 \$	11 413 \$
Égypte	120	120
France	626	554
Pérou	49	41
Sénégal	42	37
Thaïlande	<u>906</u>	<u>1 082</u>
	<u>14 236 \$</u>	<u>13 247 \$</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer et les services du Bureau régional de Mexico. En 2006, cette contribution était de 98 \$US (92 \$ en 2005). La contribution du Canada comprend un montant équivalant à 1 467 \$US octroyé par le Gouvernement du Québec au titre de la location de locaux du siège à Montréal dans la Tour Bell.

b) **Autres fonds spéciaux de l'OACI**

La valeur des contributions en nature (services et déplacements surtout) fournies par des États pour chacun des groupes de fonds suivants est indiquée ci-après :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	545 \$	719 \$
Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	870 \$	367 \$

9. PRESTATIONS DE FIN D'EMPLOI ET DE RETRAITE

a) Prestations de fin d'emploi

Les prestations de fin d'emploi comprennent l'indemnité de cessation d'emploi, l'indemnité de rapatriement, les frais de déménagement des effets personnels, les frais de voyage à la cessation d'emploi et les congés accumulés. Les obligations à ce titre pour le personnel du Programme ordinaire sont évaluées à 13 700 \$US au 31 décembre 2006 (contre 13 400 \$ au 31 décembre 2005). Les prévisions au titre des congés et de l'indemnité de cessation d'emploi sont fondées sur l'expérience historique des 6 dernières années. Les autres prévisions relatives aux prestations de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2006, évalués au coût historique moyen de cette prestation. Le montant effectivement payé durant l'exercice s'élève à 1 500 \$ (contre 1 391 \$ en 2005).

Les droits aux prestations de fin d'emploi accumulés par le personnel du Fonds AOSC sont évalués à 4 000 \$US au 31 décembre 2006 (contre 4 300 \$ au 31 décembre 2005). Le montant effectivement payé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 était de 221 \$ (contre 40 \$ pour 2005).

b) Prestations après départ à la retraite

L'obligation éventuelle résultant de l'assurance maladie après emploi que l'Organisation pourrait avoir à payer à ses employés dans les années à venir a été déterminé par évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle du passif éventuel afférent aux prestations de santé dans les années futures (soins médicaux et soins dentaires) est estimée à 44 300 \$ (contre 36 200 \$ en 2005). Ce passif au 31 décembre 2006 se décompose en 38 500 \$ au titre du Programme ordinaire et 5 800 \$ au titre du Fonds AOSC.

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités qui y ont droit. En 2006, le déboursé total a été de 717 \$ pour les prestations pour soins de santé concernant l'ensemble des retraités admissibles (663 \$ en 2005). Le coût réparti au prorata entre le budget du Programme ordinaire et le Fonds AOSC a été respectivement de 603 \$ et de 114 \$ en 2006.

10. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations défini par des fonds. L'obligation financière de l'OACI à l'endroit de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements de déficit ne sont à effectuer que si l'Assemblée générale, après avoir déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, invoque la disposition de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

Les paiements effectués à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des contributions des participants et de l'Organisation pour 2006 se sont élevés à 16 456 \$ (contre 15 765 \$ en 2005).

11. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME

Au 31 décembre 2006, l'Organisation avait un engagement moyen d'environ 3 707 \$ (équivalant à 4 300 \$Can) par an, sur 10 ans, soit un engagement total de 37 069 \$ (équivalant à 43 000 \$Can) au titre de sa participation au loyer de base et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège.

Au 31 décembre 2006, l'Organisation avait des achats et des contrats de location à long terme à exécuter pour la fourniture de matériels et la location d'installations qui doivent arriver à échéance entre 2007 et 2011. Le montant total de ces engagements s'élève à 143 \$. Les paiements engagés au titre de la location de systèmes téléphoniques, d'équipements et de photocopieuses s'établiront comme suit :

<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>TOTAL</u>
89 \$	39 \$	25 \$	4 \$	2 \$	159 \$

12. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FUTURS

Les engagements futurs ou à terme qui n'ont pas été inscrits dans les comptes de l'exercice, au 31 décembre 2006, pour le fonds du PNUD concernent des contrats de recrutement de personnel international et national, pour 2 461 \$, et des sous-contrats, pour 7 \$.

Au cours de l'exercice, des engagements relatifs à d'autres fonds pour des projets du Programme de coopération technique ont été pris pour des exercices financiers futurs au titre des projets suivants :

- a) Fonds d'affectation spéciale régional (REDDIG) : 462 \$;
- b) MSA Guatemala : 263 \$;
- c) MSA Brésil : 73 \$;
- d) Autres : 20 \$.

Les engagements relatifs à des contrats de recrutement de personnel international et national au 31 décembre 2006 pour les fonds d'affectation spéciale et les accords MSA se sont élevés à 10 284 \$.

13. PASSIF ÉVENTUEL

Un certain nombre de procès liés au droit du travail ont été intentés contre l'Organisation pour des projets de coopération technique. Les revendications se chiffrent à environ 0,7 million de dollars. De l'avis de l'administration, le résultat final de ces revendications ne peut pas être déterminé et, en conséquence, ces points ne sont pas inscrits dans les comptes. Les règlements qui pourraient éventuellement résulter de la résolution de ces procès seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le passif sera réglé.

14. **BIENS DURABLES**

Le coût des biens durables propriété de l'Organisation au 31 décembre 2006 se répartit comme suit :

	Solde d'ouverture <u>1^{er} janvier 2006</u>	<u>Additions</u>	<u>Aliénations</u>	Solde de clôture <u>31 décembre 2006</u>
Mobilier	42			42
Matériel	2 081	52	(258)	1 875
Véhicules	<u>336</u>	<u>48</u>	<u>(45)</u>	<u>339</u>
Total	<u>2 459</u>	<u>100</u>	<u>(303)</u>	<u>2 256</u>

Il n'est pas calculé d'amortissement sur les biens durables étant donné que leur coût est directement passé en charges.

15. **AUTRES DÉPENSES**

Les autres dépenses présentées dans l'état des recettes et dépenses et des changements des soldes des fonds comprennent un montant de 536 \$ correspondant aux pertes sur devises sur un contrat d'achat négocié en euros ainsi qu'une perte éventuelle sur des contributions reçues pour des projets de coopération technique spécifiques.

PARTIE IV : ANNEXES (NON VÉRIFIÉES)

Les Annexes A à D se rapportent à des fonds spéciaux de l'OACI**Annexe A Comptes d'activités de production de recettes et de recouvrement des coûts**

1. Le **Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne** a été établi en 2002 par le Secrétaire général conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la vente de services et de publications relatifs à la navigation aérienne.
2. Le **Compte de recouvrement des coûts du transport aérien** a été établi par le Conseil en 2001 pour financer les recettes et les dépenses liées à des services particuliers assurés par la Direction du transport aérien aux États contractants et autres usagers.
3. Le **Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements** a été établi par le Conseil (C-DEC 157/2) en 1999 pour comptabiliser les recettes et les coûts d'administration, d'exploitation et de remise en état liés à la location des installations de conférence, du garage et de la cafétéria.
4. **Activités relatives aux marchandises dangereuses (DAGWOODS)**. Afin de réaliser l'harmonisation intermodale dans le transport de marchandises dangereuses, tout en reconnaissant le travail nécessaire pour l'entretien de documents complexes et volumineux, le Conseil a approuvé l'utilisation de l'excédent des recettes accessoires (C-DEC 166/2) pour financer l'élaboration d'une base de données de documents relatifs aux marchandises dangereuses. Un compte spécial a été créé pour les activités génératrices de recettes relatives aux marchandises dangereuses, y compris les dépenses et les recettes relatives au développement des activités concernant les marchandises dangereuses et à toutes les dépenses et recettes provenant des recouvrements effectués pour les séminaires, les ateliers ou le soutien de l'USOAP.
5. Le **Compte des publications électroniques** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI conformément au paragraphe 7.2 du Règlement financier pour la production et la vente de publications électroniques.
6. Le **Fonds pour les compétences linguistiques** a été établi en 2004 par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de percevoir les recettes relatives à des produits et services particuliers liés aux compétences linguistiques que la Direction de la navigation aérienne offre aux États contractants et à d'autres usagers.
7. Le **Compte des services linguistiques** pour la fourniture des services d'interprétation, de traduction et d'imprimerie a été établi par le Conseil (C-DEC 162/2) en 2001 pour administrer les recettes et les dépenses liées à la fourniture de ces services à d'autres organisations internationales, à des agences gouvernementales et à des délégations nationales.
8. Le **Compte spécial des audits OACI de supervision de la sécurité** a été créé en 2004 par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier, en vue de financer les dépenses et de percevoir les recettes provenant des services d'audit de supervision de la sécurité offerts aux États contractants suivant la formule du paiement par l'utilisateur.

9. Le **Compte des projets spéciaux d'information du public** a été établi en 2002 par le Secrétaire général de l'OACI en vertu du paragraphe 7.2 du Règlement financier pour enregistrer les transactions relatives aux activités autofinancées du Bureau des relations extérieures et de l'information du public de l'OACI.

Annexe B Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation

Ceux-ci comprennent des fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis en 2002 pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui comprend 12 projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation sont financées avec des contributions générales ainsi que des contributions réservées.

Annexe C Autres fonds

1. Le **Fonds pour les services en langue arabe** concerne les contributions financières reçues de certains États contractants pour le coût de l'extension des services en langue arabe à l'OACI.
2. Le **Fonds pour les services en langue chinoise** concerne le solde des fonds restants de la contribution financière consentie par le Gouvernement de la République populaire de Chine pour aider à financer le Groupe de la langue chinoise à l'OACI.
3. Le **Fonds du Prix Edward Warner** a été établi pour supporter les frais des prix accordés à des individus ou à des institutions qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement de l'aviation civile internationale.
4. Le **Programme des experts associés de la France** a été établi en 1979 dans le cadre du Programme d'experts de la coopération technique à la suite d'un accord signé avec le Gouvernement français pour fournir et financer des experts associés.
5. Le **Fonds de la France pour des administrateurs auxiliaires** a été établi en 2006. La France fournit et finance un administrateur auxiliaire pour nomination à l'OACI.
6. Le **Fonds du Prix de la Commission de navigation aérienne (ANC)** a été approuvé par le Conseil en 1999 pour le Prix de la Commission de navigation aérienne établi par l'ANC. Le prix doit être accordé tous les deux ans à un individu ou à un groupe qui a contribué de manière significative aux travaux de la Commission, par le biais de ses groupes d'experts, groupes d'étude, réunions mondiales ou de toute autre manière appropriée.
7. Le **Fonds de l'Italie pour des administrateurs auxiliaires** a été établi en 2005 comme prolongement d'un accord initialement conclu avec le Gouvernement italien dans le cadre du Programme d'experts associés de la coopération technique. L'Italie fournit et finance un administrateur auxiliaire pour nomination à l'OACI.
8. Le **Programme d'experts associés des Pays-Bas** a été établi en 1999 dans le cadre du Programme d'experts associés de la coopération technique à la suite d'un accord signé avec le Gouvernement des Pays-Bas pour fournir et financer des experts associés.

9. Le **Fonds de la République de Corée pour des administrateurs auxiliaires** a été établi en 1991 à la suite d'un accord aux termes duquel le Gouvernement de la République de Corée fournit et finance des administrateurs auxiliaires pour nomination à l'OACI.
10. Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en 1999 par le deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée, et, à sa 35^e session l'Assemblée, par sa Résolution A35-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A35-27, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, prévoit qu'une partie des paiements provenant des États contractants ayant des arriérés de trois années entières ou davantage sera retenue dans un compte distinct pour financer les dépenses effectuées pour des activités de sûreté de l'aviation, ainsi que des projets nouveaux et imprévus relatifs à la sécurité de l'aviation, et/ou pour le renforcement de l'efficacité de la livraison de programmes de l'OACI. Les fonds nécessaires sont obtenus par des virements de l'excédent du Programme ordinaire.
11. Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 par la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
COMPTES-FONDS SPÉCIAUX D'ACTIVITÉS DE PRODUCTION DE RECETTES ET DE RECOURS À DES COÛTS
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Compte de recouvrement des coûts de la navigation aérienne	Compte de recouvrement des coûts du transport aérien	Fonds pour les installations de conférences et autres aménagements	Activités marchandes dangereuses	Comptes des publications électroniques	Fonds pour les compétences linguistiques	Compte des services linguistiques	Compte spécial pour les audits OACI de supervision de la sécurité (SOA)	Compte des projets spéciaux d'informaticien du public	TOTAL
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
RECETTES ET DÉPENSES										
RECETTES										
Contributions	46									35
Autres recettes		21	32	3	34	1			4	73
Recettes d'intérêts			546		594	489				827
Autres		586		23						1 692
Location d'installations		607	578	26	628	490	27		4	1 076
Activités génératrices de recettes										1 986
TOTAL DES RECETTES										
DÉPENSES										
Traitements, salaires et frais communs de personnel	28	98	374	21	403	188	8			1 090
Dépenses générales de fonctionnement		121	84			297				502
Déplacements	12				8	6	39			349
Matériel			22							65
Autres		36	4		66				8	16
TOTAL DES DÉPENSES										
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	40	255	484	21	480	6	47		8	1 373
	6	352	94	5	148	(6)	(20)		(4)	613
SOLDE DES FONDS										
Redressement des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	5	421	706	(3)	714	8	21		86	(18)
Solde des fonds au début de l'exercice		773	800	2	862	117	1		2 039	1 444
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE										
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS										
ACTIF										
Liquidités et dépôts à terme	11	551	740	58	758	4	3		82	1 575
Comptes débiteurs		81	5	50	83	18			237	61
Solde inter-fonds		164	109		130	27			430	715
Sommes à recevoir										
TOTAL DE L'ACTIF										
	11	796	854	108	971	4	3		82	2 351
PASSIF										
Engagements non liquidés		6		17	19					34
Comptes créditeurs		1	9	87	60	2	2		44	100
Solde inter-fonds		16	45	2	30	17			112	178
TOTAL DU PASSIF										
		23	54	106	109	19	2		315	312
SOLDE DES FONDS										
Représenté par :										
Excédent cumulé	11	773	800	2	862	117	1		82	2 039
TOTAL DU SOLDE DES FONDS										
	11	773	800	2	862	117	1		82	2 039
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS										
	11	796	854	108	971	4	3		82	2 351

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE LOACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers de dollars des États-Unis)

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION					AUTRES FONDS À AFFECTATION PARTICULIÈRE					TOTAL PARTIEL					
	RÉSERVÉ PROGRAMME DE FORMATION	AMÉLIORATION DU MÉCANISME	FRANCE JPO	PROTOCOLE EXPERTS FRANÇAIS		EXPERTS CORÉENS	PAYS-BAS	ROYAUME- UNI	ÉTATS- UNIS	TOTAL PARTIEL	PROGRAMME DE FORMATION À LA SENSIBILISATION	PROTOCOLE DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE	PROJETS NATIONAUX	PROGRAMME D'INSTRUCTION NORMALISÉ	2006	2005
				FRANCE	FRANÇAIS											
RECETTES ET DÉPENSES																
RECETTES																
Contributions																
Contributions réservées																
Autres																
Recettes d'intérêts	40	306	4	3	5	2	137	253	2 612	87		8	20	2 612	3 432	
Recettes accessoires	127	214							956					1 045	956	
TOTAL DES RECETTES	167	3 132	4	259	315	2	137	253	4 269	87		8	20	4 394	4 867	
DÉPENSES																
Traitements, salaires et frais communs de personnel	25	2 222	72	164	107		136	253	2 979			12	13	3 004	3 451	
Déplacements	22	934							956			157		1 113	1 462	
Frais généraux d'administration		32	37						37					32	20	
Matériel	1	157							158					158	119	
Autres																
TOTAL DES DÉPENSES	48	3 345	109	164	107		136	253	4 162			169	13	4 344	5 052	
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	119	(213)	(105)	95	208	2	1		107	87	(161)	10	7	50	(185)	
SOLDE DES FONDS																
Retraitements des engagements/dépenses non liquidés de l'exercice précédent	2	125							127	1	6			134	22	
Virements sur/ provenant d'autres fonds		(530)							(530)					(530)		
Solde des fonds au début de l'exercice	735	6 367	128	56	67	42	(1)	155	7 549	(2)	214	205	429	8 395	8 858	
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	856	5 749	23	151	275	44		155	7 253	86	59	215	436	8 049	8 395	
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS																
ACTIF																
Liquidités et dépôts à terme	868	6 518	22	172	64	44	7		7 695	86	78	214	435	8 508	9 065	
Comptes débiteurs																
Solde inter-fonds	1	112	1		220	3	2	6	342					342	189	
Sommaires à recevoir et avances	2	16						255	274			1		276	206	
TOTAL DES ACTIFS	871	6 646	23	172	284	44	12	259	8 311	86	78	215	436	9 126	9 470	
PASSIF																
Engagements non liquidés	15	80		3				2	100					107	174	
Comptes créditeurs		210		18	9		12	80	290					290	289	
Solde inter-fonds		607						22	688					690	632	
TOTAL DU PASSIF	15	897		21	9		12	104	1 088		19			1 077	1 075	
SOLDE DES FONDS																
Représenté par:																
Excédent cumulé*	856	5 749	23	151	275	44		155	7 253	86	59	215	436	8 049	8 395	
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	856	5 749	23	151	275	44		155	7 253	86	59	215	436	8 049	8 395	
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	871	6 646	23	172	284	44	12	259	8 311	86	78	215	436	9 126	9 470	

* Un montant de 530 \$ est mis en réserve dans l'exercice cumulé de l'intégration d'une partie du Plan d'action AVSEC dans le Programme ordinaire

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
AUTRES FONDS SPÉCIAUX DE LOACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour les langues amérindiennes	Fonds pour la langue chinoise	Fondation Edward Warner	Programme des associés France	Fonds pour administrateurs auxiliaires (environnement France)	Fonds du Prix Laurel de l'ANCOACI	Fonds pour administrateurs auxiliaires (Italie)	Programme des associés Pays-Bas	Fonds pour administrateurs République de Corée	Compte des mesures incitatives (réglement des armées)	Fonds pour les technologies de l'information et les communications (TIC)	TOTAL
	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006
RECETTES ET DÉPENSES												
RECETTES												
Contributions				387	111							503
Contributions réservées												111
Autres recettes												149
Recettes d'intérêts	1	1	1	6	1		3			132	112	257
TOTAL DES RECETTES	1	1	1	393	112		3		5	132	112	760
DÉPENSES												
Traitements, salaires et frais communs de personnel			28	134			78			79	423	742
Dépenses générales d'exploitation							6			10	10	266
Déplacements							10			6	6	52
Frais généraux d'administration												4
Matériel				1			1					26
Autres				135			95			79	439	784
TOTAL DES DÉPENSES		28		258	112		(92)		5	53	(327)	(361)
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	1	(27)	1									
SOLDE DES FONDS												
Virements sur provenant d'autres fonds									481	2 000	2 481	(377)
Redressement des engagements/dépenses non liquidé de l'exercice précédent									2			2
Remboursement de contributions	14	31	13	61		5	99		(5)	2 571	2 243	(11)
Solde des fonds au début de l'exercice	15	4	14	319	112	5	7			3 107	3 916	5 787
SOLDE DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	15	4	14	330	112	5	17	6		2 692	3 928	7 133
ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS												
ACTIF												
Liquidités et dépôts à terme	15	14	14	330	112	5	17	6		2 692	3 928	5 193
Comptes débiteurs										476	10	476
Solde inter-fonds										7	7	85
Sommaires à recevoir et avances												12
TOTAL DE L'ACTIF	15	14	14	330	112	5	17	6		3 175	3 938	5 290
PASSIF												
Engagements non liquidés		10										10
Comptes créditeurs				11			10			50	22	50
Solde inter-fonds										18	68	61
TOTAL DU PASSIF		10		11			10			68	22	121
SOLDE DES FONDS												
Représenté par :	15	4	14	319	112	5	7	6		2 842	3 916	7 240
Excédent cumulé										265		265
Excédent mis en réserve										3 107	3 916	7 505
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	15	4	14	319	112	5	7	6		3 107	3 916	7 505
TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS	15	14	14	330	112	5	17	6		3 175	3 938	7 626

FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES
AU TAUX BUDGÉTAIRE PAR GRAND PROGRAMME — 2006
(en milliers de dollars des États-Unis)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Crédits approuvés	Montants reportés de l'exercice précédent	Augmentation des crédits	Virements entre grands programmes	Report à 2007	Total des crédits ajustés	Dépenses au taux budgétaire	Solde non utilisé au 31 décembre 2006
(Rés. A35-22 et SL 04/106)	(par. 5.6 du Règ. fin.) (C.176/14, C.178/12)	(C.176/8, C.176/14) (par. 5.10 du Règ. fin.) (C.179/17)	(par. 5.10 du Règ. fin.) (C.179/17)	(par. 5.6 du Règ. fin.) (C.179/17)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)		(6) - (7)
Grands Programmes							
I. Politique générale et direction	1 114	145	143	(322)	1 080	1 072	8
II. Navigation aérienne	9 227	707	(169)	(1 011)	8 754	8 732	22
III. Transport aérien	5 403	535	1 030	(745)	5 969	5 862	107
IV. Affaires juridiques	1 119	260	(24)	(488)	867	865	2
V. Programmes régionaux et autres programmes	16 355	1 937	(312)	(2 126)	15 854	15 854	
VI. Soutien administratif	25 731	1 229	(329)	(2 088)	24 543	24 543	
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 844	457	945	(1 814)	3 432	3 390	42
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	3 027	1 130		(1 371)	2 786	2 786	
	65 820	6 400	1 030	(9 965)	63 285	63 104	181
	Estimation approuvée					Recettes réelles	
	5 413					7 003	

Recettes accessoires

NOTE:

Les dépenses en dollars canadiens ont été converties au taux budgétaire de 1,32 \$C/an pour 1,00 \$US.

RÉUNIONS 2006
ÉTAT DES DÉPENSES (*)
(en milliers de dollars des États-Unis)

	(1) Lieu	(2) Budget	(3) Dépenses
GRAND PROGRAMME II — NAVIGATION AÉRIENNE		71	
DGCA/6	Montréal		27
Groupes d'experts :			
- OPSP/7	Montréal		6
- AP/1	Montréal		2
GRAND PROGRAMME III — TRANSPORT AÉRIEN		135	
Groupes d'experts :			
- ANSEP/6**	Montréal		0
Groupe AVSEC :			
- AVSECP/18	Montréal		12
Ateliers/séminaires :			
- FEPW	Dakar		10
- Réunion continentale CAFAC/OACI de statistiques de l'aviation civile	Tunis		5
- Forum sur le développement OACI/ATAG/BM	Montréal		1
- WARFM**	Trinidad		0
- Atelier sur la réglementation du transport aérien pour les États des Caraïbes orientales	Antigua		3
- Atelier OACI sur la certification acoustique	Bangkok		8
- Séminaire CAR/SAM sur la gestion de la qualité et le recouvrement des coûts des services MET	Santo Domingo		3
REG TFG :			
- AFI TFG	Dakar		8
- APA TFG	Bangkok		7
IETC/6**	Montréal		0
AH-DE**	Montréal		0
GRAND PROGRAMME IV — AFFAIRES JURIDIQUES		105	
SG-MR/3	Montréal		7
SG-MR/4	Montréal		7
SG-MR/5	Montréal		7
GRAND PROGRAMME V — PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES		413	
ALLPIRG			
- ALLPIRG/5**	Montréal		0
GEPNA			
- COG/35	Helsinki		3
- EANPG/48	Paris		10
APANPIRG			
- APANPIRG/17	Bangkok		10
GREPECAS			
- ACG/6	Lima		5
- AVSEC COMM/5	Buenos Aires		6
- ATM/CNS/SG/5	Lima		18
- AGA/AOP/SG/5	Montevideo		10
Systèmes NAT			
- NAT EFG/12	Oslo		2
- NAT SARSIG/4	Reykjavik		3
- NAT SPG/42	Paris		5
- NAT ATMG/28	Oslo		2
- NAT EFG/13	Miami		6
- NAT IMG/29	Lisbonne		5

(*) Les dépenses en dollars canadiens ont été converties au taux budgétaire de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

(**) Les réunions dont les dépenses sont inférieures à 1 000 \$ sont indiquées comme 0 et totalisées à la fin du tableau.

IV-9

ANNEXE E
(non vérifiée)

	(1)	(2)	(3)
	Lieu	Budget	Total Dépenses
AUTRES RÉUNIONS RPG/SG, RÉUNIONS ET SÉMINAIRES/ATELIERS DE MISE EN ŒUVRE			
SAT/13	Îles Canaries		2
Séminaire Coordination ATS/MET/Pilote	Niamey		2
RVSM/RNAV/RNP TF/9	Nairobi		5
Parties prenantes RVSM TF/10**	Dakar		0
Groupe d'étude de la Région AFI sur l'établissement d'une base de données AIS centralisée pour la Région	Johannesburg		3
RVSM/RNAV/RNP TF/11	Nairobi		6
ATMGE-RDGE/4**	Paris		0
ATMGE-RDGE/5**	Paris		0
WAFSOPSG/3	Paris		4
ADS-B SITF/5	New Delhi		2
ATM/AIS/SAR/SG/16**	Bangkok		0
ATNICG/1	Seoul		1
CNS/MET SG/10**	Bangkok		0
FIT-BOB/7 et FIT-SEA/4**	Bangkok		0
ATNS**	Chiang Mai		0
Séminaire MET/ATM**	Bangkok		0
Atelier régional AIG OACI, Région APAC	Séoul		1
AIS/MAP TF/3**	Le Caire		0
Conseil MID RMA/2	Bahrain		3
RVSM TF/12**	Le Caire		0
Réunion spéciale de coordination civile-militaire	Sana'a		1
MIDANPIRG TF SG/2**	Le Caire		0
États membres MIDANPIRG/3	Jeddah		2
CNS/MET SG/7	Le Caire		2
ATM/SAR/AIS SG/8	Muscat		2
Conseil MID RMA/3	Muscat		1
C/CAR/WG/6	Cuba		7
C/CAR DCA/8	Curacao		10
E/CAR WG/30	Sainte-Lucie		7
E/CAR DCA/20	Miami		1
MEVA II - REDDIG	Lima		2
Séminaire régional OACI/ASPA sur le SGS	Mexico		4
SAT/13	Îles Canaries		4
Aspects institutionnels/TF/3	Rio de Janeiro		2
Comité régional CAR/SAM de la 4 ^e Conférence internationale pour la prévention des risques dus aux oiseaux et aux autres animaux	Panama		2
Atelier sur les plans d'urgence et les centres des opérations d'urgence	Santiago		4
RVSM/RVSM NSPVP/AFI	Johannesburg		3
RVSM TF/9 et Équipe centrale RVSM**	Nairobi		0
Séminaire OACI/SITA sur les nouvelles technologies CNS pour la Région AFI	Nairobi		2
1 ^{er} cours de formation OACI sur le SGS	Nairobi		1
RVSM TF/10 et parties prenantes	Dakar		5
RVSM/RNAV/RNP/TF/11	Nairobi		3
Asemblée générale annuelle de l'IFATCA	Johannesburg		2
Total des dépenses des réunions ci-dessus marquées **		724	6 302

(*) Les dépenses en dollars canadiens ont été converties au taux budgétaire de 1,32 \$Can pour 1,00 \$US.

(**) Les réunions dont les dépenses sont inférieures à 1 000 \$ sont indiquées comme 0 et totalisées à la fin du tableau.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE
L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE
QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2006**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
POUR LA PÉRIODE FINANCIÈRE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE
2006

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe
POINTS SAILLANTS	
INTRODUCTION	1
PORTÉE DE L'AUDIT	3
RÉSULTATS DE L'AUDIT D'ATTESTATION	8
OBSERVATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE 2006	
Suivi sur la gestion des ressources humaines — Système d'évaluation du comportement professionnel	15
Suivi sur les systèmes de technologies de l'information et des communications	61
Actualisation sur la modernisation des systèmes d'informations financières	78
REMERCIEMENTS	98
APPENDICES	
Appendice A	
Appendice B	

POINTS SAILLANTS

États financiers et opinion d'audit sans réserves

1. Le présent rapport expose les résultats de notre audit des états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), notre audit de conformité de ses transactions et nos audits de performance de certains programmes et certaines activités.

2. L'opinion d'audit sur les états financiers 2006 sera émise sans aucune réserve.

Le nouveau PACE suit la plupart de nos recommandations au sujet des composantes du système, mais il reste quelques grands problèmes

3. Il y avait dans notre audit 2005 des recommandations concernant le système d'évaluation de la performance à l'OACI. Étant donné le temps plutôt court qui s'est écoulé et la complexité des questions évoquées dans notre rapport 2005, les progrès réalisés à l'égard de nos recommandations sont dans l'ensemble satisfaisants. Le nouveau système d'évaluation du comportement professionnel prend en compte la plupart de nos recommandations au sujet des composantes du système. Cependant, il est trop tôt pour déterminer si le nouveau système sera appliqué efficacement ou dans quelle mesure la direction l'utilisera comme outil pour atteindre des résultats.

4. De plus, il reste quelques grands problèmes. Ceux-ci sont notamment l'établissement d'une définition claire des cotes de performance des employés, la définition de différents niveaux de compétences, et la formation sur les façons de coter la performance et de la commenter. De plus, il faut que l'Organisation établisse une approche et une présentation cohérentes et claires pour une planification d'exécution afin d'assurer que les tâches cruciales pour le personnel soient reliées aux plans d'exécution et au processus de planification des activités, et aboutissent à une performance mesurable.

Les progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre des activités TIC ne sont qu'un point de départ pour l'action sur nos recommandations

5. Notre audit 2005 exprimait aussi des préoccupations concernant le bien fondé du cadre de Technologies de l'information et des communications (TIC) utilisé par l'OACI à l'appui de ses opérations financières. Malgré certains progrès réalisés à l'égard de nos préoccupations, nous avons constaté que le progrès global n'a pas été satisfaisant au cours de l'an dernier.

6. Des progrès ont été réalisés au cours de l'année dans l'élaboration d'un projet de structure organique pour regrouper les activités de TIC. Des accords de niveaux de service entre la Section ICT et les directions et d'autres sections ont été rédigés, et un Expert en sûreté des TI a été engagé. Toutefois, lorsque nous avons achevé notre travail en avril 2007 la structure organique proposée n'avait pas encore été approuvée. Seuls 2 des accords de niveaux de service avaient été signés et l'Expert en sûreté des TI venait tout juste de commencer à travailler à l'OACI.

Modernisation des systèmes d'informations financières

7. Nous avons constaté de nombreux développements positifs au cours de l'année écoulée dans la modernisation des systèmes financiers de l'OACI. Différents systèmes ont été examinés et un contrat a été donné à Agresso, un fournisseur de logiciel de planification de ressources d'entreprise (niveau 2) pour la première phase du projet de modernisation. Un plan du projet et un échéancier de mise en œuvre ont été élaborés, y compris les éléments à livrer, les responsabilités et un calendrier prévu de livraison.

8. L'Organisation va devoir affronter l'important défi de gérer le projet de modernisation et veiller à ce que la sûreté et les contrôles financiers soient bien configurés. Avec une expérience limitée de gestion d'un projet de l'ampleur et de la complexité du système Agresso, une solide gestion du projet dans la phase de mise en œuvre sera essentielle.

9. En conformité avec la Résolution A35-32 de l'Assemblée, nous avons déterminé que 440 355 dollars des dépenses engagées en 2006 pour la modernisation des systèmes financiers et connexes avaient été à bon droit imputés au Fonds des technologies de l'information et des communications.

INTRODUCTION

1. Le présent rapport présente les résultats de nos audits de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Il s'y trouve des observations et recommandations découlant de notre vérification des états financiers de l'Organisation pour 2006, de notre audit de conformité de ses transactions et de nos audits de l'exécution de certains programmes et certaines activités.
2. Nous avons rédigé le présent rapport et l'opinion d'audit en langue anglaise, car nous avons vérifié la version anglaise des états financiers de l'OACI.

PORTÉE DE L'AUDIT

Portée de l'audit de cette année

3. La portée de l'audit a été déterminée conformément à l'Article XIII du Règlement financier de l'OACI et conformément au mandat additionnel qui régit la vérification externe. Le mandat additionnel figure dans l'Annexe à ce règlement.

4. Nous avons procédé à l'audit conformément aux normes communes d'audit adoptées par le Groupe des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes prescrivent que nous devons organiser et exécuter un audit afin d'obtenir une assurance suffisante que les états financiers sont exempts de fausses déclarations de fait. Un audit inclut l'examen, sur la base de tests, de pièces à l'appui des montants et d'indications figurant dans les états financiers. Un audit inclut aussi l'évaluation des principes comptables utilisés et des principales estimations effectuées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

5. Il n'y a eu aucune restriction à la portée de notre audit et nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous jugions nécessaires.

6. L'audit n'est pas conçu pour identifier tous les éléments qui peuvent être pertinents pour les responsables de la gouvernance. En conséquence, le présent rapport inclut uniquement les questions de gouvernance qui ont retenu notre attention durant l'exécution de l'audit.

Portée des audits de performance de cette année

7. Les audits de performance de cette année incluaient un suivi de la mise en œuvre des deux plans d'action présentés au Conseil comme suite à notre rapport de l'an dernier. D'autre part, nous avons actualisé les informations sur la modernisation des systèmes d'informations financières de l'OACI et examiné les mesures prises par la direction comme suite à nos recommandations antérieures.

RÉSULTATS DE L'AUDIT D'ATTESTATION

L'opinion d'audit sur les états financiers 2006 sera émise sans aucune réserve	8. Nous émettrons une opinion d'audit sans aucune réserve sur les états financiers 2006 à la suite de la recommandation du Conseil pour approbation finale des états financiers de l'Organisation par l'Assemblée.
Les écarts d'audit non ajustés n'étaient pas importants	9. Dans le cours normal d'un audit surviennent des ajustements qui à notre avis pourraient, individuellement ou collectivement, avoir des incidences sur le processus de compte rendu financier de l'entité. Dans l'audit de cette année, les écarts d'audit non ajustés n'étaient pas importants et ils ont été discutés avec la direction.
Il n'y a pas de désaccords avec la direction	10. Nous sommes tenus de rendre compte de tous désaccords avec la direction sur des questions d'audit, de comptabilité ou d'informations à fournir qui pourraient, individuellement ou collectivement, influencer notablement sur les états financiers ou sur notre rapport de vérification des comptes. Nous sommes tenus aussi d'indiquer si nous avons résolu tous désaccords de façon satisfaisante. Il n'y a pas eu de telles questions à signaler.
Nous n'avons pas identifié d'aspects en relation avec des actes frauduleux ou illégaux	11. Nous sommes tenus de signaler tous actes frauduleux et illégaux impliquant des cadres supérieurs et tous actes frauduleux et illégaux (que ce soit de cadres supérieurs ou d'autres employés) qui entraîneraient une inexactitude autre qu'insignifiante des états financiers. Nous soulignons qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des politiques et procédures pour aider à assurer la conduite ordonnée et efficiente des activités de l'Organisation. En déterminant quels contrôles internes elle mettra en œuvre pour prévenir et déceler les fraudes, la direction devrait prendre en considération le risque que les états financiers puissent comporter des inexactitudes importantes du fait de fraudes. En application de la norme internationale sur les audits (n° 240), nous avons considéré au cours de l'audit la possibilité que des fraudes ou erreurs, si elles étaient d'une importance suffisante, puissent influencer sur notre opinion au sujet des états financiers. Nos procédures d'audit n'ont pas identifié d'aspects en relation avec des fraudes et/ou des erreurs qui devraient être portés à l'attention de ceux qui sont chargés de la gouvernance.
Nous sommes en accord avec les jugements et estimations comptables de la direction	12. L'élaboration des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs s'écartent notablement des attentes de la direction. Les estimations les plus significatives concernent les obligations non liquidées, les coûts estimatifs des services pour l'année en cours, ainsi que les prestations de fin d'emploi et d'après-retraite. Pour déterminer si ces estimations étaient raisonnables, nous avons examiné les notes de travail et documents à l'appui, refait des calculs, consulté des parties extérieures dans certains cas, et effectué les autres sondages et procédures jugés nécessaires dans les circonstances. Nous sommes en accord avec les jugements de la direction et nous les trouvons compatibles avec les pièces corroborantes.

Il n'y a pas de faiblesses marquantes à signaler dans le contrôle interne

13. Dans notre pratique normale, nous présentons nos observations et recommandations les plus notables au sujet des faiblesses des contrôles internes dans le Rapport en forme longue. Pour 2006, nous n'en avons aucune à signaler. Toutefois, nous communiquerons à la direction des recommandations écrites visant à améliorer les actuels contrôles comptables internes ou pratiques de finance ou de compte rendu.

Les 440 355\$ de dépenses ont été à bon droit imputés au Fonds des technologies de l'information et des communications

14. La Résolution A35-32 de l'Assemblée nous prescrit d'examiner les dépenses engagées pour la modernisation des systèmes financiers et connexes. Nous avons déterminé que 440 355\$ des dépenses engagées en 2006 étaient à bon droit imputés au Fonds des technologies de l'information et des communications.

OBSERVATIONS RÉSULTANT DES AUDITS DE PERFORMANCE 2006**Suivi sur la gestion des ressources humaines —
Système d'évaluation du comportement professionnel**

15. À la demande du Conseil, nous avons entrepris un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation du comportement professionnel, que nous avons audité en 2005. Normalement, nous ne procéderions pas à un suivi jusqu'à ce qu'au moins deux années se soient écoulées après nos recommandations, pour donner à l'Organisation le temps de mettre en œuvre les changements.
16. Dans le cadre de ce suivi, nous avons examiné la documentation du Comité de gestion de la performance et le nouveau Système d'évaluation des performances et des compétences (système PACE, qui inclut un nouveau formulaire, des lignes directrices, des définitions, des textes de formation et des informations de soutien disponibles sur le Web). Nous avons examiné 46 dossiers pour 2006. Ils comprenaient la plupart des administrateurs généraux, tous les employés achevant une période probatoire au cours de l'année, un échantillon de dossiers de fonctionnaires promus en 2006 et un échantillon de dossiers des employés recevant un renouvellement de nomination avec ou sans augmentation de la rémunération. Nous avons interrogé des fonctionnaires de la Sous-Direction des ressources humaines (HRB) au sujet du nouveau système et des plans pour sa mise en œuvre et son amélioration, ainsi qu'au sujet des mesures prises sur le système actuel. Nous avons aussi assisté à une démonstration du nouveau système en ligne.
17. Nous avons examiné les informations de la Partie A du nouveau système PACE pour les directeurs et administrateurs généraux, au 13 avril 2007. La date limite pour l'entrée par les employés de leurs informations dans le nouveau système pour 2007 avait été fixée au 28 février parce que le système est nouveau et que tous les employés n'avaient pas été formés avant janvier sur la façon de l'utiliser. Dans les années futures, les intrants seront attendus pour le 31 janvier.
18. Nous avons examiné les progrès réalisés dans le développement du Plan d'activités et des plans d'exécution de soutien, car les tâches cruciales, produits et résultats au regard desquels les employés sont évalués doivent être à l'appui des plans d'exécution.
19. Nous avons aussi examiné la situation des progrès dans le régime commun de l'ONU à l'égard du projet pilote de rémunération-pour-performance, qui est actuellement en cours. Comme nous l'avons indiqué l'an dernier, un solide programme d'évaluation des performances est crucial dans cette initiative. Il n'est pas surprenant que jusqu'ici la focalisation des organisations pilotes ait porté sur l'amélioration de leurs systèmes d'évaluation des performances.
20. Enfin, nous avons examiné la situation d'autres initiatives de RH que nous avons commentées dans les rapports des années précédentes : formation, planification des ressources humaines et développement des compétences, qui ont des liens directs avec les évaluations des performances.

Observations

Un nouveau système d'évaluation des performances (PACE) a été conçu

21. Depuis le début de 2006, un Comité de gestion de la performance, composé de membres de la Sous-Direction des ressources humaines, de supérieurs hiérarchiques, de certains fonctionnaires des catégories Administrateurs et Services généraux, a travaillé sur des changements de l'actuel système de rapports d'appréciation du comportement professionnel (RAP). Le système avait été fortement critiqué dans le sondage auprès des employés et nous l'avons aussi considéré comme inadéquat dans notre rapport de l'an dernier.

22. Les membres du comité ont commencé par examiner ce qui se faisait dans le régime commun de l'ONU, particulièrement à l'égard des projets pilotes rémunération-pour-performance, qui doivent être fondés sur un solide système d'évaluation des performances. Ils ont aussi examiné ce que d'autres institutions de l'ONU faisaient dans ce domaine, notamment les institutions participant au projet pilote. Ils ont aussi consulté un éventail de personnel de l'OACI. Le comité a proposé un nouveau système (PACE), qui a été examiné par les cadres supérieurs avant d'être finalement approuvé.

23. Le Comité de gestion de la performance continue son travail, en élaborant davantage d'aspects du système. Il examinera aussi le système après son utilisation dans un cycle complet d'évaluation, pour chercher des améliorations. À tous les stades de l'élaboration le comité a sollicité des vues, testé le projet, cherché un retour d'information et apporté les changements appropriés.

Les changements du nouveau PACE correspondent à la plupart de nos recommandations concernant les composantes du système

24. Dans l'ensemble, étant donné le peu de temps écoulé depuis nos recommandations et la complexité des questions, les progrès réalisés comme suite à nos recommandations sont satisfaisants (voir Appendice A). Le nouveau système d'évaluation de la performance correspond à la plupart de nos recommandations concernant les composantes du système. Cependant, il est trop tôt pour apprécier son efficacité ou constater dans quelle mesure la direction l'utilisera comme outil pour atteindre les résultats organisationnels souhaités. La période d'analyse a été changée, de sorte que tous les fonctionnaires établissent en janvier leurs tâches cruciales, produits et résultats attendus pour l'année à venir, avec une revue formelle en décembre. La performance sera ainsi alignée sur la mise en œuvre des plans d'exécution, qui est à l'appui du Plan d'activités global de l'OACI. Lorsque le nouveau système aura été en place pendant un an, les appréciations de performances dans les dossiers seront utilisées à l'appui des augmentations de rémunération et du renouvellement des contrats. Entre-temps, pour 2007, HRB contactera individuellement les supérieurs hiérarchiques pour confirmer leur appui de ces mesures.

25. À l'heure actuelle, la question des périodes probatoires n'a pas été traitée entièrement dans le système PACE. Comme la période probatoire du personnel GS est de six mois, tous les membres du personnel GS recrutés dans les six premiers mois de l'année achèveront leur période probatoire avant la revue annuelle de décembre. De la même façon, les administrateurs engagés vers la fin d'une année auront besoin d'un suivi spécial, car leur période probatoire est d'un an et une évaluation PACE en décembre ne donnera pas suffisamment de temps pour établir une évaluation définitive des capacités. À l'heure actuelle, HRB envisage, dans le cas des employés en période probatoire, d'envoyer un courriel à leurs supérieurs pour demander si les employés ont achevé avec succès leur période probatoire.

26. Dans le régime de l'ONU, comme dans de nombreuses organisations, il est difficile de licencier quelqu'un en raison d'une performance inadéquate, une fois que l'employé est devenu un membre permanent du personnel. Dans le cas des employés qui ne sont pas performants au niveau attendu d'eux, il est donc impératif que le Secrétariat prenne des mesures pour les licencier au cours de la période probatoire. De la même façon, les employés sous contrat ne devraient pas recevoir un renouvellement si leur performance n'a pas été tout à fait satisfaisante. Toutefois, pour faire cela il est nécessaire d'agir dans les formes en évaluant l'employé assez tôt et en donnant à l'employé l'occasion de s'améliorer avant de le licencier. Comme la période probatoire est cruciale pour assurer que seront maintenus les employés dont la performance est bonne, nous encourageons à remplir entièrement un rapport PACE (exécution des tâches cruciales, identification de la formation future, évaluation des compétences) à la fin de la période probatoire, même si elle ne coïncide pas avec le cycle annuel. Dans le cas des nouveaux engagés, il est important qu'ils comprennent clairement ce qui est attendu d'eux, et il est aussi crucial que les supérieurs hiérarchiques encouragent des changements de comportement le plus tôt possible, s'il y a lieu. Nous avons observé qu'il y avait un meilleur taux d'exécution des RAP dans le cas des employés en période probatoire cette année, montrant que la Sous-Direction des ressources humaines avait fait le suivi dans les cas où les RAP étaient en retard. Cependant, dans 2 des 13 dossiers il n'y avait pas de RAP et nous n'avons vu aucune indication d'un suivi.

27. Nous observons aussi que le nouveau système s'appliquera à tout le personnel. Bien que le règlement du personnel ait été changé en 2006 pour inclure les administrateurs généraux et les directeurs, nous avons observé qu'à l'époque de notre audit 5 sur 12 des administrateurs généraux pour lesquels un RAP avait été émis n'avaient pas été évalués pour 2006. En outre, nous n'avons pas vu d'évaluations des directeurs pour 2006.

28. Nous comptons voir, pour 2007, des rapports PACE remplis pour tous les niveaux de personnel. Au 13 avril 2007, tous les directeurs, y compris 3 directeurs intérimaires, avaient rempli la partie A du PACE (en indiquant leurs tâches cruciales) et attendaient l'approbation de leur supérieur hiérarchique. Les 3 nouveaux directeurs seront censés remplir un rapport PACE dès leur arrivée. Sur 17 administrateurs généraux, 15 avaient rempli la partie A et 12 avaient déjà été approuvées. Pour que le système PACE réussisse, il faut qu'il soit perçu comme un outil de gestion afin d'atteindre des résultats, et il faut qu'il ait le soutien total et la participation de tous les niveaux de l'organisation.

Une notable quantité de formation sur le nouveau système a été effectuée

29. Une notable quantité de formation sur le nouveau système a été effectuée. Une session pilote a eu lieu en septembre 2006, comprenant une formation sur les objectifs stratégiques, le Plan d'activités, la budgétisation axée sur les résultats et le lien avec le système PACE proposé. La session pilote de formation a aussi testé le formulaire, les lignes directrices initiales et la définition comportementale des compétences.

30. Après cette session initiale, quelques changements ont été apportés et le développement du système a commencé. La formation sur le nouveau système est maintenant focalisée sur la partie A — énoncé écrit des tâches cruciales, identification des produits et résultats qui serviront à mesurer la performance — et sur l'application en ligne du système.

31. On s'est efforcé de faire en sorte que la Partie A soit SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporelle). Il a été fourni aux employés des exemples de verbes actifs, qui identifient plus clairement ce qu'ils ont à faire, pour décrire leurs tâches cruciales. Étant donné que ce qui est maintenant attendu est différent de ce qui se faisait dans le passé, cela se révèle problématique pour certains employés. Certains employés confondent résultats ou produits avec les tâches cruciales. Pour aider à cet égard, des ateliers sont organisés et des textes de soutien ont été mis en ligne. Dans les rapports PACE que nous avons examinés, nous avons observé une amélioration considérable dans l'emploi de verbes actifs spécifiques et d'indicateurs plus concrets de performance dans certains des formulaires. Dans le cas d'autres employés, de nouvelles améliorations seront nécessaires dans la rédaction des tâches cruciales et/ou dans les mesures spécifiques liées aux tâches cruciales.

32. Les ateliers et les textes à l'appui soulignent aussi que le formulaire ne devrait pas être rempli avant qu'il y ait eu une réunion entre supérieur hiérarchique et employé, car le processus suppose la communication entre les deux. Cela sera en partie conforme à nos recommandations selon lesquelles les gestionnaires devraient avoir la responsabilité de mener à bien l'appréciation de performance. Il faut qu'ils l'utilisent afin de gérer pour des résultats, à condition qu'il y ait des entrevues et que les tâches cruciales soient en relation avec les plans d'exécution et le processus de planification des activités.

33. Quelque 250 personnes, au siège, ont assisté à des ateliers sur le nouveau système PACE, partie A. La Sous-Direction HRB s'est efforcée de joindre le plus grand nombre possible d'employés et elle a veillé à ce que les chefs soient présents et à ce que chaque section ait au moins un administrateur et un employé des services généraux pour encadrer les autres employés de leur section qui n'auraient pas assisté aux sessions. Deux bureaux régionaux ont reçu de la formation dans leurs locaux par du personnel de la Sous-Direction HRB qui a traité ce sujet et d'autres questions de RH. D'autres bureaux ont eu de la formation via WEBEX. Sous réserve de disponibilités budgétaires, HRB espère aller dans tous les bureaux au cours de l'année prochaine pour donner de la formation sur ce système et traiter d'autres questions de RH.

34. C'est une année d'apprentissage pour le personnel. Les fonctionnaires de la Sous-Direction HRB ont indiqué qu'ils ne sont pas en mesure de déterminer si ce sont les tâches cruciales correctes qui ont été entrées dans le système, car cela relève du chef ou du directeur. Néanmoins, un petit groupe de personnes qui ont la responsabilité du processus global de planification des activités et certains membres de la Sous-Direction HRB pourraient entreprendre une revue formelle d'un échantillon de la partie A des rapports PACE. Cette équipe devrait analyser les relations hiérarchiques pour voir s'il pourrait être établi des liens clairs depuis le niveau directeur, à travers le niveau chef, jusqu'aux administrateurs et certains employés des services généraux pour atteindre un objectif donné. Elle pourrait aussi examiner la partie A pour chercher des exemples de bons exposés des tâches cruciales et de bons indicateurs de performance. Cela permettrait à ceux qui participent à la planification des activités de clarifier les approches et d'instaurer la cohérence ; cela aiderait aussi HRB à améliorer ses textes de soutien et ses informations sur la rédaction claire de tâches, produits et résultats.

35. Le nouveau système PACE a été conçu pour éliminer de nombreux irritants identifiés à l'égard de l'ancien système d'évaluation du comportement professionnel dans le sondage des employés en 2005. Les employés pourront maintenant avoir

accès à leurs propres rapports PACE n'importe quand pour voir le degré d'achèvement (processus d'approbation, étapes suivantes). Ils auront aussi accès à leur propre historique de performance en ligne dans les années suivantes. Le système informe automatiquement les employés et leurs supérieurs immédiats toutes les fois que des mesures sont prises sur un rapport PACE.

36. Le système a une importante fonction « aide ». Les questions ordinaires fréquemment posées, l'exposé de formation en PowerPoint et les lignes directrices pour l'exécution sont disponibles sur un menu en marge. Dans le programme, il y a un certain nombre de « fenêtres » que l'on peut faire apparaître en cliquant sur un icône, pour trouver des définitions et des explications de différents aspects du système. Cela est conçu pour être aussi facile à utiliser que possible, tant pour l'employé que pour le supérieur hiérarchique, tout en appuyant la stratégie de l'OACI pour faire meilleur usage de la technologie et des ressources.

37. Le système a aussi un dispositif détaillé de compte rendu de sorte qu'à tout moment la Sous-Direction HRB peut déterminer le pourcentage de rapports PACE qui ont été commencés ou achevés. Cela donnera aux cadres supérieurs l'accès à un compte rendu d'ensemble ainsi qu'à des détails par sections et postes. Cela correspond à une de nos recommandations : que les rapports soient fournis aux directeurs pour leurs secteurs et aux cadres supérieurs à un niveau global.

38. Le formulaire tout entier est maintenant disponible en ligne, mais seule la partie A est entièrement fonctionnelle. Les parties B et C — évaluation de l'employé en regard des tâches cruciales, évaluation des compétences, cotes globales et revues par le deuxième niveau — sont encore en cours d'élaboration. L'objectif est que la partie B soit achevée d'ici à mai, et de former le personnel en juin sur les étapes suivantes. La Sous-Direction des ressources humaines a indiqué qu'elle compte consacrer plus de temps à la formation pratique du personnel de supervision sur l'évaluation et le processus de retour d'information.

39. Dans la partie A, les employés inscrivent leurs indications initiales de tâches cruciales, produits et résultats. Elles doivent être établies après une réunion avec leur supérieur hiérarchique afin qu'elles soient focalisées sur les objectifs voulus. Les tâches cruciales (qui ne sont pas une répétition des descriptions de postes) doivent être en relation avec les plans d'exécution de la section. Une fois que les employés seront satisfaits des informations inscrites dans le formulaire, ils l'envoieront à leur supérieur pour approbation. À ce stade, les employés ne peuvent pas apporter des changements à leurs tâches cruciales. Si le supérieur approuve, l'employé est informé par courriel. Le supérieur confirme alors qu'il ou elle a eu un entretien avec l'employé sur les tâches cruciales. Si le supérieur rejette le formulaire, il sera renvoyé à l'employé. Il y aura alors une réunion entre l'employé et le supérieur pour réviser le document.

40. Nous notons que ce système a été élaboré à l'intérieur de l'Organisation, sans coûts additionnels autres que le temps de travail pour procéder à l'élaboration. C'est à notre avis une bonne application de l'informatique dans un système d'évaluation des performances, qui fait un bon usage de la technologie. À notre avis, étant donné que l'élaboration de ce nouveau système n'a commencé qu'au milieu de 2006, l'OACI progresse de façon tout à fait satisfaisante sur cette initiative.

41. La partie A comprend aussi des informations sur les besoins en formation. Les besoins en formation doivent être en rapport avec l'exécution des tâches cruciales et

les appuyer, et par conséquent être en relation avec la réalisation du Plan d'activités. À mesure que le système évoluera dans l'avenir, la Sous-Direction des ressources humaines compte établir une liste d'opportunités de formation. Toutefois, pour 2007, il faudra procéder à une revue de toute la formation identifiée pour établir des priorités de formation et élaborer un budget.

42. La formation est depuis longtemps un défi à l'OACI, comme nous l'avons noté dans notre rapport 2003 et encore une fois l'an dernier. En plus d'avoir besoin d'une façon plus systématique de déterminer les besoins en formation, l'OACI a aussi un problème majeur de financement. Nous notons que l'OACI a passé contrat avec l'IATA pour une analyse approfondie des besoins en formation en août 2006 ; l'analyse incluait aussi une revue de la formation technique — autre secteur qui a été identifié comme ayant besoin d'attention. Dans son rapport, l'IATA recommandait que l'OACI établisse un budget de formation équivalent de la norme ONU. Le budget de formation OACI a été jusqu'ici nettement au-dessous de cette norme.

43. Nous soulignons qu'étant une organisation qui opère dans un environnement hautement technique et rapidement changeant, l'OACI a besoin de s'occuper des besoins en formation. Il est aussi important de ne pas faire naître des attentes dans le processus PACE qui ne pourront pas être réalisées faute de crédits, car cela ne fera que rendre les employés cyniques à l'égard du processus.

Il reste encore beaucoup de travail à accomplir sur PACE

44. Il reste encore à affronter plusieurs autres grands défis. Le premier se trouve dans le secteur de l'évaluation des performances. À partir de 2007, le système PACE aura trois niveaux de performance : « n'atteint pas les attentes », « atteint les attentes » et « dépasse les attentes ». Les gestionnaires devront justifier les cotes « n'atteint pas les attentes » ou « dépasse les attentes », en donnant des informations spécifiques à l'appui. Justifier les cotes correspondra à nos recommandations. Toutefois, au moment de notre suivi, ces cotes n'étaient pas définies et cela reste à faire.

45. Des employés ont exprimé des soucis, dans le sondage des employés et dans certains des nouveaux ateliers de formation, au sujet de la cohérence des cotes entre une sous-direction et une autre. Nous avons observé dans l'audit de l'an dernier qu'il ne semblait pas y avoir de différences réelles dans les cotes ; environ 75% des employés étaient cotés dans la cote la plus haute (4 – très bien), 23% au niveau suivant (3 – bien). Un résultat similaire a été observé dans les cotes de 2006. Il importe que les organisations identifient les employés qui sont réellement les plus performants ; c'est un élément important de tout futur système de rémunération-pour-performance.

46. À notre avis, la « norme » de l'Organisation devrait être « atteint les attentes », vu qu'un processus compétitif de sélection pour trouver des personnes hautement qualifiées donne à penser que les employés seront performants à un niveau élevé. Pour la cote « dépasse les attentes », certaines circonstances très exceptionnelles devraient exister, avec l'appui d'une solide performance qui puisse être clairement articulée. Adopter la cote « atteint les attentes » comme norme, et non pas « dépasse les attentes », serait un changement dans la culture de l'Organisation et serait difficile à communiquer tant à la direction qu'aux employés. Comme il a été observé antérieurement, davantage de sessions de formation théorique et pratique sur les évaluations sont envisagées à partir du milieu de l'année. Il incombera à chaque supérieur hiérarchique de remplir la partie évaluation du PACE, et les employés auront l'opportunité de commenter.

47. L'évaluation des compétences constitue un deuxième défi. Dans son plan d'action présenté au Comité des finances du Conseil, la Sous-Direction HRB a indiqué qu'elle définirait les compétences en termes de comportement, et c'est ce qu'elle a fait. Elle a aussi indiqué qu'elle donnerait pour chaque compétence des exemples de niveaux de performance dépassant, atteignant ou n'atteignant pas les attentes. Cela n'a pas encore été fait, mais est inclus dans le plan pour le Comité de gestion de la performance.

48. Peut-être certaines différenciations des performances par niveau ou groupe d'emplois aideraient tant les supérieurs hiérarchiques que les employés à évaluer la réalisation des performances sur les compétences. Par exemple, les aptitudes en communications seraient décrites différemment pour les administrateurs et les services généraux. Les administrateurs pourraient être censés rédiger de complexes lignes directrices de réglementation, ou élaborer des documents de politique pour examen par des groupes de travail ou le Conseil. Le personnel des services généraux pourrait être censé rédiger des lettres ou des mémorandums.

49. Pour apaiser les soucis des employés au sujet de la cohérence des cotes de performance, de nombreuses organisations ont recours à des comités de revue. Le Groupe des cadres supérieurs pourrait examiner la performance des administrateurs généraux pour établir certaines normes quant à ce qui constitue une performance exceptionnelle ou « n'atteint pas les attentes ». Munis de cet étalon de mesure, les directeurs pourraient alors examiner avec leurs administrateurs généraux les cotes proposées pour les employés qui sont leurs subordonnés, ou au moins ceux qu'ils coterait comme « dépasse les attentes » ou « n'atteint pas les attentes ». Il y aurait ainsi une certaine cohérence dans les cotes. De plus, HRB pourrait procéder à une revue des cotes en utilisant une méthodologie d'échantillonnage pour essayer d'identifier des meilleures pratiques et des exemples. Cela pourrait servir dans les sessions de formation et dans le « menu d'aide » du système en ligne.

Il importe de faire un lien entre le système PACE et le Plan d'activités et la planification d'exécution

50. Avec l'adoption de son Plan d'activités en 2005, l'OACI a commencé sa transition vers une organisation davantage axée sur les résultats et basée sur la performance. Comme nous l'indiquions dans notre rapport de l'an dernier, le Plan d'activités est une initiative continue et devrait être entièrement mis en œuvre d'ici au début du prochain triennat. À côté des objectifs stratégiques, le Plan d'activités devrait contribuer à former un cadre de rapports intégrant stratégies, activités, crédits et échéanciers pour améliorer le suivi et évaluer les aboutissements.

51. En octobre 2005, toutes les directions et tous les bureaux régionaux ont commencé l'élaboration de leurs propres plans d'exécution. Ceux-ci sont destinés à découler du Plan global d'activités de l'Organisation et à le soutenir afin de réaliser un cadre de responsabilisation basée sur la performance pour toutes les directions et tous les bureaux régionaux. À l'époque de notre audit, les plans d'exécution étaient encore en cours d'élaboration et ils devraient être intégrés dans le processus de budgétisation basée sur Plan d'activités/résultats pour le prochain triennat 2008-2010.

52. Le système PACE a été conçu pour soutenir et renforcer la planification d'exécution. Notre audit a révélé que pour le moment l'Organisation n'a pas adopté formellement une présentation normalisée de planification d'exécution et que chaque direction/section établit son propre modèle de plan d'exécution. Toutefois, comme il est indiqué dans la note C-WP/12800, le Secrétariat est en train d'élaborer un système interactif de planification en ligne. Les organes décideurs de l'Organisation auront accès à ce système au début du prochain triennat en janvier 2008.

53. Pour 2007, la partie A des rapports PACE a donc été établie à l'aide d'une variété de documents internes de planification opérationnelle. En fait, les gestionnaires que nous avons rencontrés nous ont dit que le manque de plans d'exécution communiqués a causé certains problèmes dans la conduite des ateliers PACE, car les employés ne savaient pas clairement ce que leurs tâches cruciales devraient être ou comment leur travail appuie les résultats de l'Organisation.

54. Le système PACE est pour l'OACI un moyen de gérer pour des résultats. Pour y parvenir, il faut que les gestionnaires veillent à ce que leurs propres tâches cruciales et résultats attendus soient en relation avec les produits attendus et les résultats identifiés dans leur plan d'exécution et que leurs subordonnés établissent leurs tâches cruciales qui assureront que le gestionnaire réalisera ses tâches cruciales.

55. Au cours de notre audit, nous avons examiné les tâches cruciales et les produits/résultats attendus identifiés dans le cas de certains gestionnaires, et nous avons cherché à trouver des liens entre leurs rapports PACE et des éléments du Plan d'activités. Dans l'ensemble, les tâches cruciales identifiées avaient généralement un lien logique avec des éléments des projets de Plan d'activités et plans d'action 2008-2010. Par exemple, lorsqu'un plan d'action avait un produit attendu tel que la mise en œuvre d'une stratégie ou d'un projet, nous aurions trouvé, dans le rapport PACE du directeur et/ou du chef de la section, qu'il ou elle aurait à surveiller le développement de cette stratégie ou de ce projet et à procéder à sa mise en œuvre.

56. Toutefois, dans certains cas les liens étaient plus vagues. De plus, on nous a dit que certains employés ignoraient totalement les plans d'exécution de leur section ou direction lorsqu'ils avaient assisté à des ateliers. Nous craignons qu'en l'absence d'un lien direct intégré dans le système, reliant les tâches cruciales des employés directement avec le plan d'exécution et le processus de planification d'activités, le système PACE risque de devenir un fardeau administratif tout comme l'était le système RAP, plutôt que d'être utilisé dans une gestion pour des résultats. Au fil du temps, nous suggérons qu'un lien explicite soit prévu dans le rapport PACE pour indiquer quel objectif stratégique ou quelle stratégie d'exécution de soutien est en relation avec la tâche cruciale.

Le travail continue sur le projet d'identification des compétences techniques nécessaires pour l'avenir

57. Dans notre rapport de 2003 et encore une fois l'an dernier, nous avons observé que l'OACI avait besoin d'acquérir une bonne compréhension des aptitudes dont elle a besoin pour les travaux futurs. L'an dernier, la Sous-Direction HRB avait mis en route un projet pour identifier les aptitudes et compétences requises jusqu'à 2013, particulièrement axé sur les compétences techniques. Le travail continue sur ce projet. Des recherches internes et externes sur les problèmes cruciaux ont été menées à bien et un atelier a été tenu avec des cadres supérieurs pour confirmer les constats. Néanmoins, il reste à accomplir beaucoup plus de travail pour identifier précisément les lacunes d'aptitudes à l'OACI pour l'avenir. Expressément, il faut que les cadres supérieurs identifient les aptitudes techniques requises et évaluent les compétences du personnel actuel en regard de cette liste afin d'identifier les lacunes critiques d'aptitudes qu'il faut combler. Cela peut se faire par du recrutement lorsque des postes conservés deviennent vacants ou par formation et développement de personnel existant. En outre, il faut que l'OACI décide si elle va intégrer les besoins en compétences dans ses descriptions d'emplois et avis de vacances de postes, ou bien traiter les besoins en compétences d'une autre façon.

Conclusion

58. Un an après notre audit, la Sous-Direction des ressources humaines a progressé de façon satisfaisante sur le réaménagement du système d'évaluation des performances. Elle progresse aussi de façon satisfaisante dans la mise en œuvre du nouveau système. Cependant, il reste quelques grands problèmes. Ceux-ci comprennent l'établissement de définitions claires des cotes, la définition de différents niveaux de compétences, et la formation sur la façon de remplir les parties B et C du rapport PACE, c'est-à-dire essentiellement sur la façon de coter et de commenter la performance.

59. Pour réussir, le leadership et l'engagement de la direction sont d'une importance capitale. Premièrement, il faut que l'Organisation établisse de façon claire et cohérente une approche et un cadre pour la planification d'exécution. Deuxièmement, les gestionnaires doivent établir des tâches cruciales pour le personnel, en veillant à ce qu'elles soient en relation avec les plans d'exécution et aboutissent à une performance mesurable. S'ils traitent cela comme une exercice sur papier et non pas comme une façon de gérer pour des résultats, alors le système et le processus n'auront guère de valeur ou d'utilité. Les gestionnaires devront aussi évaluer systématiquement la performance, en donnant une formation dans les cas où une amélioration est nécessaire ou bien où de nouvelles aptitudes et connaissances sont nécessaires à cause d'un environnement technologique changeant. Ce dernier élément constitue un grand changement de culture et d'approche dans la gestion de la performance, qui nécessitera une attention soutenue.

Recommandations

60. Nous recommandons ce qui suit au Secrétariat :

- 1) Les cadres supérieurs et les administrateurs généraux devraient veiller à ce que le nouveau système PACE soit utilisé par tous les niveaux de l'Organisation comme un outil de gestion pour atteindre les résultats attendus dans le Plan d'activités.
- 2) Un petit comité comprenant des membres qui travaillent sur le processus de planification d'activités et des membres du Comité de gestion de la performance devrait examiner un échantillon de la partie A des rapports PACE pour assurer qu'il y ait un lien clair à l'intérieur des directions entre les tâches cruciales pour atteindre les objectifs d'activités déclarés. Dans les premières années de la mise en œuvre, il devrait aussi identifier de bons énoncés de tâches cruciales (utilisant des verbes actifs et des aboutissements spécifiques, identifiables et mesurables) à utiliser comme exemples dans les informations pour la formation.
- 3) Les gestionnaires et la Sous-Direction des ressources humaines devraient veiller à ce qu'un rapport PACE soit établi pour tous les employés en probation lors de leur engagement. De plus, les gestionnaires devraient remplir les évaluations PACE, dans le cas des employés en probation, à la fin de la période probatoire, même si ce n'est pas selon le cycle annuel normal.
- 4) L'OACI devrait revoir son budget de formation afin d'assurer qu'il permette une formation adéquate pour répondre à ses besoins actuels et futurs.
- 5) Le Comité de gestion de la performance devrait établir clairement une définition et des normes pour les cotes de performance, où une cote « atteint les attentes »

- sera la norme. Les cotes « n'atteint pas les attentes » ou « dépasse les attentes » devraient être expliquées et appuyées par des exemples.
- 6) Le Comité de gestion de la performance devrait achever son travail pour définir les niveaux de compétences. Étant donné que les mêmes compétences centrales s'appliquent à presque tout le personnel, la performance attendue devrait être proportionnée à chaque niveau de personnel.
 - 7) Les directeurs devraient veiller à la cohérence des cotes entre sections. La Sous-Direction des ressources humaines devrait examiner un échantillon de rapports PACE exécutés pour vérifier la cohérence des cotes et donner un retour d'information et des indications additionnelles aux gestionnaires et supérieurs hiérarchiques.
 - 8) Le Secrétariat devrait établir une approche cohérente de la planification d'exécution avec un cadre défini. De plus, un lien explicite devrait être établi dans le rapport PACE pour mettre les tâches cruciales en relation avec les objectifs stratégiques ou la stratégie d'exécution de soutien pour aider les employés à comprendre comment leur travail contribuerait aux objectifs organisationnels.

Suivi sur les systèmes de technologies de l'information et des communications

Introduction

61. À la demande du Conseil, nous avons fait le suivi de la mesure dans laquelle l'Organisation avait progressé comme suite aux observations de notre rapport 2005 sur ses initiatives pour améliorer le cadre des Technologies de l'information et des communications (TIC) qu'elle utilise à l'appui de ses opérations financières. Comme il est indiqué dans le paragraphe 15, nous n'entreprendrions pas normalement un suivi avant qu'il se soit écoulé au moins deux ans après la présentation de recommandations, pour donner à l'Organisation le temps de mettre en œuvre les changements.
62. Dans l'exécution de notre audit, nous avons rencontré différents directeurs, gestionnaires et employés. Nous avons examiné les rapports, dossiers, transactions financières et documents en rapport avec les efforts déployés pour améliorer le cadre de TIC de l'OACI.

Observations

63. Dans notre audit 2005, nous avons cherché à déterminer si le cadre des Technologies de l'information et des communications (TIC) utilisé par l'OACI à l'appui de ses opérations financières était approprié. Nous avons indiqué nos soucis au Conseil, à savoir qu'il faudrait améliorer la gouvernance des technologies de l'information à l'OACI et son cadre de sûreté.
64. Conformément aux recommandations du Secrétaire général et du Groupe de gestion au niveau des cadres, la Section ICT a élaboré un plan d'action pour traiter les soucis évoqués dans notre rapport 2005 en ce qui concerne :
 - l'amélioration de la gouvernance des technologies de l'information
 - l'application des meilleures pratiques de l'industrie pour réaliser un meilleur usage des ressources

- les risques liés à la sûreté et les attaques malveillantes potentielles
- l'établissement d'un cadre de sûreté adéquat
- l'élaboration d'un plan de rétablissement adéquat pour les opérations de TIC afin de maintenir les activités dans le cas d'une situation d'urgence.

Des améliorations ont été apportées dans la gouvernance des TI et l'application des meilleures pratiques de l'industrie

65. Dans sa réponse à nos observations de l'audit 2005, le Secrétaire général a noté que la gestion, la gouvernance et le soutien des TIC devraient fonctionner comme une seule entité à l'OACI et que le travail pour réaliser le regroupement des TIC avait déjà commencé.

66. Le regroupement des opérations de TI devait se réaliser en deux phases. La première phase, prévue pour être achevée en 2006, comprenait :

- l'établissement d'un inventaire des applications d'activités de TI à l'intérieur de l'OACI
- une évaluation des risques pour affronter et surmonter toutes vulnérabilités à l'intérieur des opérations de TI
- l'élaboration d'accords de niveaux de service entre la Section ICT et les directions en vue d'améliorer les services de TI à l'OACI.

67. Comme première étape dans la mise en œuvre du plan d'action, la Section ICT a engagé un cabinet de consultants pour préparer un inventaire de toutes les applications actuelles et prévues et évaluer leurs risques dans les secteurs des technologies et des opérations. L'objectif de l'évaluation des risques était d'aider l'OACI à établir convenablement un plan et des priorités pour ses projets d'activités de TI et à utiliser efficacement ses ressources de TI.

68. Vu la complexité des environnements d'informatique et de l'usage de la technologie à l'OACI, la Section ICT a demandé aux consultants de l'aider à élaborer des accords de niveau de service pour ses services de TI. En raison de l'intérêt que la Sous-Direction des finances portait au projet de modification des logiciels des systèmes financiers de l'OACI, le premier accord de niveau de service devait être établi entre la Section ICT et la Sous-Direction des finances.

69. Le rapport des consultants en date de novembre 2006 sur l'évaluation des risques de TI indiquait que, pour atténuer les risques et optimiser l'utilisation des ressources, l'OACI devait centraliser sa structure de TI sous la direction d'un chef de l'information. Les consultants ont aussi élaboré un projet d'accord de niveau de service pour que la Section ICT le présente à la Sous-Direction des finances.

70. En janvier 2007, la Section ICT avait soumis au Secrétaire général un organigramme révisé et des descriptions d'emplois pour une Section ICT regroupée sous un chef de l'information. De plus, la Section ICT a présenté à la Sous-Direction des finances un document d'accord de niveau de service. Ensuite, utilisant ce document comme gabarit, la Section ICT a élaboré et présenté 11 accords de niveaux de service à toutes les directions et sections de l'OACI.

71. Lorsque ces accords de niveaux de service seront acceptés, il incombera à la Section ICT d'exécuter les niveaux de performance exposés dans les accords. À notre avis, il est impératif d'atteindre ou de dépasser les attentes d'autres organes à l'intérieur de l'OACI pour bien regrouper la structure de TI.

Répliquer aux risques liés à la sûreté et élaborer un bon plan de rétablissement

72. À la fin de nos travaux sur place, il n'y avait pas encore de décision sur la structure de TI regroupée qui était proposée. Seuls les cabinets du Président et du Secrétaire général avaient accepté l'accord de niveau de service qui leur était présenté par la Section ICT.

73. Dans son plan d'action, la Section ICT a fait observer qu'elle n'avait pas d'expert spécialisé en sûreté des technologies de l'information. Le plan d'action indiquait que si un tel expert était disponible il pourrait traiter les soucis évoqués dans notre rapport 2005 sur les risques liés à la sûreté. Cela inclut l'établissement d'un cadre de sûreté et l'élaboration d'un bon plan de rétablissement pour les opérations de TIC.

74. Selon la perception de la Section ICT, l'expert en sûreté des TI pourrait accomplir ces tâches en identifiant les possibles faiblesses dans l'environnement de TI de l'OACI et ensuite concevoir des mesures pour réduire ces faiblesses. De plus, l'expert en sûreté des TI pourrait, avec l'aide d'un entrepreneur, établir un bon cadre de sûreté pour l'OACI et élaborer un plan de continuité des activités pour rétablir les opérations de TI dans le cas d'une situation d'urgence.

75. En août 2006, le Secrétaire général a approuvé une description du nouveau poste temporaire d'Expert en sûreté des TI. Le processus de recrutement pour ce poste était achevé à la fin de l'année et un Expert en sûreté engagé en janvier devait entrer en fonction au début d'avril 2007.

Conclusion

76. Malgré quelques faits positifs dans les efforts déployés pour améliorer le cadre des TIC, nous avons constaté que le progrès avait été insatisfaisant dans l'ensemble. Les mesures prises jusqu'ici constituent les premières étapes nécessaires pour agir sur les recommandations de notre rapport 2005, qui demeurent pertinentes et ont besoin d'être traitées complètement dans les prochains mois.

Recommandations

77. Nous recommandons ce qui suit au Secrétariat :

- 1) L'OACI devrait finaliser la structure organique pour regrouper ses activités de TIC et prendre des mesures pour la mettre en oeuvre.
- 2) L'OACI devrait achever les accords de niveaux de service entre la Section ICT et les directions et autres sections. Les cadres supérieurs devraient faire le suivi des effets sur l'Organisation de la mise en oeuvre de ces accords de niveaux de service et évaluer ses incidences sur le regroupement des activités de TIC.
- 3) L'OACI devrait élaborer un plan de travail pour traiter les soucis exprimés dans notre précédent rapport au sujet des risques liés à la sûreté et établir un bon cadre de sûreté et un bon plan de rétablissement pour les opérations de TIC. Ce plan devrait inclure un calendrier pour traiter rapidement nos soucis.

Actualisation sur la modernisation des systèmes d'informations financières

Introduction

78. En avril 2001 et 2003, nous avons présenté un compte rendu et fait le point sur la nécessité de moderniser les systèmes d'informations financières à l'OACI. Cette année, nous avons obtenu une actualisation sur les faits nouveaux dans ce domaine et examiné les mesures que la direction avait prises au sujet de nos précédentes recommandations.

79. Dans l'exécution de notre travail, nous avons rencontré différents directeurs, gestionnaires et employés. Nous avons examiné les rapports, dossiers, transactions financières et documents concernant le projet.

Contexte

Le Secrétariat a élaboré une justification du projet

80. Dans nos rapports antérieurs, nous avons noté qu'une équipe du Secrétariat avait été constituée pour des consultations avec d'autres organisations de l'ONU. Elle avait pour mandat de rechercher un éventuel partenariat afin de partager son système financier, son expérience et ses compétences. À la date d'avril 2006, les autres organisations de l'ONU avaient informé l'OACI qu'une telle alliance n'était pas possible.

81. Le Secrétariat décida alors d'établir une justification fonctionnelle de la meilleure façon de moderniser les systèmes financiers de l'OACI, en mettant à profit les enseignements de ses missions auprès d'autres organisations de l'ONU. La justification déterminerait notamment l'ampleur du projet de modernisation des systèmes financiers de l'OACI, y compris la structure appropriée de gouvernance ; la justification définirait aussi le niveau de financement nécessaire pour ce projet. Dans notre rapport 2005, nous encourageons le Secrétariat à veiller à ce que sa justification comprenne une description détaillée des phases du projet et des coûts.

82. L'équipe du projet de justification, travaillant avec un cabinet de consultants, a achevé en mai 2006 la justification fonctionnelle du projet de modernisation des systèmes financiers de l'OACI. Le rapport de justification exposait la stratégie du projet, y compris les principales activités du projet, une structure de projet au niveau élevé, et la définition des rôles et responsabilités.

83. À la suite du rapport de justification, une étude fut effectuée par le cabinet de consultants afin d'analyser les processus d'activités de l'OACI dans les secteurs de RH/rémunération, déplacements, trésorerie, gestion de projets, budgétisation et prévisions. Cette étude avait pour objet de déterminer comment les processus d'activités pourraient être réduits et simplifiés pour rehausser l'efficacité. L'étude a identifié plusieurs raisons d'appuyer la nécessité urgente de remplacer les systèmes financiers et budgétaires de l'OACI, notamment ce qui suit :

- **Systèmes périmés et inefficaces.** Les systèmes de l'OACI sont périmés et deviennent de plus en plus difficiles à entretenir. De plus, comme ils ne sont pas reliés les uns aux autres, ils sont inefficaces.
- **Manque d'informations financières.** Les systèmes ne fournissent pas des informations financières adéquates, promptes et exactes pour la prise de décisions par la direction.

- **Manque de conformité avec les IPSAS.** Les actuels systèmes ne sont pas conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) qui seront bientôt adoptées par les Nations Unies.

Un projet de modernisation des systèmes de l'OACI a été établi et doté d'un personnel

84. L'étude recommandait aussi l'adoption d'un projet de Système intégré d'informations sur les ressources (IRIS) pour moderniser les systèmes de l'OACI. Une équipe de projet IRIS a été constituée et dotée d'un personnel composé d'un gestionnaire du projet et de trois chefs d'équipes fonctionnelles. En outre, des experts de disciplines techniques ont été désignés pour travailler avec un cabinet de consultants, afin de déterminer comment les processus d'activités pourraient être remaniés.

85. À la date de juin 2006, une estimation avait été établie pour la modernisation des systèmes de l'OACI. Elle indiquait que plus de 10 millions de dollars seraient nécessaires pour moderniser les systèmes de l'OACI, sur la base d'un logiciel de planification de ressources d'entreprise convenant pour les grandes organisations (niveau 1). Toutefois, le Conseil a déterminé que ce coût estimatif ne pouvait pas se justifier pour une organisation de la taille de l'OACI. Le Conseil n'était pas disposé à augmenter les crédits disponibles pour le projet au-delà des 5,843 millions de dollars déjà approuvés pour ce projet.

Observations

Des variantes ont été examinées et un contrat a été donné

86. En septembre 2006, l'équipe du projet IRIS a présenté un document d'appel d'offres qui a été remis à 11 fournisseurs potentiels de logiciels. En novembre 2006, trois offres furent reçues. Au cours du mois suivant, une équipe de 27 membres du personnel a mené à bien les évaluations financières et techniques. C'est alors qu'Agresso, un fournisseur de logiciels de planification de ressources d'entreprise (niveau 2) fut choisi comme le meilleur choix global pour l'OACI. En février 2007, un contrat fut donné à Agresso pour la première phase du projet IRIS.

87. Le coût à prix fixe de la mise en œuvre de ce logiciel devrait être de 2,7 millions de dollars. Les coûts internes devraient s'élever à 1,8 million de dollars. Les coûts récurrents après la mise en œuvre du logiciel sont évalués à 0,2 million de dollars par an. Toutefois, ces coûts n'incluent pas de provision pour majoration des coûts si l'ampleur du projet augmente.

88. La mise en œuvre du logiciel Agresso devait commencer en mars 2007. Elle se fera en deux phases. La première, dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2007, inclut le grand livre, la budgétisation, les comptes à payer, les acquisitions, les comptes à recevoir et la gestion de projet. La deuxième phase, dont l'achèvement est prévu en 2008, comprend les immobilisations, les ressources humaines, les rémunérations, les déplacements et les ventes de publications.

Les structures de gestion du projet ont été établies

89. L'équipe du projet IRIS, composée d'environ six membres du personnel, est dirigée par un gestionnaire de projet. Le gestionnaire de projet est chargé de gérer les activités de l'entrepreneur, de veiller à ce que les activités de son équipe soient menées à bien conformément au plan du projet, ainsi que de présenter des rapports pour le comité de supervision du projet — le Groupe de parrainage. Ce groupe, composé des directeurs, directeurs adjoints et chefs concernés par le projet IRIS, fera le suivi du progrès et il a l'autorité de résoudre tous problèmes qui se poseraient au cours de la mise en œuvre. L'équipe du projet continuera aussi de présenter régulièrement des rapports, au cours de l'année à venir, au Comité des finances et au Comité TIC/direction.

90. Un plan du projet et un calendrier de mise en œuvre ont été élaborés, y compris livraisons à effectuer, responsabilités et calendrier prévu d'exécution. Ce plan sera utilisé comme base de l'évaluation régulière de l'avancement par l'entrepreneur, le gestionnaire du projet et le Groupe de parrainage.

91. Selon notre expérience, les initiatives de grands systèmes rencontrent fréquemment des changements imprévus ou des problèmes qui augmentent les coûts et retardent la date initialement prévue de mise en œuvre. L'OACI a une expérience limitée de la gestion de la mise en œuvre d'un projet de l'ampleur et de la complexité d'Agresso. Comme le calendrier de mise en œuvre d'Agresso est très serré, le plan de mise en œuvre envisagé dépend beaucoup d'une solide gestion du projet par l'OACI.

La sûreté et les contrôles financiers devront être évalués à mesure que le système sera mis en œuvre

92. Une des grandes différences entre le système Agresso et l'actuel système hérité axé sur lots est le traitement des données en temps réel. Dans le nouveau système, on comptera énormément sur des contrôles d'autorisation et d'entrée des transactions, ainsi que sur des contrôles informatiques généraux appuyant le système.

93. Il y aura dans la configuration du nouveau système financier des contrôles qui donneront à l'Organisation la sûreté voulue, notamment identification des utilisateurs, mots de passe, profils d'accès et restrictions de limites d'autorisations.

94. Des faiblesses dans la mise en œuvre de la sûreté et des contrôles financiers dans le nouveau système financier peuvent compromettre son intégrité. Par exemple, des faiblesses qui permettent à des utilisateurs d'exécuter des tâches non définies dans les fonctions de leur emploi augmentent le risque de compromettre l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système. Le manque d'intégrité et de confidentialité pourrait conduire à de graves erreurs ou de la malversation

95. Par conséquent, il est important que les contrôles de sûreté et les contrôles financiers soient bien configurés dans le logiciel Agresso. Il faut aussi que les droits d'accès des utilisateurs d'Agresso soient validés. Il faut restreindre le nombre des utilisateurs ayant de puissants droits d'accès. Les utilisateurs ne devraient avoir que les droits d'accès requis pour l'exercice de leurs fonctions, et leurs droits d'accès devraient être revalidés régulièrement.

Conclusion

96. Nous avons noté de nombreux développements positifs en 2006 pour moderniser les systèmes financiers de l'OACI. Dans l'année à venir, ce projet constituera pour l'Organisation un important défi pour gérer et vérifier que la sûreté et les contrôles financiers configurés dans Agresso sont appropriés. Avec une expérience limitée de gestion de la mise en œuvre d'un projet de l'ampleur et de la complexité d'Agresso, une solide gestion de la phase de mise en œuvre du projet est essentielle.

Recommandations

97. Nous recommandons ce qui suit au Secrétariat :

1) Le Groupe de parrainage devrait examiner fréquemment les progrès réalisés dans le projet de modernisation et veiller à ce que des mesures correctives soient prises en cas de besoin pour maintenir le projet dans les limites du calendrier et

du budget. Le groupe devrait aussi veiller à ce que des mesures soient étudiées et élaborées pour les situations d'urgence.

- 2) L'équipe du projet IRIS devrait veiller à ce que la sûreté et les contrôles financiers soient convenablement configurés dans Agresso.
- 3) L'équipe du projet IRIS devrait veiller à ce que les puissants droits d'accès soient limités à quelques utilisateurs et qu'un processus soit mis en place pour assurer que les droits d'accès des utilisateurs soient revalidés régulièrement.

REMERCIEMENTS

98. Nous tenons à exprimer nos remerciements pour la coopération et l'assistance du Secrétaire général et de son personnel.

(signé)

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes

Montréal, Canada
le 11 mai 2007

Appendice A**Plan d'action en ressources humaines : Résumé des progrès en regard de nos recommandations**

Recommandation	Évaluation du progrès	Mesures prises
<p>Changer la culture — la gestion de la performance doit être perçue comme une façon de motiver le personnel en reconnaissant la bonne performance et en s'attaquant aux secteurs à améliorer.</p> <p>Donner au gestionnaire/supérieur la responsabilité de la gestion des performances. Les employés devraient faire leur part, mais la responsabilité d'assurer l'exécution incombe à la direction.</p>	<p>Progrès lent</p> <p>Progrès satisfaisant</p>	<p>Comme le système vient tout juste d'être mis en œuvre, il faudra du temps et des efforts soutenus pour changer la culture. Le principal défi est de faire du système d'évaluation des performances un des moyens pour atteindre les résultats. De plus, la direction doit assumer la propriété du processus.</p> <p>Dans le PACE, il incombe au gestionnaire de veiller à l'établissement des tâches cruciales appropriées à la suite d'un face à face avec l'employé. Il incombe aussi au gestionnaire de procéder à l'évaluation. Toutefois, comme les premières évaluations ne seront pas effectuées avant décembre 2007, nous ne pouvons déterminer leur efficacité.</p>
<p>Faire passer le cycle d'évaluation de la performance de la date anniversaire de l'employé à une même date pour tous, coïncidant avec l'exercice financier, lorsque le Plan d'activités sera actualisé et revu.</p>	<p>Entièrement appliquée</p>	<p>La partie A (tâches cruciales pour l'année à venir) doit être accomplie avant fin janvier et les évaluations achevées en décembre 2007. Pour l'année initiale, un délai a été prévu pour la partie A, car la formation n'avait pas été achevée. Au 13 avril 2007, presque toutes les parties A des employés avaient été entrées dans le système (à l'exclusion de ceux qui prendront leur retraite au cours de l'année à venir et de ceux qui sont en congé de longue durée pour maladie ou maternité, et qui ne sont pas présents pour exécuter la tâche).</p>
<p>Réviser le formulaire d'évaluation de la performance pour y inclure des détails précis sur la contribution des employés. Repenser et redéfinir le barème de cotes. Envisager de n'avoir qu'une seule cote globale avec un commentaire détaillé sur les accomplissements et les compétences. Si la performance est cotée au-dessus de la « norme », il faut qu'elle soit bien justifiée.</p>	<p>Progrès satisfaisant</p>	<p>Le barème de cotes a été changé (bien que toutes les tâches cruciales et chaque compétence soient encore évaluées individuellement, en plus d'une cote globale). Les cotes soit au-dessus soit au-dessous de la norme doivent être justifiées par des commentaires précis à l'appui.</p>

Affiner les définitions des compétences centrales pour avoir des niveaux définis de comportements attendus aux différents niveaux de l'Organisation, et identifier les comportements « atteint » et « dépasse ».	Progrès lent	La recommandation a été partiellement appliquée. Les compétences centrales sont maintenant mieux décrites en des termes de comportements observables. Le plan de HRB est de développer davantage les cotes « n'atteint pas », « atteint » et « dépasse ». Toutefois, cela n'a pas encore été fait.
Rendre les revues de performance obligatoires pour tous les employés, y compris les cadres supérieurs.	Entièrement appliquée	Cela a été fait. Toutefois, pour 2006 seuls 5 des 12 administrateurs généraux pour lesquels un PAR avait été prévu n'avaient pas de revue de performance au dossier. Pour le nouveau système, 5 directeurs (3 intérimaires) et 15 administrateurs généraux sur 17 avaient rempli la partie A (tâches cruciales, produits et résultats) au 13 avril 2007. Cela est essentiel pour créer l'appui du changement de culture ; si les cadres supérieurs ne perçoivent pas cela comme une façon d'atteindre les résultats planifiés de l'OACI, le système ne fonctionnera pas.
Donner une formation à la fois sur le Plan d'activités et le nouveau système de gestion de la performance dans le cas des employés existants, et élaborer des indications pour guider les nouveaux employés et supérieurs hiérarchiques.	Progrès satisfaisant	La formation sur le nouveau système PACE a atteint toutes les directions et toutes les régions. Les sessions initiales comprenaient un exposé sur le Plan d'activités, donné par le gestionnaire responsable. La formation sur le nouveau système précise bien que cela doit être relié au Plan d'activités, mais il faut encore travailler davantage dans ce secteur. Le nouveau système en ligne propose une aide tant pour les employés que pour les supérieurs hiérarchiques.
Fournir des rapports réguliers aux directeurs sur les taux d'exécution et les cotes globales, afin qu'ils puissent gérer le système, et des rapports réguliers aux cadres supérieurs sur la performance globale.	Progrès satisfaisant	Un rapport a été établi pour 2006. Le nouveau système comporte une haute capacité de compte rendu, qui est facile à produire et peut faire connaître à la direction les taux globaux de progrès/exécution pour toutes sous-directions, divisions ou sections, jusqu'aux employés individuels. Le monitoring devrait être facile.

Appendice B

Plan d'action en technologies de l'information et des communications : Résumé des progrès en regard de nos recommandations

Recommandation	Évaluation du progrès	Mesures prises
<i>1. Amélioration de la gouvernance des TI et application des meilleures pratiques de l'industrie</i>	Progrès lent	
<p>L'OACI devrait renforcer les contrôles sur les opérations de TIC.</p> <p>Il faut que les cadres supérieurs s'engagent fermement à améliorer la gouvernance de la technologie de l'information.</p> <p>L'OACI devrait obtenir un engagement ferme des cadres supérieurs à appliquer les meilleures pratiques de l'industrie et à réaliser un meilleur usage des ressources.</p> <p>L'OACI devrait renforcer les contrôles sur les opérations de TIC.</p>		<p>Le Secrétaire général et les cadres supérieurs se sont engagés à examiner des façons de renforcer la gestion et la gouvernance des opérations de TIC dans l'Organisation.</p> <p>Au cours de l'année, la Section ICT a élaboré une évaluation du risque qui examine les vulnérabilités dans les opérations de TI à l'OACI et a rédigé 12 accords de niveaux de service. Seuls 2 accords de niveaux de service ont été acceptés.</p> <p>Un projet de structure organique de TIC a été élaboré par la Section ICT et soumis au Secrétaire général. Il n'y a pas encore de décision sur la structure centralisée de TI qui est proposée.</p>
<i>2. Répliquer aux risques liés à la sûreté, y compris établir un cadre de sûreté et élaborer un plan adéquat de rétablissement</i>	Pas de progrès	
<p>L'OACI devrait établir un cadre de sûreté adéquat.</p> <p>Le plan directeur de TIC ne recouvre pas les risques liés à la sûreté ni les potentielles attaques malveillantes.</p> <p>L'OACI devrait avoir un plan de rétablissement adéquat pour ses opérations de TIC, à l'appui de son plan d'urgence.</p>		<p>Au cours de l'année, la Section ICT a obtenu l'approbation d'engager un Expert en sûreté. Le poste a été pourvu et l'expert nouvellement nommé doit entrer en fonction en avril 2007.</p> <p>L'Expert en sûreté doit élaborer un plan et un calendrier afin d'établir un cadre pour la sûreté des TI. Cet expert va aussi actualiser le plan directeur de TIC pour recouvrir les risques liés à la sûreté et les potentielles attaques malveillantes.</p> <p>Le nouvel Expert en sûreté des TI coordonnera l'action sur cette recommandation ; des ressources externes spécialisées seraient nécessaires pour accomplir ce travail.</p>

VI^e PARTIE : RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Conformément à la décision prise à la 28^e session de l'Assemblée, le Conseil a inclus dans son rapport les mesures que le Secrétaire général entend prendre en réponse aux recommandations de fond figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes. La présente partie contient les observations du Secrétaire général ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre en réponse au rapport du Commissaire aux comptes (Additif n^o 2).
2. Les observations ci-après suivent le même ordre que celui qui est appliqué dans le rapport du Commissaire aux comptes.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

3.1 *Paragraphes 8 à 14* : Le Secrétaire général note avec satisfaction les observations positives que le Commissaire aux comptes a émises en ce qui concerne les questions de comptabilité et de comptes rendus financiers dans le cadre des états financiers audités qui font l'objet de l'Additif n^o 1, accompagnés d'un rapport d'audit à ce sujet formulant une opinion sans réserve.

OBSERVATIONS DÉCOULANT DE L'AUDIT DE PERFORMANCE 2006

4. **Suivi concernant la gestion des ressources humaines — Système de rapports d'appréciation du comportement professionnel**

4.1 **Observations générales** : Comme il est indiqué dans le rapport du Commissaire aux comptes, il n'y a eu qu'un court intervalle entre les recommandations de 2005 concernant le système de gestion des performances de l'OACI et l'examen actuel. L'élaboration et la mise en place d'un système amélioré de gestion des performances sont bien avancées.

4.2 L'Organisation s'engage à s'occuper des questions de gestion des performances soulevées par le Commissaire aux comptes, les gestionnaires de rang supérieur, l'Association du personnel et les membres du personnel. Leurs recommandations et apports collectifs, de même que l'expérience acquise grâce au nouveau système d'amélioration des performances et des compétences (PACE) mis en place en 2007, année pilote, seront utilisés afin d'améliorer encore le système pour les années à venir.

4.3 Compte tenu du fait que de nombreux éléments du nouveau système PACE introduisent d'importantes modifications dans l'environnement de travail et dans les procédures, l'expérience initiale a jusqu'ici été couronnée de succès. Bien sûr, d'autres travaux restent à faire et ce projet continue d'avoir une haute priorité parmi les activités de l'Organisation.

4.4 **Observations particulières** : Des observations particulières et des propositions de mesures visant à donner suite aux observations du Commissaire aux comptes sont fournies ci-après.

4.5 *Paragraphes 25 et 26 — période probatoire* : Le Commissaire aux comptes a soulevé de très importantes questions concernant la nécessité de bien tenir compte de la période probatoire dans le nouveau système de gestion des performances. Afin de répondre aux questions soulevées, il serait recommandé d'apporter les ajustements ci-après aux pratiques actuelles de l'Organisation.

4.6 Tout d'abord, il est envisagé de fixer la période probatoire à un an, tant pour les postes du cadre organique que pour ceux de la catégorie des services généraux. Deuxièmement, un rapport PACE complet couvrant une période d'un an à compter de la date de prise de fonctions serait établi pour tous les nouveaux employés dont les contrats font l'objet d'une période probatoire. Trois mois avant la fin de la période couverte par ce rapport, la Sous-Direction des ressources humaines (HRB) enverrait un rappel par courriel au supérieur hiérarchique intéressé avec des instructions concernant les démarches à faire et les échéances à respecter. Les gestionnaires seront tenus responsables du respect des échéances, et HRB suivra la situation de près.

4.7 Se fondant sur l'évaluation communiquée par le supérieur hiérarchique, HRB prendrait alors les mesures appropriées pour soit mettre fin au contrat de l'employé, soit confirmer que la période probatoire a donné satisfaction. Après avoir rempli ce rapport PACE initial couvrant une période d'une année à compter de la date d'entrée en fonctions, les performances futures des employés qui ont achevé de façon satisfaisante leur période probatoire seraient évaluées dans le cadre du cycle annuel d'examen, à savoir de janvier à décembre.

4.8 Dans le cadre de la procédure révisée indiquée ci-dessus, un élément spécial et distinct de contrôle sera introduit dans le système PACE en ligne afin de garantir un suivi individuel opportun pour le rapport initial de l'année probatoire de tous les nouveaux membres du personnel.

4.9 En collaboration avec le Comité consultatif du personnel (SAC) et le Comité de gestion des performances (PMC), HRB prend les dispositions nécessaires pour amender les Règles administratives pertinentes et les orientations pour l'établissement des rapports PACE.

4.10 En ce qui concerne le taux de compte rendu pour les périodes probatoires, dont fait état le rapport du Commissaire aux comptes, les efforts de suivi ont été intensifiés, ce qui s'est traduit par une amélioration du taux de compte rendu. Les deux cas signalés par le Commissaire aux comptes, dans lesquels les rapports PACE n'avaient pas été remplis, ont depuis été résolus.

4.11 *Paragraphes 27 et 28 — application à tous les membres du personnel* : En 2006, le Code du personnel de l'OACI a été révisé pour refléter le fait que les performances de tous les membres du personnel doivent faire l'objet d'un examen annuel. Cependant, étant donné que le nouveau système PACE a été introduit au début de 2007, toute modification significative du taux de compte rendu n'apparaîtrait qu'à partir de 2007. L'année 2006 a donc été une année de transition. Le taux de participation et de compte rendu pour tous les membres du personnel, y compris les administrateurs principaux et les directeurs, s'est grandement amélioré en 2007 comparativement aux années précédentes. HRB poursuit ses efforts pour obtenir une participation de 100 %.

4.12 *Paragraphes 29 à 34 — formation au nouveau système PACE* : La formation et les orientations fournies concernant le nouveau système PACE ont été complètes. Comme l'indique le Commissaire aux comptes, l'année 2007 est une année d'apprentissage pour le personnel et les supérieurs hiérarchiques. À ce jour, le système a été bien reçu et le taux global de compte rendu au 24 mai 2007 était de 83 %. Se fondant sur l'expérience acquise, on prévoit que le niveau d'acclimatation au nouveau système en ligne, de même qu'à la terminologie utilisée, continuera d'augmenter et que le libellé des tâches clés, des mesures de performance et des résultats attendus deviendra plus spécifique.

4.13 Pour ce qui est de garantir l'alignement des tâches clés sur le Plan d'activités de l'OACI et sur les plans d'exécution des divers services, HRB prévoit d'examiner cette question en collaboration avec le PMC et le Bureau de coordination du Plan d'activités, après que la période d'essai initial d'une année du nouveau système PACE aura été achevée.

4.14 *Paragraphes 35 à 40 — nouveau système PACE sans support papier et en ligne* : Le nouveau système en ligne est facile d'utilisation et a été bien reçu par tous. La Partie A (Performance Plan) est entièrement opérationnelle. La mise au point des parties restantes concernant l'évaluation des performances et des compétences a été achevée en mai 2007 et est actuellement testée.

4.15 L'élaboration de mallettes de formation en ligne et en direct pour la phase d'évaluation des performances et des compétences du PACE commencera en juin. Des ateliers de formation seront organisés dès juillet. Les mallettes de formation viseront aussi à fournir aux supérieurs hiérarchiques des outils pour conduire des entretiens efficaces en vue de l'examen des performances.

4.16 *Paragraphes 41 à 43 — besoins de formation* : Le système en ligne PACE a été conçu pour regrouper les besoins de formation et de développement du personnel identifiés dans la Partie A (Performance Plan). Ces renseignements, s'ajoutant aux résultats de l'évaluation des besoins de formation à l'échelle de l'Organisation réalisée en 2006, sont pris en compte lors de la planification des activités de formation pour 2007 ainsi que pour établir le plan complet de formation dans les domaines gestionnels, techniques et administratifs pour le triennat 2008-2010.

4.17 Les observations du Commissaire aux comptes concernant l'importance pour l'Organisation de s'occuper des besoins de formation sont enregistrées. Compte tenu de l'importance accordée à la formation, un budget de formation qui s'approcherait plus de la norme des Nations Unies a été intégré aux propositions budgétaires pour le triennat 2008-2010.

4.18 *Paragraphes 44 à 49 — défis restants* : Les travaux sur la définition et les orientations concernant l'application cohérente des cotes de performance, ainsi que sur l'évaluation des compétences, sont en cours. Les mallettes de formation qui ont été élaborées pour la deuxième phase de la mise en œuvre couvriront ces questions et contiendront des exemples.

4.19 En ce qui concerne la différenciation de l'évaluation des compétences par niveau ou groupe professionnel, HRB consulte d'autres organisations des Nations Unies afin de tirer profit de l'expérience acquise dans le système commun et des meilleures pratiques dans ce domaine.

4.20 Concernant la cohérence des cotes de performance, faisant appel aux dispositifs de compte rendu du nouveau système PACE et en collaboration avec le PMC, HRB réalisera des examens préliminaires des cotes de performance par service/direction et en comparaison avec d'autres services/directions. Un rapport annuel concernant toutes éventuelles anomalies sera présenté au Secrétaire général, accompagné de recommandations sur les mesures correctrices qui pourraient être nécessaires. Le Groupe de gestion de haut niveau sera consulté avant que des mesures ne soient prises dans tous les cas où l'on estime que des mesures spécifiques sont nécessaires pour tout service/direction, ou tout groupe professionnel ou gestionnel particulier. Comme il a déjà été mentionné, l'année 2007 est une année d'apprentissage pour toutes les parties, et des outils et orientations pour la bonne application du nouveau système PACE sont actuellement élaborés en consultation avec toutes les parties intéressées.

4.21 *Paragraphes 50 à 56 — lien entre le PACE et les plans d'exécution et le Plan d'activités* : Le lien entre le PACE et les plans d'exécution et le processus du Plan d'activités est un élément important du nouveau système de gestion des performances. Afin de mieux aider encore les gestionnaires et le personnel dans la préparation des plans d'exécution, une formation pratique dans le domaine de la gestion des projets et de la préparation des plans d'exécution est prévue qui débutera en juillet 2007. L'un des objectifs de la formation sera d'établir un format standard pour les plans d'exécution.

4.22 Afin d'assurer un lien direct et clair entre le PACE et le Plan d'activités, un champ supplémentaire sera ajouté au formulaire PACE en ligne dans la Partie A (Performance Plan) qui permettra aux membres du personnel et/ou à leur supérieur hiérarchique d'enregistrer un lien direct avec l'Objectif stratégique ou la Stratégie d'exécution de soutien correspondant aux tâches clés identifiées. Il est prévu d'incorporer ce nouveau lien direct au Plan d'activités dans les rapports PACE de 2008.

4.23 *Paragraphe 57 — le travail continue concernant l'identification des compétences techniques pour l'avenir* : Dans le cadre des travaux de l'Organisation ciblant les efforts de planification en matière de ressources humaines à long terme, les travaux se poursuivent concernant l'identification des capacités et des compétences nécessaires jusqu'à 2013, en particulier en ce qui concerne les compétences techniques. À la suite de l'atelier qui s'est tenu sur cette question au début de 2007, des gestionnaires de haut rang ont été chargés d'identifier les besoins à venir en matière de compétences techniques et tout hiatus critique entre les capacités et compétences existantes à l'interne et les besoins futurs. Les spécifications de compétence seront ensuite incorporées dans les activités de recrutement, y compris la préparation des descriptions de poste et l'affichage des avis de vacance, ainsi que dans les activités de formation et de développement. Cependant, il convient de noter que ces activités pourraient être retardées étant donné les propositions budgétaires actuellement examinées en ce qui concerne HRB.

4.24 *Paragraphe 60 — recommandations* : Le Secrétaire général convient des recommandations des alinéas 1, 2, 5, 6 et 7, et les travaux se poursuivent dans ces domaines. En ce qui concerne l'alinéa 3, des procédures révisées concernant les périodes probatoires décrites ci-dessus sont recommandées en vertu desquelles les nouveaux employés du cadre organique et de la catégorie des services généraux qui doivent respecter une période probatoire rempliraient une formulaire PACE initial pour une année commençant à la date de leur arrivée et, sous réserve d'avoir donné satisfaction durant cette période probatoire, rempliraient leurs futurs rapports PACE dans le cadre du cycle normal janvier-décembre. Le Secrétaire général convient aussi de la recommandation de l'alinéa 4, notant qu'une augmentation du budget pour la formation a été demandée pour le triennat 2008-2010. En ce qui concerne l'alinéa 8, le Secrétaire général convient aussi de la recommandation, et la formation pour la préparation de plans d'exécution standard commencera en juillet 2007. Les rapports PACE pour 2008 seront amendés pour permettre aux membres du personnel et aux supérieurs hiérarchiques de relier directement les tâches clés identifiées aux Objectifs stratégiques et aux Stratégies d'exécution de soutien.

5. Suivi sur les systèmes de technologie de l'information et des communications

5.1 *Paragraphes 61 à 65* : TIC a préparé un plan d'action détaillé pour répondre aux résultats des audits en mettant l'accent sur les deux principales questions : le regroupement des opérations de TI et la sûreté de TI. La Phase I, Stratégie de gestion, du Plan d'action TIC appelle la réorganisation de l'actuelle Section TIC. L'objectif est de regrouper toutes les ressources TI des directions et des bureaux régionaux sous une seule gestion centrale. En ce qui concerne la deuxième question, TIC a recruté un nouvel expert de la sûreté des TIC qui a pris ses fonctions à l'OACI le 2 avril 2007. Avec la collaboration de TIC et des directions, ce nouvel expert a formulé un projet de Plan d'action de la sûreté TIC qui sera envoyé à toutes les directions pour examen. Lorsque ce document sera approuvé, il servira de plan directeur pour traiter des questions d'urgence TI et de sûreté TI.

5.2 *Paragraphes 66 à 69* : En décembre 2006, TIC a achevé l'inventaire des applications d'activités TI de l'OACI ainsi que l'évaluation des risques pour tenir compte des faiblesses dans les opérations TI de l'OACI. En même temps, TIC a mené à bien l'élaboration des accords de niveau de service nécessaires avec toutes les directions et tous les bureaux régionaux. En 2007, tous les accords de niveau de service ont été signés et sont appliqués. Le Chef de la Section TIC contrôle l'état de niveau de service TI, et le service a excédé les accords conclus. Une nouvelle enquête auprès des clients a été lancée

pour obtenir des réactions immédiates concernant le service TIC à la clientèle ; C/TIC en suit les résultats au jour le jour.

5.3 *Paragraphes 70 et 72* : Un organigramme révisé de TIC a été présenté en janvier 2007 qui est actuellement examiné par le Secrétaire général à la lumière des ressources budgétaires disponibles pour 2008, 2009 et 2010. Les accords de niveau de service ont tous été signés et s'appliquent. Les performances sont régulièrement contrôlées par C/TIC, et le service TIC a excédé les spécifications prévues par les accords.

5.4 *Paragraphes 73 à 75* : Voir le paragraphe 5.1 concernant le recrutement par TIC d'un nouvel expert de la sûreté TIC.

5.5 *Paragraphe 76 — conclusion* : Le regroupement des TI demeure une question en suspens. Cependant, ce regroupement a fait l'objet de recherches et de délibérations minutieuses, et des réponses ont désormais été fournies en réponse aux questions soulevées par toutes les parties, y compris celles expressément présentées par le Comité de gestion TIC et le SMG avant le regroupement des ressources TI.

5.6 *Paragraphe 77 — recommandations : alinéa 2)* : Le Plan d'action TIC, Phase I, Stratégie de gestion, appelle la réorganisation de l'actuelle Section TIC. L'objectif est de regrouper toutes les ressources TI des directions et des bureaux régionaux sous une seule gestion centrale.

5.7 Des réponses ont été fournies à toutes les questions soulevées par le Comité de gestion TIC et par le SMG avant le regroupement des ressources TI. Ces questions portaient sur les points suivants :

- accords de niveau de service ;
- inventaire des projets d'activités TI ;
- évaluation des risques TI.

5.8 L'Équipe sur la structure et l'organisation du Secrétariat (SOS), instituée par le Secrétaire général, a déterminé qu'il fallait apporter des modifications à la structure organisationnelle pour mieux aligner l'Organisation sur ses six Objectifs stratégiques. L'équipe a recommandé que la centralisation des activités de technologie de l'information et des communications se fasse durant la première phase de restructuration.

5.9 *Alinéa 2)* : En référence aux accords de niveau de service entre la Section TIC et les directions et les autres sections, tous les accords de niveau de service ont été signés et s'appliquent. C/TIC contrôle l'état de niveau de service TI, et le service a excédé les accords conclus. Une nouvelle enquête auprès des clients, quotidiennement contrôlée par C/TIC, a été lancée pour obtenir des réactions immédiates.

5.10 *Alinéa 3)* : TIC a recruté un nouvel expert de la sûreté TIC qui a pris ses fonctions à l'OACI le 2 avril 2007. En collaboration avec TIC et les directions, ce nouvel expert a achevé l'élaboration d'un projet de Plan d'action pour la sûreté des TIC. Ce projet sera envoyé à toutes les directions pour examen. Une fois approuvé, ce document servira de plan directeur pour répondre aux questions d'urgence et de sûreté.

6. Actualisation sur la modernisation des systèmes d'information financière

6.1 Le Secrétaire général convient de la conclusion et des recommandations du Commissaire aux comptes et émet les observations ci-après concernant les recommandations du paragraphe 97 :

6.2 *Alinéa 1)* : Le Groupe de parrainage se réunit toutes les deux semaines pour examiner le rapport d'avancement présenté par le directeur de projet. Les questions et les dépendances éventuelles sont examinées, et des orientations sont fournies au directeur de projet. Par ailleurs, lorsque des questions de mise en œuvre sont présentées par les chefs d'équipe, celles-ci sont examinées au sein de la réunion du Groupe de parrainage avec les responsables d'activités (chefs des sections que concerne la question examinée), et des décisions et recommandations sont formulées et fournies à l'équipe.

6.3 *Alinéa 2)* : Des délibérations ont lieu à chaque séance de conception détaillée des modules d'Agresso concernant la conception des rôles et les usagers. Une session finale se tiendra pour déterminer la configuration finale des rôles des usagers, les droits d'accès et les contrôles à mettre en place au sein du système.

6.4 *Alinéa 3)* : Le système Agresso est doté d'un module d'accès et de sûreté des données pleinement configurable qui sera adapté pour répondre aux besoins de l'OACI qui ont été identifiés dans les séances portant sur la conception des rôles et les usagers. L'accès au système de sûreté Agresso sera restreint aux superusagers chargés d'administrer le système Agresso et à leurs remplaçants. Les rôles et droits d'accès seront contrôlés par les superusagers des modules et par l'administrateur du système.

NON MIS EN VENTE
8/07, F/P1/240
Imprimé à l'OACI